



Statistique Canada

Le recensement de 1996 en bref

Référence

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1997

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 1997

Catalogue 92-352-XPF

ISBN 0-660-95404-4

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Le recensement de 1996 en bref

Publié aussi en anglais sous le titre : 1996 Census Handbook

ISBN 0-660-95404-4

CS92-352-XPF

1. Canada – Recensement, 1996 – Guides, manuels, etc.
2. Canada – Recensement, 1996 – Méthodologie.
- I. Statistique Canada. II. Titre.

HA741.5 1996 C3614 1997 001.4'33 C96-988023-5

Pour citer ce document

Statistique Canada. Le recensement de 1996 en bref.

Ottawa : Industrie Canada, 1997. Recensement du Canada de 1996.

Numéro 92-352-XPF au catalogue.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48-1984.



Table des matières

	Page
Liste des tableaux	iv
Liste des photographes	v
Introduction	1
Partie 1 – Recensement de la population	5
Chapitre 1 – Bref historique	7
Chapitre 2 – Étapes du recensement	19
Chapitre 3 – Confidentialité	39
Chapitre 4 – Questions du recensement	43
Chapitre 5 – Variables du recensement	95
Chapitre 6 – Géographie du recensement	129
Chapitre 7 – Qualité des données	143
Chapitre 8 – Diffusion des données du recensement	151
Chapitre 9 – Utilisation des données du recensement	167
Chapitre 10 – Comment accéder aux données du recensement	173
Partie 2 – Recensement de l’agriculture	181
Chapitre 1 – Étapes du Recensement de l’agriculture	183
Chapitre 2 – Cycle du Recensement de l’agriculture	189
Chapitre 3 – Produits et services du Recensement de l’agriculture	197
Partie 3 – Évaluez vos connaissances	201
Section 1 – Exercices sur le recensement	203
Section 2 – Corrigé des exercices	211
Annexes	217
Annexe A – Lois prévoyant ou nécessitant la tenue du recensement	219
Annexe B – Glossaire des termes	229
Annexe C – Population du Canada	233
Index des matières	235

Table des matières

Liste des tableaux	Page
1. Dates marquantes dans l'histoire du recensement	12
2. Calendrier du recensement de 1996	19
3. Questions du recensement depuis la Confédération	47
4. Hiérarchie du plus haut niveau de scolarité atteint	110
5. Population et composantes de l'activité, 1996	115
6. Composantes du revenu en 1995	120
7. Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles	123
8. Univers des logements	125
9. Logements collectifs institutionnels et non institutionnels	127
10. Hiérarchie des unités géographiques nationales, métropolitaines et code postal, 1996	131
11. Unités géographiques selon la province et le territoire, 1996 (d'après les unités existantes au mois de janvier 1997)	132
12. Vue d'ensemble des produits et services du recensement de 1996	154
13. Produits de référence	156
14. Produits de la géographie	157
15. Produits de données standard	161
16. Produits analytiques	162
17. Produits personnalisés	163
18. Diffusion des principaux communiqués du recensement	166
19. Produits d'une exploitation agricole qui sont destinés à la vente	185

Table des matières

Liste des photographes

Agriculture et Agroalimentaire Canada : page 185

Gail Aubé : pages 11, 31, 96, 98, 99, 109, 117, 122, 126, 129, 164, 172, 173, 176, 189, 191

Centre de consultation statistique – Région du Québec : pages 25, 26

Division des communications : pages 20, 28

Diane Fournier : pages 16, 105, 111, 183, 184, 188

Teresa Hillier : pages 9, 17

Susan Michalicka : page 13

Village News : pages 186, 197

Nicola Paterson : pages 33, 39, 112, 114, 116, 118, 143, 151, 167, 195

La présente publication constitue un ouvrage de référence visant à fournir aux utilisateurs, nouveaux ou expérimentés, les renseignements nécessaires pour bien comprendre les données du Recensement de la population de 1996 et les interpréter correctement. Elle trace un bref historique des recensements au Canada, de même qu'elle traite les différentes activités menées en vue de réaliser un recensement, depuis la détermination du contenu jusqu'à la diffusion des produits et services tirés de la base de données. De plus, *Le recensement de 1996 en bref* couvre les sujets de la qualité des données, la confidentialité, ainsi que diverses applications des données du recensement. Par ailleurs, on y trouve également les activités et le cycle ainsi que les produits et services du Recensement de l'agriculture.

Nouveautés

Le recensement de 1996 en bref comporte quelques nouveautés :

- en plus d'un bref historique des recensements au Canada, le chapitre 1 traite des modifications qu'a connues le recensement jusqu'à aujourd'hui, par exemple en ce qui a trait à la date à laquelle il se fait, l'introduction de l'autodénombrement et l'échantillonnage, et il fournit un résumé des principaux changements apportés depuis le recensement de 1991;
- on trouve regroupés dans un même et seul chapitre tous les renseignements nécessaires pour savoir comment accéder aux données du recensement;
- le jeu-questionnaire (Partie 3) qui figurait dans les deux versions précédentes du *Recensement en bref* a été remplacé par une série d'exercices récapitulatifs, pour aider le lecteur à évaluer sa compréhension et sa connaissance du recensement;
- par souci d'en faciliter la consultation, l'index général a été remplacé par un index analytique (des matières); ainsi, les inscriptions ont été groupées selon divers sujets ou matières. De cette façon, un utilisateur non initié aux termes ou expressions propres au recensement pourra consulter une liste alphabétique détaillée des sujets traités.

Comment utiliser *Le recensement de 1996 en bref*

Afin d'aider les utilisateurs à bien s'y retrouver, la présente publication comporte :

- une table des matières;
- une liste des sigles et acronymes;
- une liste des tableaux;
- un index analytique.



Introduction

De plus, à titre d'information, on trouve un exemplaire du questionnaire complet du recensement de 1996 dans la pochette située à la fin de la publication.

Pour obtenir plus de renseignements sur le recensement de 1996, il suffit de consulter le *Dictionnaire du recensement de 1996* ou le *Catalogue du recensement de 1996*. On peut en outre communiquer avec le centre de consultation de Statistique Canada de sa région, dont la liste se trouve au chapitre 10.

Liste des sigles et acronymes

AR	Agglomération de recensement
ARP	Agglomération de recensement primaire
ATR	Assistance téléphonique du recensement
ATRA	Assistance téléphonique du Recensement de l'agriculture
CÉF	Circonscription électorale fédérale
C & I	Contrôle et imputation
CTI	Classification type des industries
CTP	Classification type des professions
DR	Division de recensement
EAPA	Enquête auprès des peuples autochtones
EAS	État d'avancement des semis
EDD	Entrée directe des données
EPA	Enquête sur la population active
ÉQD	Évaluation de la qualité des données
ESLA	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
FCCP	Fichier de conversion des codes postaux
FCPCÉF	Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales
FDCÎ	Fichier de données des côtés d'îlot
FMGD	Fichier de microdonnées à grande diffusion
FNC	Fichiers numériques cartographiques
FNL	Fichiers numériques des limites
FRR	Fichier du réseau routier
FSRR	Fichiers schématiques du réseau routier
IDD	Initiative de démocratisation des données
IPS	Information sur nos produits et services
LD	Localité désignée
NIM	<i>New Imputation Methodology</i>
PSV	Pension de sécurité de la vieillesse

Introduction

PTF	Protocole de transfert de fichiers
QAL	Bibliothèque des secteurs demandés (<i>Query Area Library</i>)
RAR	Région agricole de recensement
RÉ	Région économique
RMR	Région métropolitaine de recensement
RMRP	Région métropolitaine de recensement primaire
RPC	Régime de pensions du Canada
RRQ	Régime de rentes du Québec
RTA	Région de tri d'acheminement
RU	Région urbaine
RV	Registre des visites
SD	Secteur de dénombrement
SDR	Subdivision de recensement
SIG	Système d'information géographique
SPIDER	<i>System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements</i>
SR	Secteur de recensement
SRG	Supplément de revenu garanti
SRU	Subdivision de recensement unifiée
TF	Tournée du facteur
TRN	Test du recensement national
TSB	Tableaux sommaires de base
UDL	Unité de distribution locale



Partie

1

Recensement de la population

B r e f h i s t o r i q u e

1.1 Le recensement : Une longue histoire

La pratique du recensement (du latin *recensere* qui signifie **passer en revue** et *censere* qui signifie **estimer**) remonte à l'aube de la civilisation. L'histoire nous enseigne que Moïse dénombrait les enfants d'Israël au XV^e siècle av. J.-C. et que de tels recensements avaient lieu plusieurs siècles auparavant en Babylonie (3800 av. J.-C.), en Chine (3000 av. J.-C.) et en Égypte (2200 av. J.-C.). Les recensements des temps anciens empruntaient des méthodes rudimentaires

Premier recensement de la colonie

Les résultats du premier recensement effectué par Jean Talon révèlent que 3 215 personnes (à l'exclusion des troupes royales et des Autochtones) habitaient la Nouvelle-France en 1666, dont 2 034 de sexe masculin et 1 181 de sexe féminin; on trouvait alors 1 019 personnes mariées et 528 familles et ménages.

et ne visaient que des buts à court terme. Ainsi, ils servaient à rassembler les guerriers d'une nation aptes au combat ou à permettre aux chefs souverains d'imposer des impôts à leurs sujets.

Le mérite d'avoir été la première à entreprendre un recensement dans le sens *moderne* du terme revient à la

colonie de la Nouvelle-France. Le recensement a pris naissance en même temps que s'organisait la jeune colonie; en fait, il a été mené dans le but d'aider la Nouvelle-France à s'organiser.

1.2 Né du besoin de connaître l'état de la colonie

Jean Talon contribua de manière importante au développement du recensement dans le Nouveau Monde. À son arrivée dans la colonie, Jean Talon avait le titre d'intendant de justice, police et finances en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale. Le roi Louis XIV incita son intendant à prendre les mesures les plus appropriées pour l'augmentation de la colonie, de façon qu'elle subvînt bientôt à ses besoins et pût fournir certains produits nécessaires à la croissance de l'industrie métropolitaine; pour cela, il fallait peupler le pays, y développer la culture des terres et le commerce et y établir des manufactures. Talon, ressentant le besoin de s'appuyer sur des renseignements fiables pour organiser la colonie et favoriser son développement, effectua un recensement dès son arrivée en Nouvelle-France. En 1666, il visita lui-même une bonne partie des colons répartis sur l'ensemble du territoire.

Talon effectua son premier recensement selon un principe dit *de jure* (de droit), c'est-à-dire selon le lieu habituel de résidence des habitants et non là où ils se trouvent le jour du recensement (*de facto*); il consigna leurs noms, à une date fixe, et il recueillit des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les métiers et les professions. En 1666, une deuxième enquête lui permit d'obtenir des renseignements additionnels sur le nombre d'arpents défrichés et le bétail.

La colonie connut, pendant le régime français, 36 recensements, jusqu'en 1739. De nouvelles questions furent ajoutées, notamment sur les bâtiments et les maisons, la production agricole et industrielle, ainsi que les armes, compte tenu des menaces à la paix fréquentes à cette

Saviez-vous que...

En 1667, la population de la Nouvelle-France atteignait 3 918 âmes. Ces personnes possédaient 3 107 bestiaux et avaient défriché et mis en culture 11 448 arpents.

époque. À partir de l'occupation britannique, le recensement céda la place à une série d'enquêtes moins élaborées, bien qu'il fût repris à intervalles irréguliers, en 1765, 1784 et 1790. Les recensements du Nouveau-Brunswick, de la

Nouvelle-Écosse, du Haut-Canada et du Bas-Canada devinrent plus ou moins fréquents après 1817, le recensement du Haut et du Bas-Canada étant annuel de 1824 à 1842.

Le contenu varia grandement jusqu'en 1827, année où il se mit à couvrir une vaste gamme de sujets. En vertu de la *Loi du recensement des Provinces unies* (amendement de 1847), un recensement devait être effectué dans les mois de février et de mars 1848 et être répété dans ces mêmes mois en 1850. Le 30 août 1851, la sanction royale fut accordée à une loi qui assurât qu'un recensement fût effectué périodiquement, d'abord en 1851-1852, puis en 1861 et à tous les 10 ans par la suite. On peut ainsi dire que le recensement décennal date de 1851.

1.3 Une tradition déjà établie

Les rébellions de 1837 et la demande de la population qui souhaitait un gouvernement représentatif élu en fonction de la taille de la population menèrent à la proclamation de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* en 1867. Les articles 8 et 51 de ce document précisèrent que le recensement devait fournir des chiffres de population qui serviraient à établir le nombre des représentants de chaque province à la Chambre des communes. Ces chiffres devaient aussi servir de base aux ajustements des limites des circonscriptions électorales. Par conséquent, pour que les députés puissent représenter la population selon des régions spécifiques, il fallait dénombrer la population selon des lieux géographiques précis. L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* a eu pour principal effet d'influencer la décision d'uniformiser la méthode *de jure*, de rendre essentielle la tenue de recensements à tous les dix ans, en fonction d'une base géographique précise, à une date fixe. En somme, on décida de poursuivre la tradition établie par l'intendant Talon.

B r e f h i s t o r i q u e



Ainsi, on a effectué le premier recensement en vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* en 1871. Il a comporté essentiellement le même éventail de questions que celui des recensements de 1851 et de 1861.

1.4 À date fixe

Bien que le recensement se fasse à une date fixe, c'est-à-dire à un moment précis dans le temps, le jour du recensement a varié au cours de son histoire. Divers facteurs influencent le choix de cette date : tantôt fonction des besoins de la collecte des données, tantôt fonction des habitudes de la population, les changements apportés à la date cherchent à

assurer au recensement l'entière participation des répondants, à améliorer la couverture, de même que la qualité des données.

Selon la *Loi du recensement* du 12 mai 1870, le recensement devait avoir lieu au plus tard le 1^{er} jour de mai, sauf dans certains districts où l'on attendait juillet, compte tenu des difficultés d'accès à ces régions. Ainsi, le recensement fut mené en avril jusqu'en 1911, où la date fut portée au 1^{er} juin. On jugea ce changement nécessaire pour éviter les conditions de route défavorables et le mauvais temps fréquents au cours des mois précédents, ce qui retardait le dénombrement. Par ailleurs, la tenue du recensement en juin présentait un avantage quant aux renseignements recueillis sur l'agriculture. En effet, les exploitants agricoles allaient connaître exactement la superficie des terres ensemencées. Enfin, la date fut portée le plus tôt possible en juin, de façon que le recensement ait lieu avant que la population se déplace vers les destinations estivales.

Au fil des recensements, on nota cependant que bon nombre de ménages changeaient de lieu de résidence le tout premier jour du mois; de plus, il arrivait que le 1^{er} juin soit un jour de fin de semaine et que, par conséquent, les répondants soient absents pendant ces deux jours. De

manière à réduire le suivi auprès des répondants souvent nécessaire en raison de ces mouvements, le jour du recensement a été à nouveau changé en 1981. Il a été porté au premier mardi du mois de juin.

Toutefois, à l'approche du recensement de 1996 la date fut à nouveau modifiée; elle fut déplacée au deuxième mardi de mai (14 mai 1996). En effet, de nos jours, bon nombre des ménages qui changent de domicile le font vers la fin du mois de juin. Aussi, en avançant le jour du recensement à la mi-mai, la livraison et le renvoi des questionnaires de recensement se font au cours du même mois, ce qui réduit les risques que des questionnaires se perdent pendant un déménagement. Par ailleurs, le suivi des questionnaires non retournés s'effectue pendant le mois de juin, soit pendant que les gens se trouvent encore à la maison avant les vacances, ce qui maintient les coûts au minimum et améliore la couverture de la population de même que la qualité des données.

1.5 Autodénombrement

De ses débuts jusqu'à 1966, le recensement se faisait par entrevue. En effet, les recenseurs frappaient aux portes pour interviewer les répondants et ils inscrivaient les réponses dans les cahiers de recensement. Cependant, un changement important à la méthode de collecte survint en 1971. Par souci d'améliorer la qualité des données recueillies et de répondre aux préoccupations grandissantes des répondants face au respect de la vie privée, on demanda pour la première fois aux répondants de remplir eux-mêmes le questionnaire de recensement (autodénombrement). En demandant à la population de remplir le questionnaire au moment qui lui convenait le mieux le jour du recensement, on espérait obtenir des données plus précises. Par ailleurs, les répondants pouvaient chercher, au besoin, les renseignements demandés dans leurs documents personnels. Cette méthode éliminait les erreurs d'interprétation de la part des recenseurs et améliorait l'exactitude des réponses dans le cas de questions délicates. Depuis 1971, le recensement se fait par autodénombrement auprès de 98 % de la population canadienne.

Bref historique



1.6 Échantillonnage

Au recensement de 1996, 80 % des ménages ont reçu un questionnaire abrégé comportant sept questions, tandis que 20 % ont répondu au questionnaire complet, de cinquante-cinq questions. Cette méthode, qui permet de recueillir des données détaillées auprès d'un échantillon de ménages (et non de tous les ménages), a été utilisée pour la première fois lors du recensement canadien en 1941. Afin d'obtenir des renseignements sur les problèmes de logement d'après-guerre et de les résoudre, on recueillit des données sur le logement auprès d'un ménage sur dix. Comme l'échantillonnage s'est révélé une méthode de collecte efficace, qui permet de réduire le fardeau des répondants et les coûts tout en garantissant une collecte de données de qualité, on reprit l'expérience en 1951 avec toutefois un échantillon d'un ménage sur cinq, de manière à fournir de plus amples détails géographiques. Depuis, on utilise un échantillon de 20 % des ménages, bien qu'il ait été d'un ménage sur trois en 1971 et en 1976.

Tableau 1 Dates marquantes dans l'histoire du recensement

1666	Premier recensement en Nouvelle-France. La population était de 3 215 habitants, à l'exclusion des Autochtones et des militaires.
1739	Dernier recensement sous le régime français.
1767	Le recensement de la Nouvelle-Écosse ajoute des variables sur la religion et l'origine ethnique.
1817	Le recensement de la Nouvelle-Écosse ajoute des variables sur le lieu de naissance.
1831	Le recensement de l'Assiniboine est mené pour la première fois dans ce qui est aujourd'hui l'Ouest canadien.
1851	Le recensement décennal est institué en vertu d'une loi qui assure qu'un recensement soit effectué en 1851, puis en 1861, et à tous les dix ans par la suite.
1870	Premier recensement de la Colombie-Britannique et du Manitoba.
1871	Premier recensement du Canada depuis la Confédération. Le questionnaire est disponible en français et en anglais, une pratique ininterrompue jusqu'à ce jour.
1905	Le bureau du recensement devient un bureau permanent du gouvernement.
1906	Un recensement quinquennal a lieu au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
1911	La tenue du recensement passe d'avril à juin, en raison du mauvais temps et de l'état des routes, de même que de la difficulté de connaître la superficie des cultures.
1918	Le Bureau fédéral de la statistique est créé en vertu de la <i>Loi sur la statistique</i> de cette année.
1941	Le recensement a lieu exceptionnellement le 14 juin afin d'éviter un conflit avec la première campagne des emprunts de la victoire. On effectue une première enquête-échantillon, qui porte sur le logement.
1956	Premier recensement quinquennal effectué à la grandeur du pays.
1971	Pour la première fois, la majorité des répondants remplissent eux-mêmes le questionnaire (autodénombrement). Le Bureau fédéral de la statistique devient Statistique Canada. La nouvelle <i>Loi sur la statistique</i> rend obligatoire la tenue des recensements de la population et de l'agriculture à tous les cinq ans.
1986	Le recensement comporte une question sur les limitations d'activité, question qui a aussi servi à établir l'échantillon des répondants en vue de la première enquête postcensitaire sur les limitations d'activité.
1991	Une question sur l'union libre figure pour la première fois dans le questionnaire.
1996	Le recensement recueille pour la première fois de l'information sur les activités à la maison non rémunérées et le mode de transport utilisé pour aller au travail.

B r e f h i s t o r i q u e

1.7 Recensement décennal, recensement quinquennal

La tenue d'un recensement national à tous les 10 ans date de 1851, à l'exception des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, où les recensements ont lieu à tous les cinq ans depuis 1906. Toutefois, la croissance économique et l'urbanisation ont été telles au pays que l'on a décidé de mener, à partir de 1956, un recensement à tous les cinq ans dans tout le Canada. La tenue d'un recensement à tous les cinq ans est devenue obligatoire en vertu de la *Loi sur la statistique* de 1971.

Décennal désigne le recensement effectué en début de décennie, aux années qui se terminent par 1 (1971, 1981, 1991); *quinquennal* désigne le recensement effectué au milieu de la décennie, aux années qui se terminent par 6 (1976, 1986, 1996).

En vertu de la *Loi sur la statistique* de 1971, le Bureau fédéral de la statistique créé en vertu de la *Loi sur la statistique* de 1918 devint Statistique Canada.

1.8 Étendue du recensement de 1996

Bien que la nécessité d'obtenir des données chronologiques donne à penser que les questions posées lors d'un recensement national devraient toujours être les mêmes, il faut y apporter



certaines modifications d'un recensement à un autre à cause des nouveaux besoins qui surgissent en matière de données ou même en raison des changements qui surviennent au sein de notre société. À chaque recensement se pose le même dilemme : assurer la continuité chronologique des données du recensement et suivre l'évolution sociale, culturelle et économique du Canada. C'est la raison pour laquelle le recensement a apporté divers changements au fil des ans, notamment à sa terminologie et à ses définitions.

1.8.1 En d'autres termes

Par exemple, le questionnaire du recensement de 1891 demandait d'indiquer le lien de parenté avec le *chef de famille*. Jusqu'à 1971, on définissait le *chef de famille* comme l'époux plutôt que l'épouse, le père

ou la mère s'il n'y en avait qu'un des deux qui vivait avec des enfants célibataires ou n'importe quel membre d'un groupe partageant un logement à part égale. Étant donné l'opposition accrue de la part des répondants à l'emploi du terme *chef*, à cause de son caractère sexiste et d'autres connotations, notamment l'idée d'autorité qu'il suggère, la définition de ce terme a été changée à l'occasion du recensement de 1976. Le questionnaire de 1976 précisait que le chef désignait entre autres l'époux **OU** l'épouse. Les statistiques de 1976 sur les chefs de ménage et sur les ménages selon les caractéristiques de leur chef ont été préparées et diffusées selon la nouvelle définition.

En 1981, le questionnaire du recensement ne comportait plus de référence à *chef*. En effet, les liens entre les membres du ménage se définissaient en fonction de la personne qui répondait au questionnaire pour l'ensemble du ménage, qui devait s'inscrire comme la *Personne 1*.

De 1871 à 1911, le recensement posait des questions sur les *infirmités*. Ces questions n'ont pas été reprises à l'occasion des recensements de 1921 et de 1931. En 1941 et en 1951, le recensement comportait un questionnaire supplémentaire à l'intention des personnes aveugles et des sourds-muets.

Il a fallu une trentaine d'années avant que ce sujet paraisse à nouveau dans le recensement et, lorsqu'il a reparu, la terminologie avait changé. En 1986, on a ajouté une question sur les *limitations d'activité*. On a demandé aux répondants d'indiquer s'ils étaient limités dans leurs activités en raison d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique. Il faut par ailleurs souligner que cette question a servi de filtre pour établir l'échantillon des répondants qui allaient participer, en 1986, à la première enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activité.

1.8.2 Reflet de son époque

Le questionnaire du recensement porte des signes des temps, c'est-à-dire que son contenu reflète les préoccupations de l'époque où il a été élaboré. Par exemple, bien que le recensement ait toujours couvert le logement au Canada, ce sujet n'a pas toujours été abordé de la même façon au cours des 18 derniers recensements.

Dès 1871, le questionnaire a comporté une question sur le type de logement. En 1921 et 1931 ont été ajoutées des questions sur le mode d'occupation et sur le nombre de pièces dans le logement. En 1931, par ailleurs, on a demandé aux familles si elles possédaient une radio, afin de mesurer exactement l'usage au Canada de cette invention importante. En 1941, comme on l'a dit précédemment, une enquête-échantillon a été menée sur le logement. Le recensement de 1966 ne comportait que deux questions sur le logement, l'une sur le type de logement, l'autre sur le mode d'occupation (propriétaire ou locataire). En 1971, toutefois, le logement a été l'objet d'un intérêt accru; on a ajouté des questions, notamment sur les services publics

B r e f h i s t o r i q u e

(provenance de l'eau courante, évacuation des eaux d'égout), les systèmes de chauffage, le principal combustible utilisé pour chauffer la maison, cuire les aliments et chauffer l'eau. De plus, on a demandé aux répondants si un membre du ménage était propriétaire d'une maison de villégiature (chalet). Les répondants ont dû par ailleurs indiquer si leur logement comportait un réfrigérateur, un congélateur, une machine à laver, une sècheuse automatique, un téléviseur noir et blanc ou couleur. En 1981, le recensement s'est penché pour la première fois sur l'état des logements (s'ils nécessitaient des réparations), de même que sur les condominiums.

Il va sans dire que, si des questions sont ajoutées au recensement au fil des ans afin de répondre à de nouveaux besoins, d'autres sont enlevées si certains aspects deviennent moins pertinents à mesurer. Aussi, des questions relatives aux caractéristiques du logement, comme le principal système de chauffage et le principal combustible utilisé pour le chauffage, n'ont pas été posées à l'occasion des recensements de 1991 et de 1996.

1.8.3 Résumé des changements apportés depuis 1991

Parmi les principaux changements apportés à l'occasion du recensement de 1996, on note qu'une question sur les résidents temporaires a été supprimée. En effet, l'étape 7 qui se trouvait dans le questionnaire de 1991 (personnes ayant passé la nuit ici) ne se trouvait pas dans le questionnaire de 1996. De même, on n'a pas repris le dénombrement dans les soupes populaires au recensement de 1996.

Par ailleurs, on a élaboré un énoncé relatif au respect de la vie privée à l'intention des répondants. Cet énoncé figurait sur les enveloppes de livraison et de retour des questionnaires 2A et 2B. On a aussi inclus un énoncé de confidentialité dans le guide 9B et à la page 6 du questionnaire 2A.

Quant aux principaux changements apportés au questionnaire proprement dit, on remarque que la page 6 du questionnaire 2A comportait les renseignements qui se trouvaient en 1991 dans le guide 9A, qui n'a pas été produit à l'occasion du recensement de 1996. Aussi, les questions portant sur le soutien du ménage et le mode d'occupation ont été enlevées du questionnaire 2A en 1996, dont le nombre total de questions est passé de neuf à sept de 1991 à 1996. Quant au questionnaire 2B, les questions sur la fécondité et sur la religion ont été enlevées en 1996, car elles sont posées à tous les 10 ans. Cependant, quatre nouvelles questions ont été ajoutées au questionnaire 2B de 1996 : la question 18 sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone; la question 19 sur le groupe de population; la question 30 sur les activités à la maison; et la question 44 sur le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail.

En outre, on a apporté des changements importants aux questions suivantes :

- la question 17 sur l'origine ethnique était une question ouverte en 1996, c'est-à-dire que les répondants ont écrit leur réponse en toutes lettres plutôt que de cocher la case correspondant à leur réponse, et on a ajouté *Canadien* ainsi que d'autres groupes à titre d'exemples;
- la question 16 de 1991 a été divisée en deux questions en 1996 : question 20 (bande indienne/première nation) et question 21 (Indien des traités ou Indien inscrit);
- la question 23 sur la mobilité – lieu de résidence 5 ans auparavant était la fusion des questions 21 et 22 de 1991;
- la question 27 de 1996 portait sur la fréquentation scolaire au cours des huit derniers mois, comparativement aux neuf derniers mois en 1991;
- les choix de réponse à la question H1 sur le soutien du ménage ont été modifiés de façon que la personne *qui paye* était identifiée en 1996 par son numéro de personne au sein du ménage plutôt que par son nom : les choix étaient Personnes 1 à 6, une personne inscrite dans un autre questionnaire pour ce logement ou une personne qui ne demeure pas ici.

Le chapitre 4 passe en revue le questionnaire complet et fournit plus de détails à chacune des questions.

1.9 Le recensement et la loi

Aucune autre source de renseignements sur notre pays et notre société n'est plus essentielle que le recensement. En effet, il recueille de l'information nécessaire à l'application de nombreux règlements et lois (voir la liste à l'annexe A).



L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait une redistribution des sièges de chaque province à la Chambre des communes à partir des résultats du recensement de 1871 et une redistribution des sièges à tous les recensements décennaux subséquents. Le mandat que conférait l'Acte au recensement fut remplacé par une série de lois, qui furent elles-mêmes remplacées par la *Loi sur la statistique* de 1970. Cette loi stipule que :

B r e f h i s t o r i q u e

«Le recensement de la population du Canada est fait par Statistique Canada à tous les cinq ans, à compter de juin 1971, dans le mois qui est fixé par le gouverneur en conseil.»

Si les données du recensement servent à déterminer le nombre des sièges au Parlement, elles servent en outre à fixer les limites des circonscriptions électorales fédérales (CÉF). En vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales fédérales*, les données du recensement décennal doivent servir à redéfinir les limites des CÉF.

Par ailleurs, la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* compte sur les estimations démographiques établies à partir des chiffres de population du recensement pour déterminer la part des paiements de transfert fédéraux qui est accordée aux provinces et aux territoires. Le recensement recueille des données en vertu de plus de 80 lois, comme : la *Loi sur l'assurance-chômage*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, la *Loi sur les prêts aux étudiants*, la *Loi sur l'immigration*.



Aussi en vertu de la *Loi sur la statistique*, chaque ménage canadien est tenu de remplir le questionnaire du recensement. La loi prévoit des sanctions pour ceux qui refusent de participer au recensement ou qui produisent sciemment une fausse déclaration. Les cas de refus sont alors transmis au Ministère de la justice, qui se charge de porter les accusations prévues conformément à la loi.

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

- ▶ En 1873 paraissaient les résultats du recensement de 1871 publiés dans cinq volumes bilingues. De 35 à 50 commis avaient participé, sans l'aide de machines, à la compilation des résultats. La population dénombrée au sein des quatre premières provinces canadiennes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario) atteignait alors 3 689 257 habitants.

Étapes du recensement

2.1 Introduction

Les résultats du recensement sont diffusés au terme d'un long processus qui débute bien avant le jour du recensement. En effet, cette entreprise de grande envergure compte un caractère unique et soulève des problèmes qui lui sont propres. Recueillir des renseignements auprès d'environ 29 millions de personnes réparties sur un territoire de 9,2 millions de kilomètres carrés pose un défi de taille. Bien que l'on effectue le recensement à tous les cinq ans au Canada, le cycle du recensement, quant à lui, s'étend sur plusieurs années comme le montre le tableau 2.

Tableau 2 Calendrier du recensement de 1996*

Titre de tâche	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Détermination du contenu	avril 1992 à mai 1995							
Production des questionnaires					juin 1995 à février 1996			
Collecte des données						janvier 1996 à septembre 1996		
Assimilation des données						juillet 1996 à mars 1997		
Contrôle et imputation							décembre 1996 à novembre 1997	
Évaluation de la qualité des données						juillet 1996 à mai 1998		
Diffusion								avril 1997 à septembre 1999

* Ce calendrier n'indique que la période intense d'activités de chacune des tâches.

2.2 Détermination du contenu

Avant chaque recensement, Statistique Canada revoit les besoins en matière de données statistiques et les étudie au cours de l'étape de détermination du contenu du recensement. Cette étape comprend un vaste programme de consultation visant à recueillir l'opinion et les commentaires des utilisateurs de données et d'autres personnes intéressées partout au Canada relativement à la nature et à la quantité de renseignements qu'ils souhaitent trouver dans la base de données du recensement. Statistique Canada doit s'assurer que le contenu du recensement réponde aux exigences législatives, de même qu'il puisse satisfaire les besoins des utilisateurs en matière de données.

L'équipe de projet responsable de la détermination du contenu du recensement de 1996 avait pour mandat d'agir comme point central lors du processus de consultation, de la mise à l'essai et de l'approbation du contenu du recensement, de gérer la consultation auprès des utilisateurs, d'assurer la coordination et la direction des mises à l'essai en matière de contenu et de questionnaire, et de faire approuver le contenu définitif du recensement. À cette fin, l'équipe a recueilli l'opinion et les recommandations relatives au contenu du recensement de 1996, a obtenu des renseignements sur les considérations sociales et économiques reconnues comme des préoccupations importantes de la part des principaux utilisateurs et a déterminé quels étaient les domaines où on observe un manque de données.

2.2.1 Consultation auprès des utilisateurs

Pour mener à bien la consultation auprès des utilisateurs, on a préparé un guide de consultation que l'on a distribué à plus de 1 000 utilisateurs potentiels des données du



recensement, ainsi qu'à des organismes. Ce guide était divisé par sujets (concepts, questions, disponibilité chronologique des données) et faisait ressortir les points à considérer pour la discussion. On a invité les personnes intéressées à soumettre des lettres ou des commentaires écrits à Statistique Canada contenant leurs suggestions.

É t a p e s d u r e c e n s e m e n t

En vue du recensement de 1996, Statistique Canada a reçu, au total, 166 soumissions écrites représentant plus de 1 500 commentaires, provenant de plus de 1 100 groupes et organismes des secteurs public et privé. Par ailleurs, deux conférences internationales ont eu lieu, l'une sur la collecte des données sur l'origine ethnique et l'autre sur la valeur des données sur le travail non rémunéré.

2.2.2 Programme de mise à l'essai

Cette étape du processus de détermination du contenu permet de mettre à l'essai toutes les nouvelles questions ainsi que les modifications susceptibles d'être apportées au questionnaire. La mise à l'essai menée en vue du recensement de 1996 a servi entre autres à mesurer l'efficacité des nouvelles questions ou formulations, ainsi que l'efficacité des méthodes de collecte et du guide de recensement, de même que les répercussions possibles de ces changements sur les coûts du recensement, la comparabilité des données et le fardeau des répondants.

Les essais ont été d'ordre qualitatif et quantitatif. Ils comprenaient 50 séances de groupes de discussion, de même que 216 entrevues approfondies, ainsi que le Test du recensement national (TRN) mené le 8 novembre 1993. Le TRN a visé un échantillon d'environ 14 700 logements occupés, échantillon tiré de l'ensemble des ménages ayant participé à l'Enquête sur la population active environ deux ans avant la date du TRN. Par ailleurs, on a ajouté 3 950 logements occupés à l'échantillon de manière à accroître la couverture des minorités visibles et de la population autochtone vivant dans les régions urbaines. Le Test du recensement national de 1993 a permis de tester huit nouvelles variables qui portaient sur la famille, la langue d'enseignement, la langue d'usage au travail, l'identité autochtone, les minorités visibles, le travail non rémunéré, le mode de transport utilisé pour se rendre au travail, ainsi que sur le type d'industrie.

Parallèlement, on a mené des recherches cognitives en vue de déterminer de quelle façon la conception du questionnaire et sa mise en page influencent les réactions des répondants et, par conséquent, la qualité des données. Aussi, on a recueilli des commentaires sur la formulation des questions, les instructions fournies dans le questionnaire et le guide, la grosseur des caractères, le logo du recensement, l'utilisation de couleurs et de zones ombrées, et l'usage de caractères gras ou italiques.

2.2.3 Recommandations et approbation du contenu

Consultation sur le contenu du recensement de 1996

- 990 organismes
- 70 réunions
- 167 mémoires
- Environ 1 500 commentaires
- 2 conférences internationales
- 21 groupes de discussion sur l'origine ethnique, les minorités visibles, la population autochtone
- 11 groupes de discussion sur le travail non rémunéré
- 6 groupes de discussion sur la famille/le lien avec la Personne 1
- 6 groupes de discussion sur la couverture, le lieu de travail et la mobilité

Tous les commentaires obtenus pendant les consultations, ainsi que les résultats tirés de la mise à l'essai ont fait l'objet d'un examen minutieux. En préparation des recommandations relatives au contenu du recensement de 1996, on a tenu compte de divers facteurs, notamment : les exigences législatives et constitutionnelles, les besoins des utilisateurs, la comparabilité chronologique, la pertinence des nouvelles questions, l'espace dont on dispose dans le questionnaire, le fardeau des répondants et les coûts.

Au terme de cet exercice, de nombreuses questions sont demeurées dans le questionnaire, afin de suivre l'évolution des tendances

sociales, culturelles et économiques. Les changements retenus ont été ceux dont la mise à l'essai a montré, entre autres choses, que les données produites seraient de qualité et d'une grande utilité, et que le fardeau des répondants ne s'en trouverait pas augmenté.

Conformément à la *Loi sur la statistique*, le statisticien en chef du Canada a soumis les recommandations relatives au contenu du questionnaire du recensement à l'approbation du Cabinet. Une fois approuvées par le gouverneur en conseil, les questions ont été prescrites par décret et publiées dans la *Gazette du Canada*, volume 1, le 12 août 1995.

2.3 Production des questionnaires

Les questionnaires sont l'outil fondamental du processus de collecte, car ils portent l'image de Statistique Canada aux yeux du public, ils jouent un rôle déterminant dans la qualité des données recueillies et ils doivent assurer à la collecte et au traitement des données un roulement efficace.

Étapes du recensement

Produire des questionnaires qui répondront à la fois aux exigences de la collecte, du traitement et des communications, tout en s'assurant d'obtenir une version définitive qui sera facile à remplir, constitue un défi de taille. Pour se l'imaginer, il faut en outre considérer les contraintes matérielles : l'espace est restreint sur le questionnaire, ce qui limite le nombre de questions pouvant être posées, de même que la longueur et la complexité des questions. De plus, il faut inclure au questionnaire des instructions et des exemples à l'intention des répondants.

Les étapes de production comptent, une fois le contenu du recensement déterminé : la mise en page et la conception des questionnaires et de la documentation; la composition, la

Saviez-vous que...

Les questionnaires, les guides et les enveloppes du recensement sont imprimés sur du papier recyclé. De plus, on emploie une encre à base d'huile végétale provenant de cultures renouvelables, plutôt qu'une encre à base de pétrole.

vérification et la coordination des contrats pour l'impression des questionnaires et leur insertion dans des ensembles; le contrôle de la qualité des produits; et le contrôle de la livraison des différents documents. Tous ces documents sont tirés à plus de 100 millions d'exemplaires. De plus, la production des questionnaires a demandé l'impression d'adresses et de

codes à barres sur les quelque 350 000 questionnaires destinés à la collecte du contrôle centralisé (voir *Méthodes de collecte* à la section 2.4.1).

Parmi les nombreux questionnaires, livrets, enveloppes et autres documents produits, on trouve :

Questionnaire abrégé (formule 2A)

- sert à recenser quatre ménages sur cinq dans les secteurs de dénombrement où s'effectue le retour par la poste;
- renferme sept questions portant sur le nom, le lien avec la Personne 1, la date de naissance, le sexe, l'état matrimonial légal, l'union libre et la langue maternelle.

Questionnaire complet (formule 2B)

- sert à recenser un ménage privé sur cinq dans les secteurs de dénombrement où s'effectue le retour par la poste;
- renferme 55 questions, dont les sept questions de la formule 2A ainsi que des questions additionnelles, notamment sur l'activité, le revenu, la scolarité, les limitations d'activités, la citoyenneté, le logement et l'origine ethnique.

À titre d'information, un exemplaire du questionnaire 2B se trouve dans la pochette située à la fin de la publication.

Questionnaire pour le dénombrement de la population en dehors du Canada (formule 2C)

- sert à dénombrer les personnes en poste à l'étranger, comme les fonctionnaires canadiens (fédéraux et provinciaux) et leur famille, ainsi que les membres des Forces armées canadiennes et leur famille; sert également à dénombrer les citoyens canadiens à l'extérieur du Canada qui demandent à être dénombrés;
- contenu identique à celui de la formule 2B, à l'exception des questions sur le logement.

Questionnaire du Nord et des réserves (formule 2D)

- sert à dénombrer les ménages qui vivent dans les régions du Nord et la plupart des réserves indiennes;
- contenu identique à celui de la formule 2B, à l'exception de l'ajout du logement de bande à la question sur le mode d'occupation et de l'adaptation des exemples accompagnant les questions à la situation des répondants du Nord et des réserves.

Questionnaire individuel du recensement (formule 3)

- sert à dénombrer les personnes résidant dans des logements collectifs non institutionnels, comme les hôtels, les motels, les maisons de chambres;
- contenu identique à celui de la formule 2B, à l'exception des questions sur le logement;
- sert également dans les ménages privés lorsque certains membres (comme les pensionnaires) désirent inscrire leurs réponses dans un questionnaire différent de celui des autres membres du ménage.

Les questionnaires du recensement ont été produits dans les deux langues officielles du Canada. De plus, les questions ont été traduites dans 49 langues non officielles (dont 12 langues autochtones), à l'intention des personnes qui ne comprennent ni le français ni l'anglais, en braille et sur cassette audio. Par ailleurs, on a produit des formats substitués du questionnaire, par exemple en gros caractères, ainsi que sur support électronique (disquette), à l'intention des personnes ayant des difficultés de lecture.

Étapes du recensement

2.4 Collecte des données

Cette étape du processus de recensement vise à faire en sorte que les quelque 10,9 millions de logements au Canada soient dénombrés. Le recensement vise l'ensemble de la population du Canada. Il s'agit, d'une part, des citoyens canadiens, de naissance ou naturalisés, des immigrants reçus et des résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux au Canada. Les résidents non permanents sont les personnes au Canada qui détiennent un permis ministériel, un permis de travail ou de séjour pour étudiants, ou qui revendiquent le statut de réfugié.

D'autre part, le recensement compte les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du Canada le jour du recensement. Il s'agit, par exemple, de ceux qui se trouvent à bord de navires marchands ou de navires du gouvernement canadien, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux et leur famille, ainsi que des membres des Forces armées canadiennes et leur famille. En raison du dénombrement des personnes se trouvant à l'extérieur du pays, le Recensement du Canada est un recensement *de jure* modifié.

2.4.1 Méthodes de collecte

Pour assurer la meilleure couverture possible, le pays est divisé en petits secteurs géographiques appelés secteurs de dénombrement (SD). Chaque recenseur est responsable d'au moins un SD. Le nombre optimal de ménages dans un SD varie de 125 en région rurale à 440 en région urbaine. Au recensement de 1996, on comptait 49 361 secteurs de dénombrement au Canada, et 38 000 personnes affectées à la collecte des données.

a) Autodénombrement

En 1996, les recenseurs ont livré un questionnaire à environ 98 % des ménages. On demandait à ces ménages de répondre eux-mêmes au questionnaire le 14 mai et de le retourner par la poste.



Par ailleurs, on a mis à l'essai un nouveau procédé, appelé **contrôle centralisé**, dans 10 circonscriptions électorales fédérales de l'est de l'Ontario. Un questionnaire a été posté avant le jour du recensement aux quelque 350 000 ménages se trouvant dans la partie urbaine de la région d'essai. Dans la partie rurale, les questionnaires ont été livrés par les recenseurs. Les ménages ont eux aussi rempli leur questionnaire par

autodénombrement, puis l'ont retourné par la poste. Ces questionnaires ont été acheminés au bureau de district du contrôle centralisé, plutôt qu'à un recenseur comme dans le reste du pays. Si les résultats de cet essai se révèlent concluants, ce procédé sera mis en application dans la majorité des ménages au pays lors du recensement de 2001.

b) Interview

De plus, environ 2 % des ménages ont été dénombrés par interview, c'est-à-dire qu'un recenseur les a visités et a rempli lui-même le questionnaire au cours d'une interview. Cette méthode est utilisée dans les régions éloignées et nordiques, de même que dans la plupart des réserves indiennes. Elle a en outre servi dans les centres-villes des grandes régions urbaines, où les résidents sont plus difficiles à dénombrer. En outre, la population de certaines régions éloignées du Nord a été dénombrée en février et mars 1996. Ce recensement anticipé se fait dans les régions où les collectivités se dispersent au printemps, au moment où les habitants migrent vers leurs divers territoires de chasse et de pêche.



2.4.2 Soutien à la collecte

Afin d'appuyer les activités de collecte, un vaste programme de communications visant à sensibiliser la population canadienne à la tenue du recensement et à l'importance d'y participer a été mis sur pied. De plus, de manière à répondre aux questions et aux préoccupations de la population sur cette activité de grande envergure, on a de nouveau offert aux répondants l'Assistance téléphonique du recensement (ATR), un service multilingue, gratuit et accessible

É t a p e s d u r e c e n s e m e n t

de partout au pays. Le numéro à composer sans frais figurait dans le questionnaire du recensement et le guide qui accompagnait le questionnaire 2B. En outre, de nombreux messages diffusés à l'intérieur du programme de communications donnaient ce numéro. Statistique Canada met ce service à la disposition de la population depuis le recensement de 1971. Au fil des recensements, le nombre d'appels a continué de croître : au recensement de 1996, l'ATR a répondu à quelque 386 000 appels provenant de partout au Canada, comparativement à 280 000 appels reçus en 1991.

2.4.3 Projet de communications du recensement

Le mandat du Projet de communications du recensement consiste à mettre en oeuvre des activités devant faire connaître la date du recensement à l'ensemble de la population, faire ressortir l'importance du recensement et encourager la population à y participer. Ces activités de communications doivent être rentables, tout en maintenant l'image de marque de Statistique Canada positive et non partisane. À l'occasion du recensement de 1996, le message lancé à la population était simplement : *Soyez du nombre!* On a expliqué à la population canadienne pourquoi le recensement était important dans leur communauté, leur quartier, leur ville, leur village ou leur province. Le programme de communications a aussi fait ressortir le lien qui existe entre la participation des répondants et l'utilisation ultime faite des données du recensement. De plus, on s'est assuré que la population sache que sa participation était obligatoire en vertu de la loi, et que, en vertu de la loi, Statistique Canada devait protéger les renseignements confidentiels des répondants.

Le programme de relations publiques des Communications du recensement de 1996 comportait cinq composantes : le partenariat, les relations avec les médias, l'éducation, la publicité payante et les groupes spéciaux. L'ensemble de ces composantes a permis de créer un programme de communications efficaces en vue de sensibiliser chaque répondant à la tenue du recensement.

a) Partenariat

Le partenariat consiste à obtenir la collaboration volontaire et bénévole de grandes entreprises, de sociétés, d'associations, de corporations, de ministères fédéraux et provinciaux et autres afin de faire connaître le recensement à leur personnel et à leurs clients. Dans l'ensemble, les partenaires du recensement se sont prêtés à cet exercice en incluant le message du recensement dans leur correspondance habituelle et dans leurs communications de tous les jours. Cette composante du programme a permis de diffuser plus de 350 millions de messages aux répondants.

b) Relations avec les médias

Comme le recensement constitue matière à nouvelles et que les médias sont un véhicule efficace pour joindre la population, le message du recensement a pu être diffusé

quotidiennement à la population pendant toute la période entourant le jour du recensement. En effet, grâce aux entrevues accordées aux médias par les porte-parole de Statistique Canada et à la couverture du recensement par les journalistes et les éditorialistes, nous avons pu recueillir une revue de presse (*Actualités*) considérable à l'occasion du recensement de 1996.

c) Éducation

Cette composante du programme visait à mettre au point des activités pédagogiques à l'intention des élèves du primaire et du secondaire. Environ 12 000 exemplaires de la *Trousse de l'enseignant du Recensement de 1996* ont été distribués gratuitement aux enseignants qui en ont fait la demande. Cette trousse renfermait diverses activités destinées à montrer comment mener un recensement et pourquoi il est important de le faire. De plus, on a mis sur pied des activités à l'intention des classes de français et d'anglais langues secondes, ainsi qu'aux classes d'adultes. Cet aspect du programme d'éducation visait les élèves dont les parents éprouvent des difficultés en français et en anglais. On voulait ainsi montrer à ces élèves comment remplir le questionnaire du recensement, de façon qu'ils puissent y répondre pour leur ménage, au besoin.



d) Publicité payante

La campagne de publicité nationale a débuté le 11 mai 1996. La plus forte concentration des messages a été faite autour du 14 mai, puis s'est poursuivie du 15 mai à la mi-juin avec différents messages liés au thème *Il n'est pas trop tard*. Par la suite, on a investi des efforts spécifiques dans les régions où le retour des questionnaires se faisait plus lentement.

e) Groupes spéciaux

Les personnes qui requièrent des outils de communications particuliers, comme les personnes âgées, les personnes ayant une incapacité ou les adultes analphabètes, ainsi que les personnes pour lesquelles on a enregistré un sous-dénombrement élevé en 1991, comme les jeunes âgés de 18 à 30 ans, les immigrants, les résidents non

É t a p e s d u r e c e n s e m e n t

permanents et les Autochtones, ont fait l'objet d'efforts particuliers de communications. En effet, on a cherché à adapter le message du recensement de façon à répondre aux préoccupations propres à ces groupes. Par exemple, on a obtenu l'appui d'organismes qui travaillent auprès des personnes âgées, des immigrants ou des groupes ethniques pour faire connaître le numéro sans frais de l'ATR, et pour diffuser les outils mis au point à leur intention : des cassettes audio en français et en anglais à l'intention des personnes ayant une incapacité visuelle; les questions du recensement imprimées en gros caractères ainsi qu'une version sur disquette du questionnaire (à être remplie) à l'intention des personnes ayant une incapacité visuelle ou physique; les questions du recensement traduites dans des langues non officielles.

2.5 Assimilation des données

Cette étape du recensement consiste à faire la saisie, le contrôle et le codage des renseignements inscrits dans les questionnaires. Elle vise à constituer une base de données pouvant se prêter à divers types de traitement plus poussés. L'assimilation des données se divise en trois grandes composantes :

- le dépouillement régional;
- le dépouillement au bureau central;
- le codage automatisé.

2.5.1 Dépouillement régional

Tous les questionnaires des secteurs de dénombrement (SD) complétés, y compris les cartes et les registres des visites, sont acheminés des sous-sections de la collecte sur le terrain vers les centres de dépouillement régionaux. Statistique Canada donne en sous-traitance à Revenu Canada les activités relatives à la présaisie et à l'entrée directe des données.

a) Opérations de présaisie

Lors du dépouillement régional, les questionnaires sont préparés de façon manuelle pour l'entrée directe des données. Les quatre opérations suivantes ont lieu dans les sept centres de dépouillement de Revenu Canada :

- 1) La réception et l'enregistrement. Cette étape comporte deux activités : l'enregistrement des informations sur les SD envoyés par les recenseurs; la création et l'exploitation d'un système de contrôle automatisé utilisant le codage par codes à barres, lequel système permet de vérifier le progrès des activités dans chaque SD.

2) Le codage des variables économiques. Les réponses écrites des variables économiques (profession/industrie) sont codées. Il s'agit de l'étape la plus vaste de la présaisie.

3) La mise en ordre, l'étiquetage et la mise en lots. Lors de cette étape, des cartes de contrôle de mise en lots de SD sont créées par l'intermédiaire du système de contrôle automatisé utilisant le codage par codes à barres. On peut ainsi connaître le nombre et le type de questionnaires pour chaque SD. Les questionnaires sont mis en ordre numérique de numéro de ménage et par type de questionnaire et ensuite étiquetés en vue de la saisie des données.

4) L'assemblage et l'expédition. Les questionnaires, les registres des visites et autres documents sont expédiés, après l'entrée directe des données, au bureau central pour le traitement.

b) Entrée directe des données

Cette étape comprend les tâches suivantes :

- réception et enregistrement des boîtes de SD provenant des opérations de présaisie;
- saisie de l'information recueillie dans les questionnaires du recensement et dans les cartes de contrôle de mise en lots de SD;
- vérification de l'exactitude des données saisies par l'opérateur en procédant à une deuxième saisie des données à partir d'un échantillon de questionnaires; le contrôle qualitatif est assuré par la comparaison des deux saisies;
- transmission électronique des données provenant des centres régionaux de Revenu Canada vers le centre principal de Revenu Canada à Ottawa et mise en cartouches de ces données pour la livraison au bureau central.

2.5.2 Dépouillement au bureau central

L'équipe du dépouillement au bureau central est responsable de la réception, du contrôle et de l'entreposage des questionnaires, des registres des visites et des cartouches. Cette étape est constituée d'une série d'opérations manuelles et automatisées conçues pour soumettre les données à des contrôles structurels. L'équipe doit préparer un fichier de données pour la diffusion des chiffres définitifs de population et des logements. Cette opération se divise en trois étapes :

- a) la réception, l'enregistrement et l'entreposage : les données provenant de chaque secteur de dénombrement parviennent au bureau central et sont enregistrées par l'intermédiaire d'un système en direct. Les données saisies sont soumises à un test de

Étapes du recensement

lisibilité, puis des copies de sauvegarde sont faites. La compilation des données provenant du document de listage des logements collectifs du Canada est également exécutée à cette étape.

- b) l'analyse des données : Les données sont soumises à une série de vérifications structurales (contrôles d'assimilation des types de documents et des genres de ménages, concordance du nombre de documents et de personnes dénombrées) pour s'assurer qu'elles répondent aux critères de qualité établis. Les anomalies sont vérifiées et corrigées à l'aide d'une procédure informatisée complexe. Une fois toutes les vérifications accomplies, les données sont reformatées et soumises aux opérations de codage automatisé et de contrôle et d'imputation.
- c) le dépouillement spécial : Plusieurs études sont menées au cours de cette étape. Leur objectif est de s'assurer que les personnes résidant à l'extérieur du Canada le jour du recensement (personnes se trouvant à bord des navires de la garde côtière et des Forces armées canadiennes ainsi que des navires marchands immatriculés au Canada; personnel diplomatique et militaire) ont été dénombrées.



2.5.3 Codage automatisé

Le codage automatisé consiste à convertir les réponses écrites saisies au cours de l'opération de l'entrée directe des données, en codes numériques à l'aide d'un fichier-classification automatisé contenant une série de mots ou de phrases correspondants. Des experts et des codeurs spécialement formés revoient les réponses non appariées (c'est-à-dire celles qui n'ont pu être codées à l'aide du fichier-classification) et leur assignent le code numérique approprié. Ils peuvent déterminer le code approprié en se servant des réponses fournies à d'autres questions et par d'autres membres du ménage. Les réponses inscrites à la main aux questions suivantes du questionnaire complet ont été soumises au codage automatisé :

- lien avec la Personne 1;
- langue parlée à la maison;
- langues non officielles;
- première langue apprise dans l'enfance;
- lieu de naissance;
- citoyenneté;
- origine ethnique (ascendance);
- groupe de population;
- bande indienne/première nation;
- lieu de résidence 1 an auparavant;
- lieu de résidence 5 ans auparavant;
- principal domaine d'études;
- lieu de travail.

Une fois que toutes les réponses ont été codées numériquement, les données ont été soumises à l'étape du contrôle et de l'imputation.

Étapes du recensement

2.6 Contrôle et imputation

Les données recueillies lors de toute enquête comportent des omissions ou des incohérences. Ces erreurs peuvent survenir lorsque les répondants fournissent des réponses incorrectes ou incomplètes aux questions ou elles peuvent survenir lors du traitement. Par exemple, un



répondant peut être réticent à répondre à une question, peut ne pas se rappeler la bonne réponse ou peut mal comprendre la question. De son côté, le personnel du recensement peut coder les réponses incorrectement ou peut faire d'autres types d'erreurs au cours du traitement.

Les questionnaires ont subi un contrôle manuel initial lors de la collecte. Le personnel sur le

terrain les ont revus pour trouver toute réponse manquante ou des réponses multiples inacceptables. De tels problèmes ont été résolus en communiquant avec les répondants pour obtenir l'information désirée. De plus, des contrôles structurels de base ont été faits lors du dépouillement au bureau central, là où on se reportait aux questionnaires et aux registres des visites lorsqu'il était nécessaire de le faire.

L'épuration définitive des données a été entièrement automatisée. Elle a demandé de mettre en pratique une série de règles de contrôle détaillée, qui a permis de trouver les réponses manquantes ou incohérentes. Ces dernières ont été corrigées en changeant le moins possible les valeurs des variables lors de l'imputation. L'imputation s'est faite à l'aide des méthodes dites *déterministe* et *hot deck comportant les moindres changements*. L'imputation déterministe consiste à corriger les erreurs en inférant la valeur appropriée à partir des réponses à d'autres questions. Quant à l'imputation hot deck comportant les moindres changements, on choisit un enregistrement qui comporte un certain nombre de caractéristiques communes à celles de

l'enregistrement qui contient une erreur. On emprunte les données de cet enregistrement *donneur* et on les utilise pour changer le plus petit nombre possible de variables nécessaire pour résoudre tous les rejets à la vérification.

Deux systèmes automatisés différents ont été utilisés pour mener à bien ce traitement. Le système NIM (*New Imputation Methodology*) a fait le contrôle et l'imputation des caractéristiques démographiques de base comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1. Lors des recensements précédents, on a utilisé un système automatisé appelé CANEDIT pour ces variables. Le système NIM permet de faire des contrôles plus détaillés et exacts que ne le permettait CANEDIT. NIM fait appel à la méthode hot deck comportant les moindres changements. Le système SPIDER (*System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements*) a été utilisé pour traiter les autres variables du recensement. SPIDER fait appel aux imputations déterministe et hot deck. Lors de prochains recensements, le système NIM pourrait être appliqué au traitement de variables additionnelles.

On recueille des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle et le lien avec la Personne 1 auprès de toute la population. Toutefois, la majeure partie des renseignements du recensement proviennent d'un échantillon de 20 %. On emploie la pondération pour reporter, après le contrôle et l'imputation, l'information fournie par l'échantillon à l'ensemble de la population.

La méthode de pondération fournit, à partir des données-échantillon, des estimations qui sont entièrement représentatives. En 1996, on a fait appel à une technique que l'on appelle estimation de calibrage ou de régression. Cette procédure a comme base des poids initiaux égalant environ 5; ces poids initiaux sont ensuite ajustés par le plus petit nombre possible, de façon que les diverses estimations échantillonales (par exemple, le nombre d'hommes ou de personnes âgées de 15 à 19 ans) correspondent aux chiffres de population établis.

La pondération constitue la dernière étape du traitement menant à la production définitive des bases de données du recensement de 1996. Ces bases sont le fondement de toutes les publications, de tous les tableaux et produits personnalisés.

2.7 Évaluation de la qualité des données

Au cours des diverses étapes du recensement, on s'assure d'obtenir des résultats de qualité supérieure. À l'étape de l'évaluation de la qualité des données, on détermine la qualité globale des données du recensement. Bien que des normes de qualité supérieures soient établies pour recueillir et traiter les données et que l'on s'efforce de réduire la non-réponse à l'aide, par exemple, d'efforts de communications, on ne peut éliminer toutes les erreurs. Aussi, on évalue la

É t a p e s d u r e c e n s e m e n t

qualité des données afin de fournir des renseignements aux utilisateurs sur la fiabilité des données, d'améliorer la qualité des données des recensements subséquents et d'ajuster les données officielles du recensement. Le chapitre 7 contient plus de renseignements à ce sujet.

2.8 Diffusion des produits et services

- a) Élaboration d'une gamme de produits à l'aide des profils de secteur de marché
- La gamme complète des produits et services du recensement a fait l'objet d'une réévaluation en 1991 au cours de laquelle des consultations plus étendues que jamais auparavant ont été menées auprès des utilisateurs. Plus de 3 000 organismes de tous les secteurs économiques ont participé aux initiatives de Statistique Canada visant à évaluer et à déterminer les caractéristiques, le contenu, le prix, le support et la présentation des nouveaux produits. On a tenu compte des commentaires des utilisateurs pour restructurer entièrement la gamme de produits et services du recensement de 1991 tant sur le plan de la forme que sur celui du contenu. Les résultats obtenus à l'issue des changements apportés ont été examinés et évalués. Tout au cours du cycle du recensement de 1991, on a recueilli les commentaires des utilisateurs aux divers points de vente. En outre, les consultations se sont poursuivies de façon continue auprès des secteurs clés comme les ministères et organismes fédéraux, les représentants des provinces et des territoires, les bibliothèques et les distributeurs secondaires. En vue du recensement de 1996, on a cerné neuf secteurs de marché distincts et élaboré pour chacun d'eux des approches de commercialisation différentes.

À l'occasion des préparatifs du recensement de 1996, on a analysé chacun des secteurs de marché éventuels pour les données du recensement : on a entre autres cerné leurs besoins ainsi que leurs préférences quant aux supports utilisés et examiné les applications qu'ils faisaient des données en vue d'établir si les produits et services offerts leur permettaient de tirer profit au maximum des données du recensement. Voici les résultats de cet exercice.

- On demande davantage de données sur divers supports électroniques. Même les bibliothèques ont indiqué leur préférence pour les supports électroniques qui offrent une accessibilité et une souplesse accrues, en précisant toutefois qu'elles auront besoin de services de soutien pour faciliter la transition des produits papier aux produits électroniques. Afin de faciliter cette transition, une série de publications clés ont été conservées, dont celles les plus en demande par les bibliothèques.
- La structure de prix utilisée par le passé n'était pas cohérente et, dans le cas de certains produits, les prix n'étaient pas concurrentiels avec ceux de nos plus proches concurrents.
- On demande que les données infraprovinciales soient diffusées beaucoup plus tôt.

En réponse aux demandes formulées, on a élaboré une stratégie de commercialisation dans laquelle les produits et services étaient reliés à chacun des profils des secteurs de marché cernés précédemment afin de satisfaire adéquatement leurs besoins particuliers. On a fixé les modalités d'établissement des prix et des contrats de licence pour chaque secteur de marché afin d'aider les utilisateurs à atteindre leurs propres objectifs et à remplir leur mission. Dans le cas des marchés du secteur public, on a rendu visite aux représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, non seulement pour faire la promotion des produits et services mais aussi pour les tenir au courant des possibilités que leur offraient les données. Pour ce qui est des autres secteurs, les bureaux régionaux ont été considérés comme des points de vente et ont été chargés de mettre en oeuvre les stratégies promotionnelles et publicitaires qui conviendraient le mieux à la clientèle de leur zone de marché. Une structure de prix appropriée a été établie selon les tendances du marché, en vue de maximiser l'accès à l'information. Les efforts promotionnels et publicitaires ont été intégrés dans chacune des analyses de rentabilité élaborées pour chaque point de service.

b) Commercialisation des produits et services

Les personnes chargées de mettre en oeuvre des initiatives de commercialisation des produits et services du recensement de 1996 (à Ottawa ou dans l'un de nos 10 centres régionaux de consultation à travers le Canada) travaillent ensemble pour que toutes les possibilités offertes par la base de données du recensement soient connues du plus grand nombre de personnes possible; elles s'occupent entre autres :

- de planifier et de coordonner la diffusion des données et de certains produits du recensement;
- d'élaborer une méthode axée sur les secteurs de marché pour promouvoir la base de données du recensement;
- d'entretenir des relations avec les anciens utilisateurs des données du recensement en vue de leur fournir des services, ainsi qu'avec les clients qui ont participé au financement des activités de collecte du recensement;
- d'offrir aux utilisateurs actuels et aux nouveaux utilisateurs des données du recensement un service après-vente et des ateliers de formation.

Pour la première fois, les clients pourront obtenir sans frais des données sur le réseau Internet en accédant au site Web de Statistique Canada : <http://www.statcan.ca>. Le grand public est informé sur toutes les diffusions des données de diverses façons, en particulier par les médias. Les données correspondant à chacune des diffusions sont présentées sous forme résumée et accompagnées de brèves analyses dans *Le Quotidien* qui, quoiqu'il soit maintenant diffusé sur le réseau Internet, est encore imprimé sur papier pour le recensement. Les députés et les sénateurs reçoivent *Le Quotidien* directement. En outre, par l'intermédiaire des sous-ministres, des lettres

Étapes du recensement

faisant état des faits saillants des données, des séances d'information et des exposés sont envoyées aux autres ministères. Dix diffusions officielles de données sont prévues au cours de la période allant d'avril 1997 à juin 1998.

SAVIEZ-VOUS QUE...



- ▶ Le coût total estimatif prévu du recensement de 1996, après ajustement en fonction de l'inflation et de la croissance démographique, n'excède guère celui du recensement de 1991, soit 30,75 \$ par ménage, comparativement à 30,32 \$ en 1991. Ces valeurs sont calculées en dollars de 1995.

Confidentialité

Le Canada doit le succès de son système statistique à la collaboration établie de longue date entre Statistique Canada, la population du Canada, les entreprises et les administrations publiques. Sans leur collaboration soutenue et leur bonne volonté, on ne pourrait produire des renseignements statistiques actuels et exacts. Statistique Canada ne ménage pas ses efforts pour s'assurer que le caractère confidentiel des réponses est protégé dans tous les aspects de ses opérations.

Les réponses personnelles fournies dans les questionnaires du recensement demeurent strictement confidentielles, car la *Loi sur la statistique* dispose que tous les renseignements permettant l'identification d'une personne demeurent confidentiels. Les autres organismes et ministères du gouvernement ne peuvent avoir accès aux données du recensement sur une personne.

Statistique Canada vérifie la fiabilité de ses employés au moment de leur embauche et veille à ce qu'ils soient sensibilisés au caractère confidentiel des documents qu'ils manipulent. Tous les employés, y compris les intervieweurs, prêtent un serment de discrétion en vertu de la *Loi sur la statistique* qui prévoit l'imposition de peines aux employés qui divulgueraient ou causeraient sciemment la divulgation de renseignements personnels : amende maximale de mille dollars, emprisonnement maximal de six mois, ou l'une et l'autre peines.

L'accès physique aux renseignements confidentiels est réglementé en tout temps. Un nombre restreint d'employés seulement ont accès aux questionnaires remplis. De cette façon, on s'assure que seuls les employés qui ont vraiment besoin de voir, à l'intérieur de leurs tâches, les formulaires remplis y auront accès. La sécurité des données des répondants est considérée comme de toute première importance.



On demande aux répondants d'inscrire leurs nom, adresse et numéro de téléphone sur le questionnaire du recensement. Ces renseignements ne sont toutefois pas entrés dans la base de données de Statistique Canada. En fait, on ne demande ces renseignements qu'aux fins de l'amélioration de la qualité des données. Les noms ne sont requis que pour s'assurer que chaque personne n'est dénombrée qu'une seule et unique fois. Le recenseur a besoin du numéro de

téléphone pour appeler le répondant si un questionnaire n'est pas entièrement rempli. On a toutefois besoin de l'adresse pour des raisons différentes. Par exemple, les personnes sont dénombrées en fonction de leur lieu de résidence le jour du recensement. L'adresse est nécessaire pour faire en sorte que tous les questionnaires soient traités ensemble dans le cas où plus d'un questionnaire a été rempli pour un ménage.

À moins d'avoir été interviewés par un recenseur, ce qui était le cas pour environ 2 % de la population, les répondants devaient remplir le questionnaire et le retourner par la poste dans l'enveloppe fournie à cette fin. Des dispositions spéciales sont prises avec la Société canadienne des postes afin que les enveloppes jaunes du recensement soient considérées comme des *envois à remettre en main propre*, ce qui signifie que le commissaire au recensement ou son représentant désigné doit en prendre livraison personnellement.

Une fois que les enveloppes jaunes du recensement renfermant les formulaires remplis sont livrées par la Société canadienne des postes, les questionnaires remplis sont toujours manipulés par des employés de Statistique Canada ou par des transporteurs cautionnés. Des mesures de sécurité sont prises, notamment des procédures spéciales d'emballage pour empêcher que les paquets ne se déchirent ou la pose de sceaux sur les contenants pour réduire le risque de manipulations non autorisées.

En vertu de la loi, Statistique Canada ne peut utiliser les réponses des questionnaires du recensement qu'à des fins statistiques. On crée une base de données qui, comme nous l'avons expliqué plus tôt, ne contient ni les noms, ni les adresses, ni les numéros de téléphone, à partir de laquelle sont extraits les chiffres diffusés au public.

Chaque produit diffusé est soumis à des procédures élaborées en vue d'éviter la possibilité qu'on puisse associer les données statistiques à une personne identifiable; les données font l'objet d'un arrondissement aléatoire ou sont supprimées pour certaines régions géographiques. La méthode de l'arrondissement aléatoire consiste à arrondir de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) tous les chiffres d'une totalisation, y compris les totaux, à un multiple de 5 et, dans certains cas, à un multiple de 10. Cette méthode est très efficace pour prévenir les risques de divulgation directe, de déduction par regroupement et de divulgation par soustraction, sans augmenter de façon significative l'erreur des données du recensement. Toutefois, les chiffres de population ne sont pas arrondis puisqu'ils ne fournissent aucun renseignement sur les caractéristiques de segments de la population. La suppression des données sur des régions consiste à éliminer les données relatives aux caractéristiques de populations dont la taille se situe en deçà d'un chiffre donné. Par exemple, toutes les données pour les régions géographiques normalisées et non normalisées comptant une population totale de moins de 40 personnes sont supprimées. Si les données comportent une répartition des revenus, les régions comptant une population de moins de 250 personnes sont

Confidentialité

supprimées. À l'échelle des codes postaux, les données pour les trois premiers caractères du code postal, soit les régions de tri d'acheminement (RTA), sont supprimées selon une règle de 40 personnes. Les données pour les six caractères du code postal, soit les unités de distribution locale (UDL), sont supprimées selon une règle de suppression de 100 personnes. Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux partiels et complets aux niveaux d'agrégation supérieurs appropriés.

La diffusion de produits spécialisés, comme les fichiers de microdonnées à grande diffusion ou les données régionales, fait l'objet d'un examen minutieux par des comités officiels d'approbation.

À l'occasion du recensement quinquennal de 1996 seulement, on a convenu avec Archives nationales de détruire les questionnaires une fois que Statistique Canada n'en aura plus besoin à des fins opérationnelles. La décision de détruire les questionnaires est fondée sur la pénurie de fonds pour microfilmer les enregistrements et, du point de vue de l'archivage, sur la plus grande importance de conserver les questionnaires du recensement décennal.

Les répondants peuvent être assurés que toutes les réponses données dans le questionnaire du recensement sont confidentielles et le resteront.

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

- ▶ Les 21 000 000 de réponses écrites en toutes lettres sont codées par 133 codeurs lors du codage automatique; pour effectuer manuellement cette même opération dans les mêmes délais, il faudrait avoir recours à 850 codeurs.

Questions du recensement

4.1 Introduction

Le questionnaire du recensement constitue sans doute le meilleur point de départ pour les utilisateurs. Quelle que soit l'enquête, ils comprendront mieux les résultats après s'être familiarisés avec la formulation de chacune des questions, leurs catégories de réponses, de même que les instructions qui les accompagnent. Cette familiarisation est d'autant plus importante pour le recensement, car la plupart des recensés répondent eux-mêmes au questionnaire (autodénombrement), à partir de leur propre interprétation et de leur compréhension des questions.

Cette section présente chacune des étapes figurant dans le questionnaire du recensement. Par ailleurs, elle comporte un tableau des questions qui ont été posées au recensement depuis la Confédération.

Comme on l'a vu à la section 2.3, cinq questionnaires ont servi à dénombrer la population canadienne lors du recensement de 1996, dont les deux principaux : le questionnaire abrégé (2A) et le questionnaire complet (2B) dans les secteurs de dénombrement où s'effectue le retour par la poste. Le questionnaire 2A est produit en version bilingue et il est remis à 80 % des ménages; le questionnaire 2B est produit en version unilingue, française ou anglaise, et il est distribué à 20 % des ménages. Au moment de la livraison des questionnaires, lorsque le recenseur parvient à entrer en contact avec un membre du ménage, il lui remet un questionnaire 2B dans la langue de son choix; s'il n'y parvient pas, il dépose deux questionnaires, l'un en français, l'autre en anglais, de manière que le ménage puisse y répondre dans la langue officielle de son choix.

Dans les questionnaires 2A et 2B, les ménages pouvaient inscrire jusqu'à six personnes. Si leur ménage comportait plus de six personnes, ils devaient inscrire ces personnes dans des questionnaires additionnels.

Formule 2A – Questionnaire abrégé

En 1996, ce questionnaire comportait sept questions; en effet, les deux questions portant sur le logement (soutien du ménage et mode d'occupation) qui se trouvaient dans le questionnaire abrégé de 1991 avaient été enlevées. Elles figuraient toutefois dans le questionnaire 2B.

Question	Contenu
1	Nom
2	Lien avec la Personne 1
3	Date de naissance
4	Sexe
5	État matrimonial
6	Union libre
7	Première langue apprise dans l'enfance

Formule 2B – Questionnaire complet

Le questionnaire 2B comportait les sept questions du questionnaire abrégé, ainsi que 48 autres questions. Un ménage privé sur cinq a reçu le questionnaire 2B, sauf dans les régions du Nord, les régions éloignées et les réserves indiennes. Dans ces régions, tous les ménages doivent remplir un questionnaire complet (questionnaire 2D), car la taille de ces populations est trop petite pour espérer que l'échantillonnage puisse produire des données précises.

Étant donné que ces deux questions sont posées à tous les 10 ans, les questions sur la religion et la fécondité ont été enlevées en 1996. Les questions ayant été posées pour la première fois, lors du recensement de 1996, sont indiquées en caractères gras.

Question	Contenu
1	Nom
2	Lien avec la Personne 1
3	Date de naissance
4	Sexe
5	État matrimonial
6	Union libre
7	Limitations d'activité
8	Incapacité de longue durée
9	Connaissance de l'anglais et du français
10	Connaissance de langues autres que le français et l'anglais
11	Langue parlée à la maison
12	Première langue apprise dans l'enfance
13	Lieu de naissance
14	Citoyenneté
15	Immigrant reçu
16	Année d'immigration
17	Origine ethnique

Questions du recensement

- 18 **Autodéclaration de l'ascendance autochtone**
- 19 **Groupe de population**
- 20 Bande indienne ou une première nation
- 21 Indien inscrit
- 22 Mobilité - Lieu de résidence un an auparavant
- 23 Mobilité - Lieu de résidence cinq ans auparavant
- 24 Plus haut niveau de scolarité atteint à l'école primaire ou secondaire
- 25 Années de scolarité (université)
- 26 Années de scolarité (autres)
- 27 Fréquentation scolaire
- 28 Grades, certificats et diplômes
- 29 Domaine de spécialisation
- 30 **Activités à la maison**
- 31 Nombre d'heures de travail
- 32 Absence du travail
- 33 Arrangements pour un nouvel emploi
- 34 Recherche récente d'un emploi
- 35 Disponibilité pour un travail
- 36 Date du dernier travail
- 37 Nom de l'employeur
- 38 Genre d'entreprise
- 39 Genre de travail
- 40 Fonctions les plus importantes
- 41 Catégorie de travailleurs (salarié, travailleur autonome, etc.)
- 42 Forme juridique
- 43 Lieu de travail
- 44 **Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail**
- 45 Semaines travaillées en 1995
- 46 Travail à plein temps ou à temps partiel
- 47 Revenu en 1995
- H1 Soutiens du ménage
- H2 Mode d'occupation
- H3 Nombre de pièces et de chambres à coucher
- H4 Période de construction
- H5 Réparations nécessaires
- H6 Paiements annuels
- H7 Coûts d'habitation - Locataire
- H8 Coûts d'habitation - Propriétaire

Autres formules du recensement

Lors du recensement de 1996, les recenseurs ont utilisé d'autres formules : par exemple, le **Registre des visites (RV)** qui sert à inscrire tous les ménages et tous les logements de leurs secteurs de dénombrement selon l'adresse ou la description physique des lieux, ainsi que le nombre de résidents habituels. Le RV fournit des totaux de contrôle dont on se sert pour déterminer si tous les logements et tous les ménages ont été dénombrés.

En outre, la formule 1A, **Dossier des logements collectifs**, a servi aux recenseurs à inscrire les personnes vivant dans des hôpitaux ou des prisons. Les réponses aux sept questions de base ont été tirées des dossiers administratifs de ces établissements et inscrites sur un questionnaire 2B.

Questions du recensement

Tableau 3 Questions du recensement depuis la Confédération

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Caractéristiques démographiques							
Nom	1871	X	X	X	X	X	X
Lien avec la Personne 1	1891	X	X	X	X	X	X
Date de naissance	1871	X	X	X	X	X	X
Sexe	1871	X	X	X	X	X	X
État matrimonial	1871	X	X	X	X	–	–
État matrimonial légal	–	–	–	–	–	X	X
Union libre	–	–	–	–	–	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant	–	–	–	–	–	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant	1961	X	X	X	X	X	X
Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	–	X	–	–	–	–	–
Date du premier mariage	1941	X	–	X	–	–	–
Nombre d'enfants mis au monde	1941	X	–	X	–	X	–
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles							
Connaissance des langues officielles	1901	X	–	X	X	X	X
Connaissance de langues non officielles	–	–	–	–	–	X	X
Langue parlée à la maison	–	X	–	X	X	X	X
Langue maternelle	1901	X	X	X	X	X	X
Lieu de naissance	1871	X	–	X	X	X	X
Lieu de naissance des parents	1891	X	–	–	–	–	–
Citoyenneté	1901	X	–	X	X	X	X
Immigrant reçu	–	–	–	–	–	X	X
Période/année d'immigration	1901	X	–	X	X	X	X
Origine ethnique	1871	X	–	X	X	X	X
Ascendance autochtone (perception du répondant)	–	–	–	–	X	–	–
Statut d'Indien inscrit	–	–	–	–	–	X	X
Bande indienne/première nation	–	–	–	–	–	X	X
Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit (autodéclaration)	–	–	–	–	–	–	X
Groupe de population (Minorités visibles)	–	–	–	–	–	–	X
Religion	1871	X	–	X	–	X	–

Questions du recensement

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Limitations d'activité							
À la maison	-	-	-	-	X	X	X
À l'école	-	-	-	-	X	X	X
Dans d'autres activités	-	-	-	-	X	X	X
Incapacités ou handicaps de longue durée	-	-	-	-	X	X	X
Scolarité							
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	X	X	X	X	X	X
Années de scolarité (université)	-	-	X	X	X	X	X
Années de scolarité (autres)	-	-	X	X	X	X	X
Fréquentation scolaire	1871	X	X	X	-	X	X
Grades universitaires	-	-	X	X	X	X	X
Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé (3 mois ou plus)	-	X	-	-	-	-	-
Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	-	X	-	-	-	-	-
Domaine de spécialisation	-	-	-	-	X	X	X
Activités à la maison							
Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, la semaine dernière	-	-	-	-	-	-	X
Heures consacrées à s'occuper des enfants, sans rémunération, la semaine dernière	-	-	-	-	-	-	X
Heures consacrées à offrir des soins à des personnes âgées, sans rémunération, la semaine dernière	-	-	-	-	-	-	X

Questions du recensement

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Activités sur le marché du travail							
Heures réelles travaillées au cours de la dernière semaine	1951	X	X	X	X	X	X
Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	X	-	-	-	-	-
Date du dernier travail	-	X	-	X	X	X	X
Industrie	1901	X	-	X	X	X	X
Profession	1871	X	-	X	X	X	X
Catégorie de travailleurs	1891	X	-	X	X	X	X
Nombre de semaines travaillées au cours de l'année de référence	1911	X	-	X	X	X	X
Travail à plein temps/à temps partiel	-	X	-	X	X	X	X
Mise à pied temporaire/absence du travail	-	X	X	X	X	X	X
Nouvel emploi débutant dans quatre semaines ou moins	-	-	X	X	X	X	X
Recherche d'un emploi	1961	X	X	X	X	X	X
Prêt(e) à travailler	-	-	X	X	X	X	X
Forme juridique	-	X	-	X	X	X	X
Déplacement domicile-travail							
Lieu de travail	-	X	-	X	X	X	X
Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail	-	-	-	-	-	-	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Revenu							
Revenu pour l'année civile ayant précédé l'année de recensement	–	X	–	X	X	X	X
Salaires et traitements	1901	X	–	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	–	X	–	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole	–	X	–	X	X	X	X
Allocations familiales	–	X	–	X	X	X	X
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	–	–	–	–	X	X	X
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	–	X	–	X	X	X	X
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	–	X	–	X	X	X	X
Prestations d'assurance-chômage	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu provenant de sources publiques	–	X	–	X	X	X	X
Intérêts et dividendes	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu de placements	–	X	–	X	X	X	X
Pensions de retraite et rentes	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu en espèces	–	X	–	X	X	X	X

Questions du recensement

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Famille et ménage							
Exploitant agricole	–	–	–	–	–	X	X
Soutien(s) du ménage	–	–	–	X	X	X	X
Chef de ménage	1941	X	X	–	–	–	–
Chef de famille	1921	X	–	–	–	–	–
Mode d'occupation (possédé/loué)	1921	X	X	X	X	X	X
Mode d'occupation (condominium)	–	–	–	X	X	X	X
Mode d'occupation (logement de bande)	–	–	–	–	–	X	X
Existence d'une hypothèque	1941	X	–	X	X	X	X
Détenteur de la première hypothèque	–	X	–	–	–	–	–
Coûts d'habitation – Locataire	1941	X	–	X	X	X	X
Paiement de loyer réduit (p. ex., logement subventionné par le gouvernement)	–	X	–	–	–	–	–
Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	X	–	–	–	–	–
Propriétaire d'une maison de villégiature	–	X	–	–	–	–	–
Principaux appareils ménagers	1931	X	–	–	–	–	–
Paiements annuels	–	X	–	X	X	X	X
– électricité	–	X	–	X	X	X	X
– huile (mazout), charbon, bois, etc.	–	X	–	X	X	X	X
– gaz	–	X	–	X	X	X	X
– eau	–	X	–	X	X	X	X
– coûts d'habitation – Propriétaire	–	–	–	X	X	X	X
• hypothèque	–	–	–	X	X	X	X
• impôt foncier	–	–	–	X	X	X	X
• condominium (la copropriété)	–	–	–	X	X	X	X
• frais de condominium	–	–	–	–	–	X	X

Questions du recensement

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Logement							
Nombre de pièces	1941	X	–	X	X	X	X
Nombre de chambres à coucher	–	X	–	–	–	X	X
Nombre de salles de bain	–	–	–	X	–	–	–
Période de construction	1941	X	–	X	X	X	X
État du logement	–	–	–	X	–	X	X
Type de logement	1941	X	X	X	X	X	X
Valeur du logement	1941	X	–	X	X	X	X
Nombre de logements dans l'immeuble	1941	X	–	–	–	–	–
Garage	–	X	–	–	–	–	–
Eau courante dans le logement	1941	X	–	–	–	–	–
Baignoire ou douche	1941	X	–	–	–	–	–
Toilettes avec chasse d'eau dans l'immeuble	1941	X	–	–	–	–	–
Logement inoccupé (raison du)	–	–	X	–	X	–	–
Logement saisonnier/marginal	–	–	–	X	X	X	X
Durée d'occupation	1941	X	–	X	–	–	–
Source d'alimentation en eau	–	X	–	–	–	–	–
Méthode d'évacuation des eaux d'égouts	–	X	–	–	–	–	–
Système de chauffage principal	1941	X	–	X	X	–	–
Principal combustible utilisé pour :							
– la cuisson	–	X	–	–	–	–	–
– le chauffage	1941	X	–	X	X	–	–
– le chauffe-eau	–	X	–	X	–	–	–
Couverture							
Personnes non inscrites	–	X	–	X	X	X	X
Liste des membres du ménage	–	X	–	–	–	X	X
Nombre de résidents temporaires	–	X	–	X	X	X	X
Nombre de résidents habituels	–	X	–	X	X	X	X
Autre							
Service de guerre	1951	X	–	–	–	–	–

Questions du recensement

Guide du recensement

À l'occasion du recensement de 1996, le guide qui accompagnait habituellement le questionnaire abrégé a été remplacé par des explications imprimées directement dans le questionnaire. En effet, compte tenu de l'espace additionnel dont on disposait à la suite de la suppression des questions sur le logement, on a pu ajouter au questionnaire 2A de l'information à l'intention des répondants pour les aider à remplir le questionnaire. Quant au questionnaire complet, il était accompagné d'un guide de 31 pages expliquant chacune des étapes et des questions du recensement, ainsi que les raisons pour lesquelles les questions sont posées.

On trouvera un exemplaire du guide 9B dans la pochette située à la fin de la publication.

QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT DE 1996

This questionnaire is available in English ☎ 1 800 670-3388

RÉSERVÉ AU BUREAU	Prov.	CÉF n°	SD n°	NV	DCR	2B LI 2 RE 4 Formules 3	1.
	Ménage n°	Type de formule 4	Nombre de personnes	Questionnaire n°	TL		
						Coll.	



Un message sur le recensement

Depuis plus de 300 ans, le recensement trace le portrait de notre population et de l'endroit où nous vivons. Les renseignements recueillis le 14 mai 1996 nous aideront tous à mieux nous préparer pour l'avenir. Le recensement fournit l'information dont ont besoin les groupes communautaires, les entreprises et les divers échelons de gouvernement pour développer des projets en matière d'éducation et de formation, de nouveaux produits et services, de logements pour les personnes âgées, de services de santé et de plusieurs autres programmes qui sont importants pour nous tous.

En vertu de la loi, Statistique Canada doit mener un recensement à tous les cinq ans, et chaque ménage doit remplir un questionnaire du recensement. Et, en vertu de la loi, personne, à l'exception du personnel de Statistique Canada, ne peut voir les renseignements que vous lui fournissez.

Veuillez remplir votre questionnaire du recensement et le retourner par la poste le 14 mai 1996.

Je vous remercie de votre collaboration.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, L.R.C. (1985), ch. S-19. La loi vous oblige à les fournir. **CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

<p>Commencez ici en inscrivant votre adresse en majuscules</p> <p>ÉTAPE 1</p>	N° et rue ou lot et concession	N° d'app.
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Ville, village, réserve indienne	Province/territoire
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Ind. rég.	N° de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Peut-on vous aider? Voyez le Guide ou appelez-nous sans frais au : 1 800 670-3388

Pour ATME – composez : 1 800 303-9633

Questions du recensement

Le questionnaire comporte diverses mentions à l'intention des répondants dans le but de les informer :

- de la confidentialité du questionnaire une fois qu'il est rempli;
- de l'autorité en vertu de laquelle le recensement est effectué;
- du but du recensement et de l'engagement de Statistique Canada à protéger les renseignements confidentiels fournis par les répondants, exprimés dans le message du statisticien en chef;
- de l'obligation de répondre.

Par ailleurs, la première page du questionnaire comporte une section où sont recueillis des renseignements destinés au contrôle des questionnaires, comme l'adresse et le numéro d'identification unique à chaque ménage. De plus, le questionnaire comporte des cases marquées par des abréviations ou des symboles, dans lesquelles les recenseurs inscrivent, par exemple, si le logement visité était inoccupé (LI), s'il s'agit d'un logement *marginal* ou *saisonnier* (M) ou en *construction* (LC) ou si les occupants sont tous des résidents étrangers (RÉ) ou tous des résidents temporaires (RT). Ils doivent aussi inscrire quel est le type de logement visité (TL) :

1. Maison individuelle non attenante
2. Maison jumelée
3. Maison en rangée
4. Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant
5. Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus
6. Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages
7. Autre maison individuelle attenante
8. Habitation mobile
9. Autre logement mobile

ÉTAPE 1

Enfin, Statistique Canada a besoin de l'adresse des répondants, afin de s'assurer que tous les ménages ont été comptés, et ce, une fois seulement, ainsi que de leur numéro de téléphone pour les joindre s'il manquait des renseignements dans leur questionnaire.

ÉTAPES 2 À 5

Ces renseignements sont nécessaires pour faire en sorte que le dénombrement de la population du Canada soit exact. Ils sont destinés à aider les répondants à déterminer qui ils doivent inscrire dans leur questionnaire. De plus, ces étapes permettent à Statistique Canada de vérifier que toutes les personnes qui devaient être dénombrées au sein d'un ménage l'ont été.

Nota : Pour alléger le questionnaire, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.



ÉTAPE 2

Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le 14 mai 1996, vivent habituellement ici, même si elles sont temporairement absentes en raison d'un voyage d'affaires, d'études ou de vacances.

N'oubliez pas de vous inscrire!

- Commencez par inscrire les nom et prénom d'un adulte puis, s'il y a lieu, ceux du conjoint de cette personne et de leurs enfants.
- Inscrivez ensuite les nom et prénom de toutes les autres personnes qui vivent habituellement ici. Les enfants devraient être inscrits à la suite de leurs parents.

	Nom de famille	Prénom
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utilisez la section réservée aux observations à la page 32.

ASSUREZ-VOUS D'INSCRIRE

- toutes les personnes qui vivent habituellement ici, y compris les nouveau-nés, les colocataires, les chambreurs et les employés résidents;
- les fils ou les filles qui demeurent ailleurs pendant leurs études, mais qui reviennent vivre ici une partie de l'année;
- les enfants en garde partagée qui demeurent ici la majeure partie du temps (s'ils passent autant de temps avec chaque parent, les inscrire s'ils demeurent ici le 14 mai 1996);
- les personnes d'un autre pays qui demeurent au Canada et qui ont un permis de travail, un permis de séjour pour étudiant ou un permis ministériel, ou les personnes qui réclament le statut de réfugié, et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes qui vivent habituellement ici, mais qui se trouvent depuis moins de six mois dans un établissement institutionnel (comme un foyer pour personnes âgées, un hôpital ou une prison);
- les personnes qui demeurent ici le 14 mai 1996 et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs.

Questions du recensement

 <p>ÉTAPE 3</p>	<p>Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 2 parce que vous n'étiez pas certain qu'il fallait les compter?</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'autres personnes apparentées vivant ici; • un étudiant absent à cause de ses études; • un chambreur qui a un autre domicile; • une personne qui a déménagé récemment; • un membre du ménage qui se trouve dans un établissement institutionnel. 	<p>00. <input type="checkbox"/> Non</p> <p>01 <input type="checkbox"/> Oui → Inscrivez (en majuscules) le nom de chacune d'elles et la raison de l'omission.</p> <table border="1" data-bbox="776 525 1118 625"> <tr><td>Nom</td></tr> <tr><td>Raison</td></tr> </table> <table border="1" data-bbox="776 647 1118 747"> <tr><td>Nom</td></tr> <tr><td>Raison</td></tr> </table> <p>Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utilisez la section réservée aux observations à la page 32.</p>	Nom	Raison	Nom	Raison
Nom						
Raison						
Nom						
Raison						
 <p>ÉTAPE 4</p>	<p>Est-ce que TOUTES LES PERSONNES de ce ménage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des représentants du gouvernement d'un autre pays et leur famille; <p>OU • des membres des Forces armées d'un autre pays et leur famille;</p> <p>OU • des résidents d'un autre pays en visite au Canada, par exemple en voyage d'affaires ou en vacances?</p>	<p>00 <input type="checkbox"/> Non → Continuez à l'étape 5</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Oui → Ne remplissez pas le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.</p>				
 <p>ÉTAPE 5</p>	<p>Si TOUTES LES PERSONNES de ce ménage demeurent ici temporairement et ont un domicile habituel ailleurs au Canada, indiquez le nombre total de personnes dans cette case</p>	<p>03 <input type="text"/> → Ne remplissez pas le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.</p>				

ÉTAPE 6

Elle permet de déterminer si un membre du ménage est un exploitant agricole. Elle nous assure de dénombrer toutes les exploitations agricoles aux fins du Recensement de l'agriculture.

 <p>ÉTAPE 6</p>	<p>Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui EXPLOITE une exploitation agricole?</p> <p><i>Une exploitation agricole comprend : un ranch, une ferme, un parc d'engraissement, une ferme de plaisance, une serre, une champignonnière, une pépinière, une plantation d'arbres de Noël, une ferme d'animaux à fourrure, une ferme chevaline, une ferme à gibier, une exploitation apicole (d'abeilles), de gazon ou de fruits, une érabièrre, etc.</i></p>	<p>04 <input type="checkbox"/> Non</p> <p>05 <input type="checkbox"/> Oui</p>
 <p>ÉTAPE 7</p>	<p>À la question 1 à la page suivante, transcrivez les noms figurant à l'étape 2.</p>	<p>MÉNAGES COMPTANT PLUS DE SIX PERSONNES</p> <p>Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez les six premières sur ce questionnaire et les autres sur un deuxième questionnaire. Si vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section réservée aux observations à la page 32. Un représentant de Statistique Canada communiquera avec vous.</p>

DONNÉES DE BASE SUR LA POPULATION

Les questions 1 à 6 du questionnaire complet portent sur les membres du ménage. Elles visent à recueillir des renseignements qui fourniront de l'information statistique sur les caractéristiques démographiques de la population, la taille des familles, le nombre d'enfants dans les familles monoparentales ou le nombre de personnes vivant seules. Cette information sert à planifier de nombreux programmes sociaux, comme celui des prestations de la Sécurité de la vieillesse et celui des prestations fiscales pour enfants. Elle sert en outre à déterminer les besoins des collectivités en matière de garderies, d'écoles ou de foyers pour personnes âgées.

Question 1 : Nom

Bien que les noms ne soient pas entrés dans la base de données du recensement, on demande aux répondants d'indiquer le nom de chacun des membres du ménage afin que personne ne soit oublié ni compté deux fois. Par ailleurs, en plus de la même instruction quant à l'ordre des noms que l'on trouvait aussi dans le questionnaire 2B de 1991, la question 1 comportait une instruction additionnelle pour rappeler aux répondants de fournir une réponse à chacune des questions, pour chacun des membres de leur ménage.

1. NOM

Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'étape 2.

Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.

PERSONNE 1

Nom de famille

Prénom

PERSONNE 2

Nom de famille

Prénom

Questions du recensement

Question 2 : Lien avec la Personne 1

En 1996, cette question comportait sensiblement les mêmes catégories de réponses qu'en 1991, à l'exception de l'ajout *grand-père ou grand-mère de la Personne 1*, qui figurait dans les exemples d'autres personnes apparentées en 1991.

<p>2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1</p> <p>Pour chaque personne vivant habituellement ici, indiquez le lien avec la Personne 1.</p> <p><i>Cochez ou précisez une seule réponse.</i></p> <p><i>Les enfants d'une autre union, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme des fils et des filles.</i></p> <p><i>Si aucune des réponses fournies ne s'applique, utilisez la case «Autre» pour indiquer le lien avec la Personne 1.</i></p> <p><i>Exemples d'«autres» liens avec la Personne 1 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>cousin ou cousine</i> • <i>nièce ou neveu</i> • <i>partenaire en union libre du fils (bru de fait)</i> • <i>époux ou épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse</i> • <i>fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse</i> • <i>filles ou fils du ou de la colocataire</i> • <i>employé ou employée</i> 	<p>01.</p> <p>01 <input checked="" type="radio"/> PERSONNE 1</p>	<p>02.</p> <p>02 <input type="radio"/> Époux ou épouse de la Personne 1</p> <p>03 <input type="radio"/> Partenaire en union libre de la Personne 1</p> <p>04 <input type="radio"/> Fils ou fille de la Personne 1</p> <p>05 <input type="radio"/> Gendre ou bru de la Personne 1</p> <p>06 <input type="radio"/> Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1</p> <p>07 <input type="radio"/> Père ou mère de la Personne 1</p> <p>08 <input type="radio"/> Beau-père ou belle-mère de la Personne 1</p> <p>09 <input type="radio"/> Grand-père ou grand-mère de la Personne 1</p> <p>10 <input type="radio"/> Frère ou sœur de la Personne 1</p> <p>11 <input type="radio"/> Beau-frère ou belle-sœur de la Personne 1</p> <p>12 <input type="radio"/> Chambreur ou chambreuse</p> <p>13 <input type="radio"/> Colocataire</p> <p>Autre — Précisez</p> <p>14 <input type="text"/></p>
---	---	--

Les liens entre les membres du ménage permettent à Statistique Canada de déterminer le nombre de personnes faisant partie de familles de recensement et de familles économiques et, de façon générale, d'analyser la situation des particuliers dans les ménages. Les données recueillies à l'aide de cette question sont nécessaires pour évaluer les besoins en matière de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux dans des domaines comme le maintien du revenu familial, les garderies, le soutien aux personnes ayant une incapacité et aux personnes âgées vivant seules, de même que le soutien aux familles monoparentales.

Question 3 : Date de naissance

La question du recensement de 1996 était identique à celle de 1991.

La variable *âge* est dérivée à partir de cette question. En effet, cette méthode indirecte de recueillir l'âge des répondants fournit des renseignements plus exacts que lorsque l'on demandait aux répondants d'indiquer leur âge le jour du recensement. Les données sur la répartition par âge de la population sont parmi les plus importantes pour déterminer les besoins en matière de services spécifiques, comme les écoles primaires et secondaires. L'âge sert aussi à établir des prévisions en vue des grandes étapes du cycle de vie, comme l'arrivée sur le marché du travail, la formation d'une famille et la retraite.

<p>3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le jour, le mois et l'année.</p> <p><i>Exemple :</i> Si cette personne est née le 23 février 1954, inscrivez</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">Jour</td> <td style="text-align: center;">Mois</td> <td style="text-align: center;">Année</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">02</td> <td style="text-align: center;">1954</td> </tr> </table> <p><i>Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.</i></p>	Jour	Mois	Année	23	02	1954	<p>Date de naissance</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Jour</td> <td>Mois</td> <td>Année</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td></td> <td>1</td> </tr> </table>	Jour	Mois	Année	15		1
Jour	Mois	Année											
23	02	1954											
Jour	Mois	Année											
15		1											

Question 4 : Sexe

Cette variable tient un rôle important dans les estimations démographiques. Afin de maintenir l'exactitude des estimations et des indices démographiques, on doit avoir des données de recensement exactes et recueillies à intervalles réguliers sur la répartition de la population selon le sexe. Cette variable permet d'analyser d'autres données du recensement selon le sexe, non seulement pour l'ensemble de la population, mais aussi pour des sous-groupes comme les femmes âgées, les femmes immigrantes, les familles monoparentales dont le parent est de sexe féminin.

<p>4. SEXE</p>	<p>16 <input type="radio"/> Masculin 17 <input type="radio"/> Féminin</p>
-----------------------	--

Questions du recensement

Question 5 : État matrimonial

Bien que le terme *légal* n'ait pas figuré dans le titre de la question 5 du questionnaire de 1996, on demandait néanmoins aux répondants d'indiquer quel était leur état matrimonial légal : légalement marié (et non séparé); séparé, mais toujours légalement marié; divorcé; veuf ou veuve; célibataire (jamais marié). Ces données, comme celles provenant du lien avec la Personne 1 et celles sur l'union libre, sont nécessaires pour préparer des données sur la famille. Elles constituent un indicateur important de l'évolution des institutions sociales et des mœurs. Par ailleurs, elles servent à répartir les familles selon l'état matrimonial du parent ou, combinées aux variables économiques du recensement, à déterminer le bien-être économique des familles.

5. ÉTAT MATRIMONIAL

Cochez un seul cercle.

- 18 Légalement marié (et non séparé)
 19 Séparé, mais toujours légalement marié
 20 Divorcé
 21 Veuf ou veuve
 22 Célibataire (jamais marié)

Question 6 : Union libre

En 1996, cette question était demeurée identique à 1991; toutefois, on a ajouté une note afin de préciser aux répondants ce que l'on entend par *union libre* (deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme sans être légalement mariées l'une à l'autre). Les données recueillies à l'aide de cette question permettent de suivre l'évolution de la structure de la famille et des relations familiales et de mieux comprendre l'importance relative de la cohabitation dans les diverses régions du pays. Les données sur l'union libre, combinées à celles sur l'état matrimonial légal, permettent de dériver des données sur l'état matrimonial de fait. Ces dernières se trouvent ainsi comparables à celles des recensements antérieurs.

6. Cette personne vit-elle avec un partenaire en union libre?

Par union libre, on entend deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme sans être légalement mariées l'une à l'autre.

- 23 Oui
 24 Non

Cette question a été posée pour la première fois comme question distincte en 1991. Les données sur l'union libre tirées des recensements de 1986 et de 1981 provenaient des réponses à la question sur le lien avec la Personne 1.

LIMITATIONS D'ACTIVITÉ

Les questions 7 et 8 ont permis de recueillir de l'information sur le nombre de Canadiens ayant une incapacité mentale ou physique, ainsi que sur ceux ayant une maladie chronique qui limite leurs activités. Les données sur les personnes ayant une incapacité servent à l'administration et à l'élaboration de programmes touchant, notamment, le transport, le logement, les communications, l'équité en matière d'emploi.

Sauf pour leur ordre d'apparition dans le questionnaire (ces questions portaient les numéros 18 et 19 dans le questionnaire de 1991), ces questions n'ont connu aucun changement lors du recensement de 1996.

Question 7 : Limitations d'activité

LIMITATIONS D'ACTIVITÉ	07.
<p>7. Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique :</p> <p>a) à la maison?</p>	<p>01 <input type="radio"/> Non, pas limitée</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, limitée</p>
<p>b) à l'école ou au travail?</p>	<p>03 <input type="radio"/> Non, pas limitée</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, limitée</p> <p>05 <input type="radio"/> Sans objet</p>
<p>c) dans d'autres activités, par exemple, dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?</p>	<p>06 <input type="radio"/> Non, pas limitée</p> <p>07 <input type="radio"/> Oui, limitée</p>

Question 8 : Incapacité ou handicap de longue durée

<p>8. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de longue durée?</p>	<p>08 <input type="radio"/> Non</p> <p>09 <input type="radio"/> Oui</p>
--	---

Questions du recensement

LANGUE

Les questions 9 à 12 visent à obtenir des données sur la langue maternelle, ainsi que les langues comprises et utilisées par les Canadiens dans les diverses régions du pays. Ces données servent à la mise en oeuvre de programmes destinés, par exemple, à la protection des droits des Canadiens en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les quatre questions relatives à la langue n'ont subi aucun changement depuis 1991.

Question 9 : Connaissance de l'anglais et du français

Les catégories de réponses prévues à cette question étaient les mêmes qu'en 1991. Elles indiquent si le répondant et les autres membres de son ménage peuvent soutenir une conversation : en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, dans aucune des deux langues officielles du Canada. Les renseignements produits à partir de la connaissance des langues officielles servent entre autres à déterminer les besoins en matière de formation linguistique et de services dans les deux langues officielles.

LANGUE	
<p>9. Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?</p> <p>■ Cochez un seul cercle.</p>	<p>10 <input type="radio"/> Anglais seulement</p> <p>11 <input type="radio"/> Français seulement</p> <p>12 <input type="radio"/> Anglais et français</p> <p>13 <input type="radio"/> Ni anglais ni français</p>

Question 10 : Connaissance d'une autre langue

Posée pour la première fois à l'occasion du recensement de 1991, cette question vise à déterminer combien de Canadiens peuvent soutenir une conversation dans une langue autre que le français ou l'anglais. Les données recueillies à l'aide de cette question donnent une bonne indication des connaissances linguistiques de la population canadienne au moment du recensement, quelles que soient sa langue maternelle ou la langue qu'elle parle le plus souvent à la maison.

<p>10. Quelle(s) langue(s), autre(s) que l'anglais ou le français, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?</p>	<p>14 <input type="radio"/> Aucune OU Précisez laquelle ou lesquelles</p> <p>15 <input type="text"/></p> <p>16 <input type="text"/></p> <p>17 <input type="text"/></p>
--	---

Question 11 : Langue parlée à la maison

Cette question fait partie du recensement depuis 1971. Les renseignements ainsi recueillis permettent d'analyser le phénomène de l'assimilation linguistique au pays et, du même coup, d'évaluer la pertinence des programmes fédéraux destinés à favoriser le maintien de l'acquis par les minorités linguistiques. Par ailleurs, les réponses à cette question permettent de déterminer quelle est la langue officielle qu'adoptent les nouveaux immigrants et d'étudier comment cette langue varie selon la province de résidence.

11. Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus**
■ **souvent** à la maison?

18 Anglais

19 Français

Autre – Précisez

20

Question 12 : Première langue apprise dans l'enfance

La question sur la langue maternelle visait à connaître quelle est la première langue apprise à la maison dans l'enfance. Ces renseignements servent entre autres à l'administration de programmes destinés à protéger les droits de la population canadienne, notamment en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

12. Quelle est la langue que cette personne **a apprise**
■ **en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et
qu'elle **comprend encore**?

*Si cette personne ne comprend plus la première
langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle
a apprise.*

21 Anglais

22 Français

Autre – Précisez

23

Questions du recensement

RENSEIGNEMENTS SOCIOCULTURELS

Les questions 13 à 21 servaient à recueillir des renseignements en vue de tracer un profil social et culturel de la population du Canada. Par exemple, ces données fournissent de l'information sur les mouvements de population, la citoyenneté, l'immigration et la diversité ethnique.

Question 13 : Lieu de naissance

En 1996 comme en 1991, les catégories de réponses visant les provinces et territoires canadiens étaient les mêmes. Toutefois, en 1996, toutes les personnes qui voulaient indiquer un lieu de naissance se trouvant à l'extérieur du Canada devaient l'écrire en toutes lettres. En effet, les six cases-réponses, correspondant aux six pays les plus déclarés comme lieux de naissance lors des recensements antérieurs, ont été enlevées en 1996.

RENSEIGNEMENTS SOCIO-CULTURELS	
<p>13. Où cette personne est-elle née?</p> <p>■ <i>Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.</i></p>	<p>13.</p> <p>Née au Canada</p> <p>01 <input type="radio"/> T.-N. 07 <input type="radio"/> Man.</p> <p>02 <input type="radio"/> Î.-P.-É. 08 <input type="radio"/> Sask.</p> <p>03 <input type="radio"/> N.-É. 09 <input type="radio"/> Alb.</p> <p>04 <input type="radio"/> N.-B. 10 <input type="radio"/> C.-B.</p> <p>05 <input type="radio"/> Qué. 11 <input type="radio"/> Yukon</p> <p>06 <input type="radio"/> Ont. 12 <input type="radio"/> T.N.-O.</p> <p>Née en dehors du Canada</p> <p>Pays – Précisez</p> <p>13 <input type="text"/></p>

Les réponses obtenues à cette question sont particulièrement importantes pour formuler et pour évaluer la politique en matière d'immigration. En outre, les données sur le lieu de naissance nous permettent d'étudier la migration interprovinciale à vie des personnes nées au Canada.

Question 14 : Citoyenneté

La citoyenneté constitue un sujet complexe; par exemple, certaines personnes nées au Canada ne sont pas des citoyens canadiens. C'est le cas des enfants des diplomates étrangers qui se trouvent en poste au Canada. Par ailleurs, d'autres personnes sont des Canadiens de naissance bien qu'elles soient nées à l'étranger, comme c'est le cas des enfants nés à l'étranger de parents qui sont citoyens canadiens.

Entre autres choses, la citoyenneté confère à la population le droit de voter; aussi, les données sur la citoyenneté sont-elles nécessaires à tous les échelons de gouvernement pour répondre notamment aux besoins de la planification des élections. Par ailleurs, elles servent à planifier les cours et les programmes sur la citoyenneté.

En 1996, la question sur la citoyenneté a été modifiée afin de permettre aux répondants d'indiquer leur(s) pays de citoyenneté.

14. De quel pays cette personne est-elle un citoyen?

- *Indiquez plus d'une citoyenneté, s'il y a lieu.*

14 Du Canada, par naissance

15 Du Canada, par naturalisation

Autre pays – Précisez

16

Questions du recensement

Questions 15 et 16 : Immigrant reçu/Année d'immigration

Les réponses aux questions sur le statut d'immigrant reçu (question 15) et sur l'année d'immigration (question 16), jumelées à celles sur la citoyenneté, permettent de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens de naissance), la population des immigrants (immigrants reçus) et la population des résidents non permanents (personnes qui revendiquent le statut de réfugié, les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou ministériel). De plus, elles permettent d'étudier les tendances en matière d'immigration.

En 1996, les questions 15 et 16 sont demeurées pareilles à 1991, sauf pour l'ajout de la définition *d'immigrant reçu* à la question 15.

<p>15. Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, un immigrant reçu?</p> <p>▪ <i>Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.</i></p>	<p>17 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 17</p> <p>18 <input type="radio"/> Oui</p>
<p>16. En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois?</p> <p><i>Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.</i></p>	<p>Année</p> <p>20 <input type="text" value="1"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>

Question 17 : Origine ethnique

Bien que la question sur l'origine ethnique soit restée la même qu'en 1991, les catégories de réponses à cette question ont connu des modifications en 1996. Plutôt que de fournir une liste de cases-réponses correspondant aux origines les plus déclarées lors du dernier recensement, la question 17 offrait une série d'exemples d'origines ethniques, pour aider les répondants à inscrire leurs réponses en toutes lettres dans les cases prévues. Parmi les exemples figurant à la question 17, on trouvait l'origine *Canadien* pour la première fois.

Les réponses obtenues à cette question nous renseignent sur la diversité ethnique et culturelle de la population du Canada, de même que sur les caractéristiques des membres des groupes ethniques ou culturels au pays. Par ailleurs, elles sont nécessaires à l'application de la *Loi sur le multiculturalisme* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

<p>17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?</p> <p><i>Par exemple, Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïcain, Vietnamiens, Libanais, Chilien, Somalien, etc.</i></p>	<p><i>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</i></p> <p>21 <input type="text"/></p> <p>22 <input type="text"/></p> <p>23 <input type="text"/></p> <p>24 <input type="text"/></p>
--	--

Question 18 : Autodéclaration de l'ascendance autochtone

Avant 1991, la population autochtone était recensée à l'aide de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. La question 18, qui figurait pour la première fois dans le questionnaire en 1996, était destinée à recueillir des renseignements en vue de distinguer l'identité autochtone de l'ascendance autochtone.

<p>18. Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?</p> <p><i>Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p>19.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p> <p>→ Passez à la question 20</p>
--	--

Questions du recensement

Question 19 : Groupe de population

Cette nouvelle question avait pour but de recueillir des données précises sur les minorités visibles, données nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi. Jumelées à d'autres variables du recensement, ces données nous renseignent sur la situation des minorités visibles entre autres en matière d'emploi, de revenu, de scolarité et de logement.

19. Cette personne est-elle un :

- Cochez plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.

Nota :

Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

- 05 Blanc
- 06 Chinois
- 07 Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)
- 08 Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïcain, Somalien)
- 09 Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)
- 10 Philippin
- 11 Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)
- 12 Latino-Américain
- 13 Japonais
- 14 Coréen
- Autre – Précisez
- 15

Questions 20 et 21 : Bande indienne ou première nation/Indien inscrit – Indien des traités

En 1991, on demandait aux répondants qui cochaient *oui* à la question sur les Indiens inscrits d'indiquer à quelle bande indienne ou première nation ils appartenait. En 1996, on a formulé deux questions afin de recueillir des renseignements sur l'appartenance à une bande indienne ou première nation (question 20) et sur les Indiens inscrits et les Indiens des traités (question 21). Ces renseignements sont nécessaires à l'application de la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, de même qu'à l'administration des programmes d'emploi connexes.

<p>20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?</p>	<p>16 <input type="radio"/> Non</p> <p>17 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p>Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</p> <p>18 → <input type="text"/></p>
<p>21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada?</p>	<p>19 <input type="radio"/> Non</p> <p>20 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>

INSTRUCTION POUR LA SUITE DES QUESTIONS

Comme lors des recensements précédents, le questionnaire comportait une instruction pour indiquer aux répondants que la suite des questions, compte tenu de leur nature (p. ex. l'emploi), s'adressait aux personnes âgées de 15 ans et plus. Toutefois, en 1996, on a apporté des changements pour rendre cette instruction beaucoup plus visible. De plus, une note de rappel a été ajoutée à toutes les pages subséquentes du questionnaire.

MOBILITÉ

L'information sur la mobilité permet d'obtenir des statistiques migratoires. La migration constitue une variable importante dans le calcul de la croissance démographique dans les diverses régions du pays, de même qu'elle constitue un mécanisme d'adaptation du marché du travail aux disparités interrégionales en matière de revenu et d'emploi. Les données sur la migration jouent un rôle déterminant dans l'élaboration d'estimations démographiques exactes, aux fins de l'administration de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Questions du recensement

Questions 22 et 23 : Mobilité un an auparavant/Mobilité cinq ans auparavant

Les deux questions sur la mobilité cinq ans auparavant qui figuraient dans le questionnaire de 1991 ont été jumelées pour n'en faire qu'une seule à l'occasion du recensement de 1996. De plus, la question sur la mobilité un an auparavant, posée pour la première fois en 1991, figurait de nouveau dans le questionnaire de 1996.

MOBILITÉ	
<p>22. Où cette personne habitait-elle il y a 1 an, c'est-à-dire le 14 mai 1995?</p> <p><i>Cochez un seul cercle.</i></p> <p>Nota : Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.</p>	<p>25.</p> <p>01 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>02 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>03 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>04 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>05 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>06 → <input type="text"/></p>
<p>23. Où cette personne habitait-elle il y a 5 ans, c'est-à-dire le 14 mai 1991?</p> <p><i>Cochez un seul cercle.</i></p> <p>Nota : Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.</p>	<p>07 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>08 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>09 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>10 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>11 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>12 → <input type="text"/></p>

SCOLARITÉ

Les questions 24 à 29 ont permis de recueillir des renseignements sur la scolarité, la formation et les compétences professionnelles des Canadiens. Les trois premières visaient le niveau de scolarité, tandis que la question 27 portait sur la fréquentation scolaire au cours des huit derniers mois (comparativement aux neuf derniers mois en 1991). Les questions 28 et 29 visaient les grades, certificats et diplômes et le domaine de spécialisation. Ces questions n'ont pas été changées en 1996.

Les données recueillies sur la scolarité servent à déterminer s'il y a assez de personnes ayant la scolarité, la formation et les compétences nécessaires dans certains secteurs d'activité, de même qu'à élaborer des programmes de formation répondant aux besoins éventuels de la main-d'oeuvre. Elles peuvent en outre servir à élaborer des programmes visant à inciter les gens à poursuivre leurs études ou à les reprendre. Elles sont recueillies notamment en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

Question 24 : Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire

SCOLARITÉ	
<p>24. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) cette personne a-t-elle fréquenté l'école secondaire ou primaire?</p> <p><i>Inscrivez le plus haut niveau (1^{re} à 13^e année), excluant l'école maternelle.</i></p>	<p>31.</p> <p>01 <input type="text"/> ← Le plus haut niveau (1^{re} à 13^e année), à l'école secondaire ou primaire</p> <p>OU</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle</p>

Question 25 : Années de scolarité (Université)

<p>25. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à l'université?</p>	<p>03 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>04 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>05 <input type="text"/> ← Nombre d'années terminées à l'université</p>
--	---

Questions du recensement

Question 26 : Années de scolarité (Autres)

26. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement **autre** qu'une université ou une école secondaire ou primaire?

*Comptez les années d'études dans les collèges communautaires, les instituts techniques, les **cégeps** (enseignement général et professionnel), les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés, les écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.*

06 Aucune

07 Moins de une année
(de cours terminés)

08 ◀ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les **cégeps**, etc.

Question 27 : Fréquentation scolaire

27. Au cours **des huit derniers mois** (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université?

Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.

Cochez un seul cercle.

09 Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois

10 Oui, à plein temps

11 Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

Questions du recensement

Question 28 : Grades, certificats et diplômes

28. Quels certificats, diplômes ou grades cette personne détient-elle?



Inscrivez tous les titres de compétence acquis par la fréquentation d'écoles secondaires ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.

37.

- 01 Aucun → **Passez à la question 30**
- 02 Certificat d'études secondaires ou l'équivalent
- 03 Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- 04 Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)
- 05 Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
- 06 Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)
- 07 Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
- 08 Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.)
- 09 Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
- 10 Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)

Questions du recensement

Question 29 : Domaine de spécialisation

<p>29. Quel était le principal domaine d'études ou de formation du plus haut grade, certificat ou diplôme de cette personne (sans compter les certificats d'études secondaires)?</p> <p><i>Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure.</i></p>	<p>Principal domaine d'études ou de formation</p> <p>11 <input type="text"/></p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>12 <input type="radio"/> Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires</p>
---	--

Les réponses à ces questions servent aux planificateurs des programmes d'enseignement et des ressources humaines à évaluer l'ampleur de l'analphabétisme au Canada et à planifier la mise en oeuvre de programmes d'alphabétisation et de rattrapage, ainsi qu'à évaluer la pertinence des programmes d'éducation permanente et les besoins en matière de formation professionnelle.

ACTIVITÉS À LA MAISON

Posée pour la première fois à l'occasion du recensement de 1996, la question sur les activités à la maison sert à mesurer la contribution du travail non rémunéré à l'économie canadienne. Cette question permettra d'explorer la dynamique de l'interaction entre l'économie de marché et l'économie domestique dans la société canadienne.

Question 30 : Activités à la maison

Les réponses à cette nouvelle question permettent de mesurer le temps que consacrent les Canadiens aux travaux ménagers ou à l'entretien de leur domicile, aux soins des enfants et à la prestation de soins à des personnes âgées. Ces données, jumelées à d'autres variables du recensement, permettent d'analyser le temps consacré à ces activités et d'étudier les variations régionales au pays.

ACTIVITÉS À LA MAISON	
<p>Nota : Par semaine dernière, on entend du dimanche 5 mai au samedi 11 mai 1996.</p> <p>À la question 30, dans les cas où les activités se déroulent en même temps, inscrivez la durée commune qui leur est consacrée dans plus d'une section.</p> <p>30. La semaine dernière, combien d'heures cette personne</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ a-t-elle consacrées aux activités suivantes : <p>a) aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin pour les membres du ménage ou pour d'autres personnes, sans rémunération?</p> <p><i>Par exemple, préparer les repas, faire la lessive, faire la comptabilité, effectuer des courses ou tondre le gazon.</i></p>	<p>43.</p> <p>01 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>02 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>03 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>04 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>05 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>06 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>
<p>b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans rémunération?</p> <p><i>Par exemple, donner le bain à de jeunes enfants ou jouer avec eux, conduire les enfants à leurs activités sportives, les aider à faire leurs devoirs, parler avec les adolescents de leurs problèmes.</i></p>	<p>07 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>08 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>09 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>10 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>11 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>12 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>
<p>c) à offrir des soins ou de l'aide à une ou à plusieurs personnes âgées, sans rémunération?</p> <p><i>Par exemple, donner des soins personnels à une personne âgée faisant partie de la famille, visiter des personnes âgées, leur parler au téléphone, les aider à effectuer leurs emplettes, leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments.</i></p>	<p>13 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>14 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>15 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures</p> <p>16 <input type="radio"/> 10 heures et plus</p>

Questions du recensement

ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les questions 31 à 46 visent à recueillir de l'information sur le travail rémunéré effectué par les personnes âgées de 15 ans et plus. Ces renseignements servent à mettre sur pied des programmes d'éducation et de formation, à prévoir l'évolution de l'emploi, à planifier des systèmes de transport et de navettage efficaces et à élaborer des mesures destinées à aider les employeurs à créer des emplois partout au pays.

Sauf pour l'ajout d'une question portant sur le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail (question 44), ces questions sont les mêmes qu'en 1991. La formulation des questions 31, 34 et 36 a été légèrement modifiée en 1996 de manière à préciser aux répondants qu'il s'agit du travail rémunéré.

Question 31 : Heures travaillées pour une rémunération ou en vue d'un bénéfice

ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	
<p>31. La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé à un emploi rémunéré ou à son compte?</p> <p><i>Considérez comme travail:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le travail se rapportant directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération (p. ex., aider à ensemençer, à tenir les comptes); • le travail à son compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association; • le travail pour lequel elle a reçu une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions). 	<p>17 <input type="radio"/> Aucune → Continuez à la question suivante</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>18 <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/> ← Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p>→ Passez à la question 37</p>

Question 32 : Absence du travail

<p>32. La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou de son entreprise?</p> <p><i>Cochez un seul cercle.</i></p>	<p>49.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons</p>
---	--

Question 33 : Arrangements pour un nouvel emploi

- 33.** La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?

- 04 Non
05 Oui

Question 34 : Recherche récente d'un emploi

- 34.** Cette personne a-t-elle cherché un emploi rémunéré au cours des quatre dernières semaines?

Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en plaçant une annonce dans un journal ou en répondant à une annonce.

Cochez un seul cercle.

- 06 Non → **Passez à la question 36**
07 Oui, un emploi à plein temps
08 Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Question 35 : Disponibilité pour un travail

- 35.** Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible?

Cochez un seul cercle.

- 09 Oui, était prête à accepter du travail
10 Non, avait déjà un emploi
11 Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité
12 Non, pour des raisons personnelles ou familiales
13 Non, allait à l'école
14 Non, pour d'autres raisons

Ces données permettent d'élaborer des projets de développement régional dans les régions économiquement faibles. Elles servent aux gestionnaires de tous les échelons de gouvernement pour mettre au point des programmes d'enseignement et de formation des ressources humaines et pour prévoir les installations nécessaires. En outre, ces données sont nécessaires aux programmes de soutien du revenu, comme l'assurance-chômage et les programmes provinciaux d'aide sociale.

Questions du recensement

Question 36 : Date du dernier travail

Les réponses à cette question permettent d'étudier des facteurs comme le travail saisonnier par rapport à l'offre totale de main-d'oeuvre, ainsi que d'analyser l'expérience de travail récente des personnes qui étaient inactives pendant la semaine de référence.

36. Quand cette personne a-t-elle **travaillé la dernière fois à un emploi rémunéré ou à son compte**, ne serait-ce que quelques jours?

Cochez un seul cercle.

- 15 En 1996  **Continuez à la question suivante**
- 16 En 1995 
- 17 Avant 1995  **Passez à la question 47**
- 18 Jamais

Questions 37 et 38 : Nom de l'employeur/Genre d'entreprise

Ces deux questions servent à déterminer le secteur d'activité des répondants. Elles sont en outre nécessaires à l'analyse de la structure, ainsi que de la croissance économique et industrielle du pays. Par ailleurs, les gestionnaires des programmes de soutien aux industries ont besoin de données sur les secteurs d'activité afin d'estimer les mesures de productivité régionale et d'évaluer les besoins en matière de soutien aux industries.

Nota :

Les questions 37 à 44 portent sur l'emploi ou l'entreprise de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.

37. Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?

38. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.

55.

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

01

Section, usine, service, ministère, direction ou division

02

Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service

03

04

Questions du recensement

Questions 39 et 40 : Genre de travail/Fonctions les plus importantes

À l'aide de ces questions, on peut déterminer la profession des répondants. L'information ainsi obtenue, jumelée à d'autres variables du recensement, permet aux planificateurs, à tous les échelons de gouvernement, d'évaluer l'offre et la demande de main-d'oeuvre, actuelle et éventuelle. Ils peuvent alors élaborer des programmes de formation professionnelle et d'enseignement secondaire et postsecondaire, ainsi qu'établir des contingents afin de répondre aux besoins de la main-d'oeuvre. Ces données sont en outre nécessaires à la gestion et à l'évaluation des programmes fédéraux de formation et de recyclage, comme le programme de formation de l'assurance-chômage.

<p>39. Quel genre de travail cette personne faisait-elle?</p> <p><i>Par exemple, concierge, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, guide d'expéditions de pêche. (Si elle était dans les Forces armées, indiquez son grade.)</i></p>	<p>Genre de travail</p> <p>05 <input type="text"/></p> <input type="text"/> <input type="text"/>
<p>40. Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou les activités les plus importantes de cette personne?</p> <p><i>Par exemple, voir à l'entretien des immeubles, analyser des échantillons sanguins, vérifier des factures, coordonner des projets de génie civil, enseigner les mathématiques, organiser des horaires de travail et contrôler des systèmes d'entrée des données, guider des expéditions de pêche.</i></p>	<p>Fonctions ou activités les plus importantes</p> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <p>06 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>

Questions 41 et 42 : Catégorie de travailleurs/Forme juridique

Les données produites à partir de ces questions permettent de mieux comprendre l'importance du travail autonome dans diverses branches d'activité et catégories professionnelles, ainsi que les formes de rétribution des travailleurs autonomes et des employés, selon leur profession.

Ces données sont particulièrement importantes pour les gestionnaires responsables du développement des petites entreprises, parce qu'elles leur permettent de comprendre leur rôle, ainsi que les caractéristiques économiques liées à une forte incidence de travail autonome. De plus, on peut connaître le nombre de travailleurs autonomes qui ont constitué en société leur entreprise ou leur ferme.

<p>41. Dans cet emploi ou cette entreprise, cette personne travaillait-elle principalement :</p> <p><i>Cochez un seul cercle.</i></p>	<p>61.</p> <p>01 <input type="radio"/> pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → Passez à la question 43</p> <p>02 <input type="radio"/> Sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → Passez à la question 43</p> <p>03 <input type="radio"/> à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>04 <input type="radio"/> à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?</p>
<p>42. Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?</p> <p>▪</p>	<p>05 <input type="radio"/> Non</p> <p>06 <input type="radio"/> Oui</p>

Questions du recensement

Question 43 : Lieu de travail

Comme un grand nombre de travailleurs canadiens doivent faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail, les données tirées de cette question permettent de mieux comprendre le phénomène du navettage et son incidence sur la vie de la population en milieu urbain. Les données sur le lieu de travail servent à préciser les besoins en matière de services de transport et à situer les services publics, comme les écoles, les hôpitaux, les garderies, les centres de loisirs. Elles sont par ailleurs nécessaires aux planificateurs de transport urbain au sein des divers échelons de gouvernement pour analyser les mouvements de la circulation et évaluer les besoins en matière de réseaux de transport, en vue d'améliorer les systèmes de transport existants.

43. À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement?

Exemple : 365, avenue Laurier ouest

Numéro _____

Genre _____

Nom _____

Direction _____

Si la direction fait partie du nom de la rue (p. ex., nord, sud, est ou ouest), veuillez préciser.

Si l'adresse du lieu de travail n'est pas connue, précisez le nom du bâtiment ou de l'intersection le plus proche.

Nota :
Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.

07 À domicile (y compris à la ferme)
Passez à la question 45

08 En dehors du Canada
Passez à la question 45

09 Sans adresse de travail fixe
Passez à la question 44

10 À l'adresse précisée ci-dessous :
Précisez l'adresse au complet

N° et rue (voir l'exemple)

11 →

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

12 →

Province/territoire

→

Code postal

13 →

Question 44 : Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail

Cette question a été posée pour la première fois à l'occasion du recensement de 1996. Elle a été ajoutée au questionnaire de manière à répondre, notamment, aux besoins d'utilisateurs tels que les planificateurs et les ingénieurs du transport, les commissions de transport et les responsables d'études de marché. Ces données serviront à la planification de la croissance urbaine et des réseaux de transport dans les régions urbaines, périphériques et rurales, de même qu'à l'analyse des impacts environnementaux et de la consommation d'énergie reliée aux transports.

44. Comment cette personne se rendait-elle habituellement au travail?

*Si cette personne utilisait plus d'un moyen de transport, **cochez celui qui a servi à la plus grande partie du trajet.***

67.

- 01 Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur
- 02 Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager
- 03 Transport en commun (p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)
- 04 À pied
- 05 Bicyclette
- 06 Motocyclette
- 07 Taxi
- 08 Autre moyen

Questions du recensement

Questions 45 et 46 : Semaines travaillées en 1995/Travail à plein temps ou à temps partiel

Ces mêmes questions figuraient dans le questionnaire de 1991. Les renseignements qu'elles fournissent, jumelés à d'autres variables comme le revenu d'emploi, la profession et la scolarité, sont nécessaires pour déterminer à quels facteurs sont attribuables les disparités entre régions et entre groupes en matière de revenu d'emploi.

Par ailleurs, la possibilité de pouvoir exercer un travail à temps partiel ou saisonnier peut constituer un facteur déterminant dans la participation des femmes, des personnes ayant une incapacité ou des parents de familles monoparentales au marché du travail. Aussi, les données produites à partir de ces questions permettent d'évaluer la fréquence du travail à temps partiel et saisonnier au sein de ces groupes, afin d'élaborer ou d'évaluer des programmes visant à accroître les possibilités de travailler à plein temps et à temps partiel là où la chose serait souhaitable.

<p>45. Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 1995?</p> <p>■</p> <p><i>Comptez toutes les semaines au cours desquelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • elle était en vacances ou en congé de maladie payé; • elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel; • elle a travaillé pour une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions); • elle a travaillé à son compte; • elle a travaillé directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération. 	<p>09 <input type="radio"/> Aucune → Passez à la question 47</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>10 <input type="text"/> ← Nombre de semaines</p>
<p>46. Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle travaillé à plein temps ou à temps partiel?</p> <p>■</p> <p><i>Cochez un seul cercle.</i></p>	<p>11 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine)</p> <p>12 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>

REVENU

Les données sur le revenu constituent un indicateur important du bien-être économique des Canadiens : hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, familles, ménages. Elles sont la seule source d'information sur le revenu des particuliers, et ce, à l'échelle de petites régions géographiques. Les données produites à partir de cette question permettent de faire un examen détaillé des niveaux de revenu au sein de groupes particuliers, des familles, des ménages, et d'établir des comparaisons entre les groupes. De plus, elles indiquent quelles sont les sources du revenu (revenu d'emploi, transferts gouvernementaux, revenu de placements et autres), ce qui permet d'analyser la composition du revenu et la part que tiennent ces sources parmi différents groupes. Par ailleurs, ces données sont nécessaires à l'élaboration et à l'évaluation de programmes de maintien du revenu, comme les régimes de pensions, l'assurance-chômage et le bien-être social.

Question 47 : Revenu en 1995

La question de 1996 sur le revenu était la même qu'en 1991, à l'exception qu'on a ajouté des titres de rubriques pour mieux indiquer aux répondants à quelles sources de revenu correspondaient les catégories de réponse : travail rémunéré, travail autonome, revenu provenant du gouvernement, autre revenu. Les pages 22 à 27 du *guide* fournissaient aux répondants des instructions détaillées pour les aider à répondre aux questions sur le revenu. Ces instructions pourront intéresser les utilisateurs des données sur le revenu, car elles expliquent chaque type de revenu déclaré à chaque catégorie.

Questions du recensement

REVENU EN 1995	
<p>47. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1995, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque des sources énumérées ci-dessous?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondez «Oui» ou «Non» à toutes les sources. • Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte». • N'incluez pas la prestation fiscale pour enfants. 	<p>73.</p>
<p>TRAVAIL RÉMUNÉRÉ :</p> <p>a) Total des salaires et traitements, y compris les commissions, les gratifications, les pourboires, etc., avant les déductions</p>	<p>Dollars Cents</p> <p>01 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>TRAVAIL AUTONOME :</p> <p>b) Revenu net dans une entreprise agricole (recettes brutes moins dépenses), y compris les subventions des programmes de soutien aux entreprises agricoles, les paiements reçus d'offices de mise en marché, le produit brut d'une assurance</p> <p>c) Revenu net non agricole dans une entreprise non constituée en société, dans l'exercice d'une profession, etc. (recettes brutes moins dépenses)</p>	<p>03 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>05 <input type="radio"/> Non 04 <input type="radio"/> Perte</p> <p>06 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>08 <input type="radio"/> Non 07 <input type="radio"/> Perte</p>
<p>REVENU PROVENANT DU GOUVERNEMENT :</p> <p>d) Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))</p> <p>e) Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec</p> <p>f) Prestations d'assurance-chômage (prestations totales avant la déduction d'impôt)</p> <p>g) Autre revenu provenant de sources publiques, telles que les subventions et les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux, les remboursements de la TPS, les crédits d'impôt provinciaux, les indemnisations des accidentés du travail, les pensions des anciens combattants, les prestations de bien-être social (N'incluez pas la prestation fiscale pour enfants.)</p>	<p>09 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>10 <input type="radio"/> Non</p> <p>11 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>12 <input type="radio"/> Non</p> <p>13 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>14 <input type="radio"/> Non</p> <p>15 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>16 <input type="radio"/> Non</p>
<p>AUTRE REVENU :</p> <p>h) Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements, tels que loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques</p> <p>i) Pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant des REER et des FERR</p> <p>j) Autre revenu en espèces, tel qu'une pension alimentaire, allocation de soutien des enfants, des bourses d'études</p>	<p>17 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>19 <input type="radio"/> Non 18 <input type="radio"/> Perte</p> <p>20 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>21 <input type="radio"/> Non</p> <p>22 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>23 <input type="radio"/> Non</p> <p>24 <input type="radio"/> Oui ▶ <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>26 <input type="radio"/> Non 25 <input type="radio"/> Perte</p>
<p>REVENU TOTAL PROVENANT DE TOUTES LES SOURCES PRÉCÉDENTES</p>	

LOGEMENT

Les questions H1 à H8 sont posées afin d'évaluer l'état actuel du parc immobilier et les besoins éventuels en matière de logement. Les données recueillies à l'aide de ces questions servent à l'administration de nombreux programmes relevant de la *Loi nationale sur l'habitation* et de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Parmi ces programmes figurent les programmes d'assurance-prêt hypothécaire, d'assurance-prêt pour accédants à la propriété, de gestion des terrains et d'aide au logement pour les Autochtones, les victimes de violence familiale et les personnes ayant une incapacité.

Au recensement de 1996, les deux questions sur le logement (H1 et H2) qui se trouvaient dans le questionnaire abrégé de 1991 (formule 2A) avaient été enlevées. En 1996, les questions sur le logement figuraient seulement dans le questionnaire complet (formule 2B), auquel ont répondu 20 % des ménages. Les questions sur le logement n'ont pas connu de changements en 1996.

Questions du recensement

Question H1 : Soutiens du ménage

Le concept de *soutiens du ménage* est important pour déterminer les liens économiques entre les familles et les personnes apparentées qui sont des personnes à charge ou des soutiens. Jumelés aux données recueillies à la question 2 (Lien avec la Personne 1), ces renseignements donnent un aperçu des modes de vie complexes au sein des familles. Par exemple, ils permettent de déterminer si des personnes âgées partagent un logement avec leurs enfants et, si tel est le cas, d'établir quelle unité familiale assume la plus grande part ou l'ensemble des frais d'entretien du logement.

Depuis 1991, les répondants peuvent déclarer plus d'un soutien dans leur ménage. En 1996, les catégories de réponses à cette question ont été modifiées. Plutôt que d'inscrire en toutes lettres les noms du soutien du ménage comme en 1991, les répondants n'avaient qu'à cocher la case-réponse correspondant au soutien du ménage, ou plus d'une case si tel était le cas, parmi les choix suivants : Personne 1 à 6, une personne inscrite dans un autre questionnaire pour ce logement ou une personne qui ne demeure pas ici.



ÉTAPE 8

Répondez aux questions H1 à H8 portant sur le logement.

Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

79.

H1. Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?

Si plus d'une personne effectue de tels paiements, cochez tous les cercles qui s'appliquent.

- 01 Personne 1
 02 Personne 2
 03 Personne 3
 04 Personne 4
 05 Personne 5
 06 Personne 6
 07 Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement
 08 Une personne qui ne demeure pas ici

Question H2 : Mode d'occupation

Les réponses à cette question rendent possible l'estimation de la valeur du parc de logements qui sont occupés soit par leur propriétaire, soit par des locataires. Elles servent en outre à évaluer les initiatives gouvernementales et la pertinence des programmes fédéraux et provinciaux en matière de logement.

H2. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :

10 propriétaire de ce logement ou en train de le payer?

11 locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

Cochez un seul cercle.

Question H3 : Nombre de pièces et de chambres à coucher

Le rapport entre le nombre de pièces et de chambres à coucher dans un logement et la taille du ménage donne une mesure du surpeuplement des logements, ce qui constitue un indicateur important des conditions de logement et de la qualité de vie. Jumelée à d'autres variables du recensement, cette information peut être étudiée selon diverses régions géographiques ou selon divers groupes, comme les personnes à faible revenu, les nouveaux immigrants, les personnes âgées, les familles monoparentales.

H3. a) Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?

12 ◀ Nombre de pièces

Comptez la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc.

Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.

b) De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?

13 ◀ Nombre de chambres à coucher

Questions du recensement

Question H4 : Période de construction

L'âge des logements constitue une variable importante pour déterminer si le parc immobilier est adéquat. Les données recueillies à l'aide de cette question fournissent de l'information sur le cycle de vie des immeubles résidentiels, les besoins en nouveaux logements, les secteurs en expansion rapide et les secteurs ayant besoin de rénovations. Les données du recensement servent à élaborer et à évaluer des programmes de rénovation et de renouvellement des logements, comme le Programme de réparations d'urgence et le Programme d'aide à la remise en état des logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de même qu'à affecter des fonds là où les besoins sont les plus pressants.

H4. Quand ce logement a-t-il été originellement construit?

Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez la meilleure estimation possible.

- | | |
|--|------------------------------------|
| 14 <input type="radio"/> 1920 ou avant | 19 <input type="radio"/> 1981-1985 |
| 15 <input type="radio"/> 1921-1945 | 20 <input type="radio"/> 1986-1990 |
| 16 <input type="radio"/> 1946-1960 | 21 <input type="radio"/> 1991-1995 |
| 17 <input type="radio"/> 1961-1970 | 22 <input type="radio"/> 1996 |
| 18 <input type="radio"/> 1971-1980 | |

Question H5 : Réparations nécessaires

Bien que les données recueillies à l'aide de cette question soient fondées sur l'évaluation subjective qu'en font le propriétaire ou le locataire, elles fournissent néanmoins une indication des réparations qui sont nécessaires. Elles servent de repères pour mesurer l'efficacité des programmes de l'État visant à réparer et à rénover le parc des logements.

H5. Ce logement nécessite-t-il des réparations?

Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.

- 23 Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
- 24 Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
- 25 Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

Questions H6 à H8 : Paiements annuels et coûts d'habitation

Les données sur les dépenses des ménages au chapitre des services publics, des services municipaux, du loyer, des paiements hypothécaires et de l'impôt foncier permettent d'estimer les coûts d'habitation. Les données sur ces coûts, réparties selon les régions géographiques, le type de logement ou le revenu du ménage, sont utiles pour élaborer, administrer et évaluer des programmes destinés à l'habitation, au bien-être des personnes et à la prestation de services publics.

Question H6 : Paiements annuels

H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour :					
a) l'électricité?	02 <input type="radio"/> Rien				
	03 <input type="radio"/> Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements				
	OU 04 <table border="1"> <tr> <td>Dollars</td> <td>Cents</td> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table> par année	Dollars	Cents	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dollars	Cents				
<input type="text"/>	<input type="text"/>				
b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?	05 <input type="radio"/> Rien				
	06 <input type="radio"/> Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements				
	OU 07 <table border="1"> <tr> <td>Dollars</td> <td>Cents</td> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table> par année	Dollars	Cents	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dollars	Cents				
<input type="text"/>	<input type="text"/>				
c) l'eau et les autres services municipaux?	08 <input type="radio"/> Rien				
	09 <input type="radio"/> Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements				
	OU 10 <table border="1"> <tr> <td>Dollars</td> <td>Cents</td> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table> par année	Dollars	Cents	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dollars	Cents				
<input type="text"/>	<input type="text"/>				

Question H7 : Coûts d'habitation – Locataire

H7. Pour les LOCATAIRES seulement :					
Quel est le loyer mensuel payé pour ce logement?	11 <input type="radio"/> Aucun loyer en argent				
	OU 12 <table border="1"> <tr> <td>Dollars</td> <td>Cents</td> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table> par mois	Dollars	Cents	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dollars	Cents				
<input type="text"/>	<input type="text"/>				

Questions du recensement

Question H8 : Coûts d'habitation – Propriétaire

<p>H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) à f) :</p>					
<p>a) Quel est le total mensuel courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement?</p>	<p>13 <input type="radio"/> Aucun Passez à la partie c) OU 14 <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 40px; text-align: center;">Dollars</td><td style="width: 40px; text-align: center;">Cents</td></tr><tr><td style="width: 40px; height: 20px;"></td><td style="width: 40px; height: 20px;"></td></tr></table> par mois</p>	Dollars	Cents		
Dollars	Cents				
<p>b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)?</p>	<p>15 <input type="radio"/> Oui → Passez à la partie d) 16 <input type="radio"/> Non</p>				
<p>c) Quel est le montant annuel approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?</p>	<p>17 <input type="radio"/> Aucun OU 18 <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 40px; text-align: center;">Dollars</td><td style="width: 40px; text-align: center;">Cents</td></tr><tr><td style="width: 40px; height: 20px;"></td><td style="width: 40px; height: 20px;"></td></tr></table> par année</p>	Dollars	Cents		
Dollars	Cents				
<p>d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?</p>	<p>Dollars 19 <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p>				
<p>e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?</p>	<p>20 <input type="radio"/> Oui → Continuez à la partie f) 21 <input type="radio"/> Non → Passez à l'étape 9</p>				
<p>f) Quels sont les frais mensuels de condominium?</p>	<p>22 <input type="radio"/> Aucuns OU 23 <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 40px; text-align: center;">Dollars</td><td style="width: 40px; text-align: center;">Cents</td></tr><tr><td style="width: 40px; height: 20px;"></td><td style="width: 40px; height: 20px;"></td></tr></table> par mois</p>	Dollars	Cents		
Dollars	Cents				

5.1 Introduction

Comme on l'a vu au chapitre 4, le questionnaire du recensement de 1996 comportait 55 questions. Cependant, on retrouve dans le *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351-XPF au catalogue) plus de 200 variables. C'est que certaines questions donnent lieu à plusieurs variables, tandis que certaines variables proviennent des réponses fournies à plusieurs questions.

Une variable est en fait un sujet sur lequel on peut extraire des renseignements de la base de données du recensement. Il existe des variables *directes* et des variables *dérivées*. Par exemple, la question sur le sexe des répondants comporte deux catégories de réponses : masculin, féminin. Ces deux catégories de réponses correspondent exactement à l'information contenue dans la base de données; aussi le sexe est-il une **variable directe**. Par contre, la question 3 demandait aux répondants d'indiquer la date de naissance des membres de leur ménage. À partir des réponses fournies à cette question, on détermine quel était l'âge des répondants le jour du recensement. C'est cette information que l'on retrouve dans la base de données; aussi l'âge est-il une **variable dérivée**, car l'information fournie par la base de données ne correspond pas directement à la question posée et à sa réponse.

Le chapitre 5 présente une vue d'ensemble des variables du recensement, de même que l'utilisation qu'il est possible d'en faire. Le *Dictionnaire du recensement de 1996* fournit des définitions détaillées de ces variables. Il touche par ailleurs la comparabilité des données au fil des ans et il permet d'étudier les difficultés que peut soulever l'utilisation des données.

Les variables du recensement sont regroupées selon les catégories suivantes :

- chiffres et données démographiques;
- origine ethnique;
- groupe de population;
- lieu de naissance, citoyenneté et immigration;
- langue;
- Autochtones;
- scolarité;
- activités à la maison;
- population active;
- revenu;
- familles et ménages;

- logement;
- établissements institutionnels et autres logements collectifs;
- limitations d'activité.

Les possibilités de créer de nouvelles variables du recensement sont quasi illimitées. Les variables décrites dans le présent chapitre ne sont que les plus usuelles. À partir des questions du recensement et de leurs catégories de réponses, ainsi que de la connaissance du fonctionnement des variables du recensement, les utilisateurs peuvent établir ou dériver les variables qui répondent à leurs besoins.

5.2 Univers

Le recensement est découpé en quatre univers (ensembles) :

- la population (c'est-à-dire les personnes);
- les familles;
- les ménages;
- les logements.

Un ménage peut être composé d'une seule personne ou de plusieurs personnes apparentées ou non apparentées qui partagent un même logement. Les familles désignent des groupes de



personnes à l'intérieur d'un ménage. Elles peuvent être de deux types : les familles de recensement et les familles économiques. Un ménage peut être composé de plusieurs familles, mais une famille ne peut inclure que des personnes apparentées qui vivent dans le même logement.

Un ménage comprend toutes les personnes vivant dans un même logement, de sorte qu'il existe un nombre identique de

Variables du recensement

ménages privés et de logements privés occupés. Les ménages et les logements sont des variables faisant partie de deux univers distincts, car l'un porte sur les personnes et l'autre sur les constructions où ces personnes habitent.

5.3 Chiffres et données démographiques

Le recensement dénombre les personnes et les logements selon des secteurs géographiques. Les chiffres de population et des logements constituent la toute première diffusion des données du recensement, environ 11 mois après le jour du recensement. Les chiffres de population servent à redéfinir les limites des circonscriptions électorales fédérales après chaque recensement décennal, ainsi qu'à déterminer les montants des transferts de revenu en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*.

L'objectif du recensement de 1996 était de dénombrer :

- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus ayant un lieu de résidence au Canada;
- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, soit sur une base militaire ou attachés à une mission diplomatique;
- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus, en mer ou au port, à bord de navires marchands immatriculés au Canada;
- tous les résidents non permanents.

Les personnes des deuxième et troisième catégories peuvent également avoir un lieu de résidence au Canada, mais ne doivent pas nécessairement être associées à un logement pour être dénombrées. L'objectif du recensement est de dénombrer les personnes à leur lieu habituel de résidence; pour la plupart des Canadiens, cet objectif ne pose pas de problème. Toutefois, les cas où une personne ne peut être associée à un logement selon le concept du *lieu habituel de résidence*, ou d'une personne qui est associée à plus d'un logement au Canada, peuvent poser problème. Dans le premier cas, la personne est dénombrée à l'endroit où elle a demeuré le soir précédant le jour du recensement : il peut s'agir d'un hôtel, d'un établissement institutionnel, de la maison d'amis, etc. Le deuxième cas peut être celui des familles qui possèdent deux résidences ou des étudiants qui ne vivent pas dans la maison de leurs parents. L'étape 2 du questionnaire du recensement précisait aux répondants qu'ils devaient s'assurer d'inscrire dans leur questionnaire.

En résumé, les chiffres de population d'une collectivité indiquent le nombre de citoyens canadiens, d'immigrants reçus et de résidents non permanents ayant leur lieu habituel de

résidence dans cette collectivité, quel qu'ait été l'endroit où ils se trouvaient le jour du recensement. De plus, tous les citoyens canadiens, immigrants reçus et résidents non



permanents vivant dans la collectivité et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada sont également inclus.

Le fait de relier les personnes à un lieu habituel de résidence constitue un élément dont les utilisateurs de données doivent tenir compte. Par exemple, dans certains secteurs comme les lieux de villégiature ou les grands camps de chantier, la demande en services essentiels

par personne (c'est-à-dire les résidents habituels définis par le recensement) est élevée, car on y dessert une population majoritairement temporaire.

5.3.1 Résidents non permanents

Pour la première fois en 1991, le Recensement de la population dénombrait à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents du Canada. Les résidents non permanents sont les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel ou les personnes qui revendiquent le statut de réfugié. Avant le recensement de 1991, seuls les résidents permanents du Canada étaient inclus dans le recensement (à l'exception du recensement de 1941). Les résidents non permanents étaient considérés comme des résidents étrangers et n'étaient pas dénombrés.

Présentement au Canada, les résidents non permanents forment un segment croissant de la population. Leur présence peut avoir une influence sur la demande en matière de services gouvernementaux, comme les soins de santé, l'éducation, les programmes d'emploi et la formation linguistique. Étant donné que les résidents non permanents sont maintenant inclus dans le recensement, les comparaisons statistiques avec les données provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissances et décès), qui incluent ce groupe de population, s'en trouvent facilitées. Par ailleurs, la définition du recensement permet de mieux répondre à la recommandation des Nations Unies, selon laquelle les résidents à long terme (personnes habitant dans un pays pendant un an ou plus) doivent être dénombrés.

Variables du recensement

Les totaux des chiffres de population ainsi que ceux de toutes les variables sont touchés par le changement apporté à l'univers de la population depuis le recensement de 1991. Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données des recensements de 1996 et de 1991 à celles des recensements antérieurs, particulièrement dans des régions géographiques où la concentration de résidents non permanents est importante. Ces régions sont les principales régions métropolitaines de recensement de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique.

En dépit d'efforts considérables, le dénombrement des résidents non permanents soulève des facteurs comme les problèmes linguistiques, la réticence à remplir un questionnaire du gouvernement ou la difficulté de comprendre l'utilité de participer à une telle enquête, qui peuvent influencer sur le dénombrement de cette population. On ne peut déterminer qui sont les résidents non permanents qu'au moyen du questionnaire complet, qui est rempli par 20 % des ménages au Canada.

5.3.2 Âge, sexe, état matrimonial et union libre

La structure par âge au sein de la population canadienne a changé au fil des ans. Les données qui illustrent cette évolution sont nécessaires pour allouer les ressources en matière d'éducation, de garderies, de soins de santé, de régimes de pensions, ainsi qu'à plusieurs autres services



sociaux. Ces données se révèlent également essentielles pour maintenir la précision des estimations de population.

Les données selon le sexe permettent d'étudier la composition de la population et de sous-groupes comme les personnes âgées, les personnes en chômage et les familles monoparentales. Par exemple, lorsque l'on combine cette variable aux données sur le revenu et la scolarité, elle

indique l'étendue des écarts de salaire entre les hommes et les femmes. Elle sert en outre à développer et à évaluer les programmes d'action positive et les programmes visant à accroître la proportion des femmes dans les professions non traditionnelles.

L'état matrimonial est une variable importante pour observer l'évolution des attitudes et des institutions sociales. Les résultats des derniers recensements montrent que les hypothèses de stabilité familiale, sur lesquelles plusieurs services et programmes sociaux étaient fondés, doivent maintenant être réévaluées. De plus, les données sur l'état matrimonial, jumelées aux données économiques et familiales, se révèlent utiles pour analyser les difficultés d'ordre économique auxquelles font face les familles monoparentales.

Pour étudier la structure des familles et des ménages, il faut par ailleurs tenir compte des changements importants survenus à l'égard des unions libres. Les données relatives à ce phénomène, qui peuvent en outre être jumelées à d'autres variables, indiquent que ce type d'union a connu une progression soutenue au cours des dernières années.

5.3.3 Mobilité

On recueille des renseignements sur la mobilité depuis 1961 (à l'exception du recensement de 1966). Cette variable fournit de l'information sur les lieux de provenance et de destination des Canadiens qui déménagent. Elle indique aussi quels sont les profils des personnes qui déménagent et des personnes qui ne déménagent pas, selon leur âge, leur sexe, leur niveau de scolarité, leur profession, leur langue maternelle, etc. Ces renseignements sont utiles à tous les échelons de gouvernement, de même qu'aux entreprises du secteur privé qui cherchent à planifier les besoins éventuels en matière d'habitation, d'éducation et de services sociaux ou qui veulent déterminer l'étendue des marchés. Les données sur la mobilité servent aussi à établir des estimations et des projections de population selon les provinces et les territoires, ainsi que les divisions et les régions métropolitaines de recensement.

Les données sur la mobilité du recensement de 1996 sont regroupées en deux catégories, soit celles portant sur le lieu de résidence 5 ans auparavant et celles portant sur le lieu de résidence 1 an auparavant. Chaque catégorie de données répartit la population en deux groupes : a) les personnes n'ayant pas déménagé; b) les personnes ayant déménagé (c'est-à-dire qui ont changé de logement au cours de la période considérée : 5 ans ou 1 an). Les personnes ayant déménagé sont elles-mêmes réparties entre les non-migrants (les personnes ayant déménagé à l'intérieur des limites d'une même subdivision de recensement) et les migrants (les personnes ayant déménagé dans une autre subdivision de recensement). Les migrants sont à leur tour subdivisés en migrants internes et migrants externes, selon qu'ils résidaient ou non au Canada au cours de la période considérée : 5 ans ou 1 an.

On peut obtenir des données sur les migrants selon leur lieu d'origine ou de destination et, dans le cas de la migration internationale, selon leur pays d'origine. Pour une région donnée, on peut analyser les arrivées, les départs et la migration nette par croisement avec d'autres variables,

Variables du recensement

comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle, la profession, l'industrie et le niveau de scolarité.

5.4 Origine ethnique

Sauf pour le recensement de 1891, une question sur les «origines» des répondants a été incluse dans tous les recensements décennaux depuis 1871. La question sur l'origine ethnique vise à recueillir des données sur les «racines» ethniques ou culturelles de la population canadienne.

Outre le contexte social au moment de la tenue du recensement, divers facteurs ont une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine ethnique du recensement de 1996 et des recensements précédents, notamment les changements apportés au libellé et à la présentation de la question, aux exemples inclus, aux instructions données et au traitement des données.

Bien que le libellé de la question sur l'origine ethnique posée en 1996 ait été identique à celui de la question de 1991, la présentation a pour sa part été modifiée. La question du recensement de 1991 comportait 15 catégories de réponses à cocher et deux encadrés pour réponse écrite. Celle de 1996 ne proposait aucune catégorie de réponses à cocher, ces catégories ayant été remplacées par quatre encadrés pour réponse écrite où les recensés devaient inscrire leur(s) origine(s) ethnique(s).

En 1996, la question sur l'origine ethnique donnait 24 exemples de groupes ethniques en majeure partie déterminés en fonction de la fréquence (plus grand nombre) des origines ethniques uniques déclarées au recensement de 1991. Le groupe ethnique «Canadien» figurait au nombre des exemples, car il avait été le 5^e plus grand groupe parmi les plus déclarés en 1991. Comme ce groupe était inclus parmi les exemples donnés en 1996, il influera vraisemblablement sur les schémas de réponse à la question sur l'origine ethnique.

En raison de l'évolution des tendances de l'immigration et de l'accroissement de la diversité culturelle au Canada, des modifications sont apportées à certains groupes ou catégories ethniques saisis à chaque recensement. En 1991 et en 1996, plusieurs origines ethniques ont été ajoutées à la liste des origines ethniques qui avaient été saisies en 1986 lorsque les chiffres le justifiaient. Ces modifications ont eu une incidence sur la composition de certaines catégories ethniques. Les utilisateurs doivent noter en particulier les changements apportés aux groupes et catégories ethniques suivants : Autochtone, Arabe, Africain/Noir, Asiatique, Européen de l'Est, Français et Latino-Américain.

Outre les facteurs susmentionnés, la transformation du contexte social dans lequel les questions sont posées et l'évolution de la conception qu'ont les répondants de l'origine ethnique ou de leurs opinions à cet égard ont une incidence sur le dénombrement des groupes ethniques. La connaissance des antécédents familiaux ou la période écoulée depuis

l'immigration peuvent influencer sur les réponses données à la question sur l'origine ethnique, de même que la confusion avec d'autres concepts comme la citoyenneté, la nationalité, la langue et l'identité culturelle. Des considérations d'ordre social ou personnel peuvent influencer sur les réponses données à la question sur l'origine ethnique. Les choix faits par les recensés ont une incidence sur les chiffres et sur la comparabilité des données d'un recensement à l'autre.

Des totalisations sommaires seront offertes pour :

- les réponses uniques et les réponses multiples pour l'ensemble des origines ethniques et des catégories ethniques;
- les réponses uniques pour certaines origines et catégories ethniques, et les catégories de réponses multiples pour les origines «Britannique», «Français» et «Canadien»;
- certaines combinaisons d'autres origines ethniques déclarées dans des réponses multiples.

Auparavant, divers gouvernements et groupes ethniques se servaient des données du recensement sur l'origine ethnique pour cerner les minorités visibles au Canada. Cependant, en 1996, une question distincte a permis de dénombrer les minorités visibles.

5.5 Groupe de population

Cette question permet de recueillir des renseignements sur les minorités visibles du Canada nécessaires aux fins des programmes relevant de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986). Conformément à cette loi, appartient à une minorité visible une personne (non autochtone) qui n'est pas de race caucasienne ni de race blanche.

C'est en 1996 qu'on a posé pour la première fois une question sur le groupe de population dans le questionnaire du recensement. Avant 1996, les données sur les minorités visibles étaient tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, combinées à d'autres renseignements ethniques et culturels, notamment la langue, le lieu de naissance et la religion. En conséquence, les données sur les minorités visibles recueillies par la question sur le groupe de population du recensement de 1996 ne sont pas directement comparables aux données dérivées sur les minorités visibles produites par les recensements antérieurs.

La question du recensement de 1996 portant sur le groupe de population comprenait 10 cercles à cocher au regard des catégories de réponses et un encadré pour réponse écrite. Les répondants devaient cocher l'une ou plusieurs des catégories suivantes : Blanc, Chinois, Sud-Asiatique (*p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais*), Noir (*p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien*), Arabe/Asiatique occidental (*p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais*,

Variables du recensement

Marocain), Philippin, Asiatique du Sud-Est (*p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien*), Latino-Américain, Japonais, Coréen, Autre - *Précisez*.

À l'exception de la catégorie «Blanc», les catégories de réponses à cocher inscrites correspondaient aux groupes de minorités visibles reconnus dans la publication intitulée *Équité en matière d'emploi - Documents de référence*, diffusée en 1987 par Emploi et Immigration Canada, dont on s'est servi pour la mise en oeuvre des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi. Après la catégorie «Blanc», les groupes de population étaient inscrits par ordre de fréquence (plus grand nombre) d'après les chiffres sur les minorités visibles tirés du recensement de 1991. Une remarque figurait dans le questionnaire du recensement de 1996 pour aviser les répondants que les renseignements en question servaient de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

5.6 Lieu de naissance, citoyenneté et immigration

La variable *lieu de naissance* comprend plus de 200 catégories. La comparaison entre la province de résidence et la province de naissance des personnes nées au Canada donne les estimations de migration interprovinciale à vie. Les questions sur le lieu de naissance et la citoyenneté, associées à d'autres variables culturelles, sociales et économiques, constituent une source unique de données sur la population immigrante au Canada. D'autres sources de données, comme les inscriptions aux registres de Citoyenneté et Immigration Canada, fournissent des données sur les courants migratoires internationaux, mais ne fournissent aucun renseignement sur la population immigrante vivant au Canada le jour du recensement.

La citoyenneté est un concept légal; aussi les données reflètent-elles les changements apportés aux lois sur la citoyenneté au Canada au fil des ans. Par ailleurs, il est possible pour une personne au Canada d'avoir une double citoyenneté ou une citoyenneté multiple. De même, des changements apportés à la *Loi sur la citoyenneté* de février 1977 peuvent avoir une incidence sur la tendance des immigrants à obtenir la citoyenneté canadienne. Par conséquent, si l'on veut effectuer des comparaisons au fil des ans, on doit prendre en considération les changements survenus dans les lois et les règlements.

La technique utilisée pour établir la population constituée des immigrants en 1996 et en 1991 diffère de celle employée en 1981 et en 1986. À ce moment-là, on définissait la population immigrante comme étant formée par les personnes qui n'étaient pas des citoyens canadiens de naissance. En 1991 et en 1996, une question directe sur le statut d'immigrant reçu a servi à déterminer la population immigrante. Les personnes qui répondaient *oui* à cette question étaient considérées comme des immigrants au Canada.

Les données sur l'année ou la période d'immigration permettent d'étudier les groupes d'immigrants arrivés au Canada à une période donnée. L'analyse peut ainsi prendre une dimension chronologique : par exemple, on peut évaluer les effets d'événements mondiaux et de changements à la politique en matière d'immigration au Canada sur la taille et la composition de la population immigrante. L'année d'immigration, jumelée à l'année de naissance, donne une variable appelée *âge à l'immigration*, qui est utile pour étudier les différences dans l'adaptation et l'intégration des immigrants au Canada.

En 1996 et en 1991, le recensement dénombreait à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents au Canada. Les résidents non permanents sont les personnes qui détiennent un permis de séjour pour étudiants, un permis de travail, un permis ministériel ou les personnes qui revendiquaient le statut de réfugié au moment du recensement. Avant 1991, seuls les résidents permanents au Canada étaient dénombrés au recensement (à l'exception du recensement de 1941).

La population des résidents non permanents est établie à partir des questions sur la citoyenneté et le statut d'immigrant reçu. Les personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens et qui ont répondu *non* à la question sur le statut d'immigrant reçu étaient considérées comme des résidents non permanents.

5.7 Données linguistiques

Le recensement canadien se conforme aux recommandations des Nations Unies en matière de questions linguistiques. On y pose des questions sur la langue maternelle (première langue apprise à la maison et encore comprise), la langue parlée à la maison et la connaissance des langues officielles (le français et l'anglais) et des langues non officielles. La première de ces questions s'adresse à l'ensemble de la population, alors que les suivantes sont posées à un ménage sur cinq.

La question sur la langue maternelle existe, dans sa forme actuelle, depuis le recensement de 1941. La *Charte canadienne des droits et libertés* s'y réfère (la première langue apprise et encore comprise) à l'article 23 relatif aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Les données sur la langue maternelle servent, entre autres, à l'étude de la répartition de la population par groupes linguistiques. Le recensement de 1996 propose des renseignements sur quelque 140 langues et familles linguistiques.

La question sur la langue parlée à la maison, posée depuis 1971 à l'exception du recensement de 1976, permet d'analyser l'usage actuel des langues au Canada. Jumelée à la langue maternelle, cette question fournit de plus une mesure de la rétention et du transfert linguistiques. On

Variables du recensement

considère qu'une personne a effectué un transfert linguistique lorsqu'elle déclare parler à la maison une langue différente de sa langue maternelle.

Deux questions sur la connaissance des langues ont été posées en 1996. La première question, posée dans les recensements depuis 1901, porte sur la connaissance des langues officielles, soit



le français et l'anglais. Cette question sert principalement à étudier le bilinguisme. Elle permet également de suivre l'évolution du nombre de personnes qui ne peuvent soutenir une conversation ni en français ni en anglais. La deuxième question, qui porte sur la connaissance des langues non officielles, a été incluse pour la première fois dans le questionnaire du recensement de 1991. Elle vise à compléter

le portrait linguistique de la population. Le recoupement de cette variable avec les autres variables linguistiques permet de mieux mesurer l'utilisation des différentes langues non officielles au Canada et fournit une indication plus précise de leur rétention et de leur transfert.

Une autre variable s'ajoute à l'information démolinquistique produite par le recensement : la première langue officielle parlée. Dérivée des réponses aux questions sur la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée à la maison, cette variable est utilisée par le gouvernement fédéral dans le règlement sur les langues officielles ayant trait aux communications avec le public et à la prestation des services.

5.8 Autochtones

Le recensement de 1996 comprenait trois questions distinctes qui visaient à identifier les Autochtones. En réponse à la première question sur l'autodéclaration, le répondant devait indiquer s'il appartenait ou non à un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. Cette question est posée dans l'intention de donner aux répondants l'occasion de se définir eux-mêmes comme Autochtones. Les résultats du recensement de 1991 et de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991 ont révélé que les répondants qui s'identifiaient comme Autochtones ne représentaient qu'un sous-ensemble de toutes les personnes qui ont des origines autochtones. La question de 1996 sur l'autodéclaration est ainsi

conçue pour donner des résultats comparables à ceux de l'EAPA. Toutes les personnes qui se sont déclarées Autochtones à cette question sont incluses dans la population autochtone.

En réponse à la deuxième question visant à identifier les Autochtones, les répondants devaient indiquer s'ils appartenaient à une bande indienne ou à une première nation. Les personnes qui répondaient par l'affirmative devaient préciser la bande indienne ou la première nation dont elles étaient membres dans la deuxième partie de la question. Ces personnes font également partie de la population autochtone.

Enfin, à la troisième question, le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit ou un Indien des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada). Les personnes qui précisaient être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités étaient également incluses dans la population autochtone.

5.8.1 Autodéclaration de l'ascendance autochtone

La question sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone a été posée pour la première fois lors du recensement de 1996. Elle demandait aux répondants d'indiquer s'ils étaient des Autochtones, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. La question de 1996 a été conçue de façon à produire des chiffres sur les personnes qui s'identifient comme Autochtones qui soient comparables à ceux tirés de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991.

5.8.2 Appartenance à une bande indienne ou à une première nation

Le recensement de 1996 a repris la question posée pour la première fois au recensement de 1991 afin d'identifier les personnes qui appartenaient à l'une des 608 bandes indiennes ou premières nations du Canada. En 1991, elle constituait le deuxième élément d'une question bipartite, dont le premier segment portait sur l'inscription du recensé aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada. En 1996, l'inscription faisait l'objet d'une question distincte qui venait après celle sur l'appartenance à une bande. On demandait d'abord au recensé s'il appartenait à une bande indienne ou à une première nation. Ceux qui répondaient par l'affirmative devaient ensuite indiquer le nom de la bande indienne ou de la première nation à laquelle ils appartenaient dans la deuxième partie de la question.

5.8.3 Indien inscrit ou Indien des traités

La question sur le statut d'Indien inscrit a été posée pour la première fois en 1991; toutefois, la présentation de la question posée au recensement de 1996 était quelque peu différente. Elle visait à cerner la population des Indiens inscrits et des Indiens des traités (inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada). Les recensements précédents utilisaient à cette fin la question

Variables du recensement

sur l'origine ethnique. Par exemple, les catégories de réponses étaient «Indien nord-américain - dans une bande ou non dans une bande» aux recensements de 1961 et de 1971; et «Indien inscrit et Indien non inscrit» au recensement de 1981. Au recensement de 1986, une question sur l'appartenance à un groupe autochtone a été posée pour la première fois pour cerner la population des Indiens inscrits, mais des problèmes de qualité des données ont empêché la diffusion de ces dernières. Pour 1986, les chiffres diffusés sur la population autochtone étaient fondés sur la question portant sur l'origine ethnique et ne faisaient pas de distinction entre les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

5.9 Scolarité

Les trois premières questions, soit les questions 24 à 26, servaient à déterminer le niveau de scolarité des Canadiens. La question 27 permettait de cerner les personnes qui fréquentaient l'école au moment du recensement, que ce soit à plein temps ou à temps partiel. Les questions 28 et 29 portaient sur les titres de compétence et le domaine de spécialisation.

Les planificateurs des programmes d'enseignement et de formation liée à l'emploi ont besoin de ces données afin d'évaluer les besoins en matière de programmes de recyclage et d'alphabetisation au Canada et de planifier la prestation de ces programmes, d'évaluer le marché du travail pour des programmes d'éducation permanente (particulièrement importants pour le renouvellement et le perfectionnement des compétences des travailleurs) et d'évaluer les besoins en matière de programmes de formation professionnelle et de déterminer les besoins en installations scolaires. Lorsqu'elles sont combinées à d'autres données du recensement, les données tirées de la question sur la fréquentation scolaire fournissent de précieux renseignements sur les caractéristiques des étudiants inscrits, à plein temps ou à temps partiel, à des programmes d'enseignement postsecondaire, d'éducation permanente et de recyclage.

Les planistes-économistes de tous les échelons de gouvernement ont insisté sur la nécessité d'avoir des données sur les caractéristiques scolaires et le niveau de scolarité des Canadiens afin d'évaluer l'efficacité du système d'enseignement, d'examiner les liens entre l'instruction et l'emploi, la profession, la branche d'activité et le revenu, de prévoir les déséquilibres sur le plan des professions et d'orienter les politiques d'immigration.

Les analystes du marché du travail ont besoin des données du recensement sur le niveau de scolarité afin de déterminer l'incidence de l'instruction sur la productivité du travail. Pour analyser l'offre de main-d'oeuvre et sa flexibilité, il faut des données sur la fréquentation scolaire, le niveau de scolarité, l'activité, la migration et le domaine de spécialisation. Enfin, les analystes du marché du travail se servent des données du recensement pour évaluer si le niveau de revenu et la disponibilité des emplois influent sur le choix du domaine de spécialisation effectué par les Canadiens.

Les gestionnaires des programmes d'équité en matière d'emploi ont besoin des données du recensement de 1996 sur le niveau de scolarité afin d'évaluer l'accès à l'éducation des quatre groupes désignés : les personnes souffrant d'une incapacité, les Autochtones, les minorités visibles et les femmes. Grâce à ces données, on peut concevoir des programmes de formation et en évaluer l'efficacité. Les données à jour sur les titres scolaires et sur les domaines de spécialisation des membres des groupes désignés sont nécessaires pour déterminer le nombre de ces derniers qui exercent des professions non traditionnelles. Les données sur le niveau de scolarité jouent également un rôle important dans l'analyse des disparités de revenu entre les membres des groupes désignés et l'ensemble de la population.

L'adoption de nouvelles technologies crée de nouveaux emplois et modifie les anciens. Les données sur le niveau de scolarité des Canadiens sont plus importantes que jamais pour évaluer la façon dont nous nous ajustons à ces changements. Pour élaborer des programmes rentables permettant aux Canadiens de perfectionner leurs compétences afin de s'adapter plus facilement aux nouvelles branches d'activité et aux nouvelles technologies, il faut une connaissance détaillée de leur formation scolaire actuelle et de leur répartition géographique.

Les données sur le domaine de spécialisation (question 29) apportent une autre dimension aux modèles du marché du travail; de plus, elles permettent d'améliorer l'analyse de la répartition des travailleurs selon les professions et de faire de meilleures prévisions. Cette analyse est nécessaire pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes d'immigration et de travail appropriés. Elle permet en outre aux décideurs de prévoir la migration des Canadiens, pour des motifs économiques, d'une région à l'autre du pays ou à l'extérieur, et de prendre des mesures à cet égard.

Notamment, en raison de l'essor des industries de haute technologie et de la rapidité des changements technologiques, il faut des données sur les compétences qui soient plus détaillées que celles que l'on peut tirer des questions 24, 25, 26 et 27. À cause de l'émergence de ces nouvelles technologies et du déclin des anciennes, les travailleurs doivent recevoir un recyclage pour pouvoir passer d'une catégorie professionnelle à l'autre ou acquérir une autre gamme de compétences. Les données du recensement permettent d'évaluer l'ampleur des besoins en matière de recyclage et d'orienter la prestation de tels programmes.

Quant aux possibilités de développement régional, les données du recensement permettent aux organismes fédéraux et provinciaux de voir au-delà des professions que les travailleurs exercent actuellement pour considérer les professions qu'ils seraient susceptibles d'exercer après un recyclage. Seule une enquête de l'envergure du recensement peut fournir à la fois les données propres à chaque région géographique qui sont nécessaires à l'élaboration de politiques de développement régional, et les données suffisamment détaillées sur les domaines de spécialisation des groupes cibles de la population canadienne qui sont essentielles à

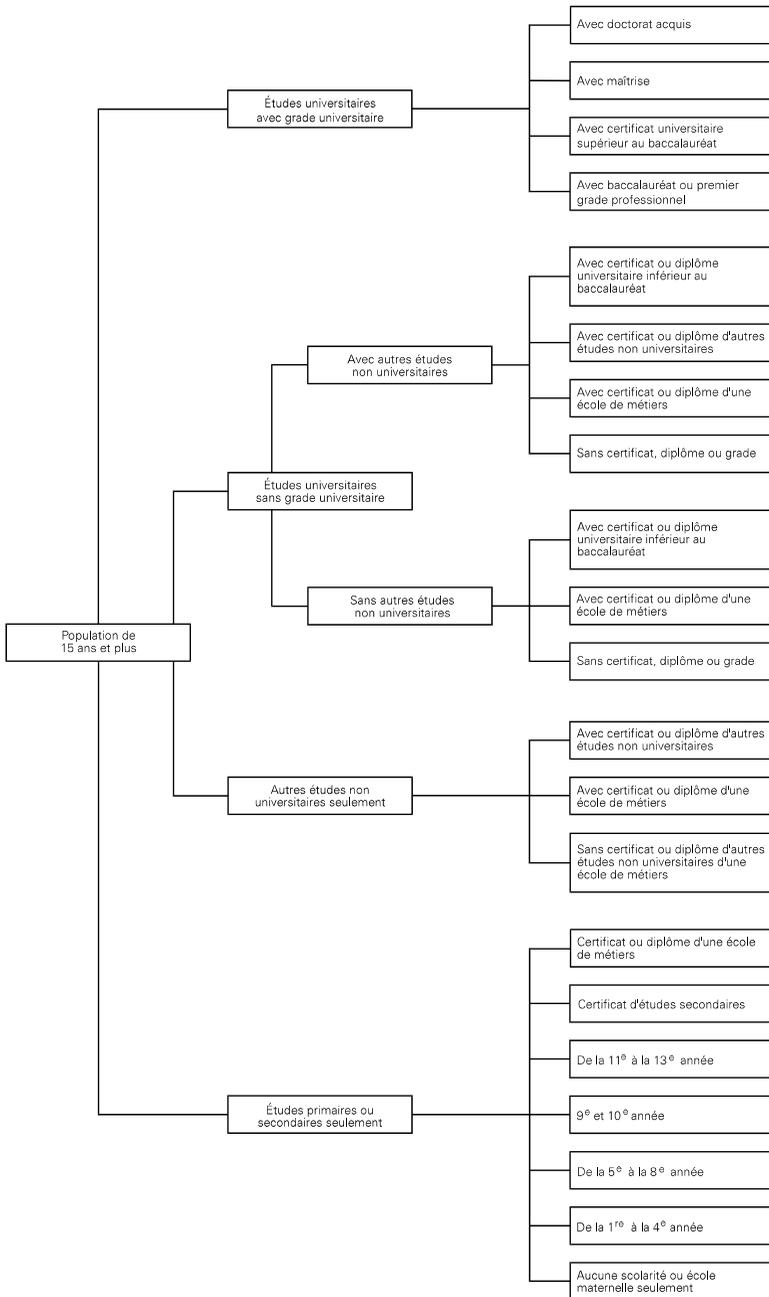
Variables du recensement

l'établissement de modèles prévisionnels nationaux et régionaux pour le marché du travail et les professions.

Pour calculer la variable *plus haut niveau de scolarité atteint*, les questions sur les années d'études sont combinées avec la question sur les grades, certificats et diplômes. La tableau 4 montre les catégories qui en découlent.



Tableau 4 Hiérarchie du plus haut niveau de scolarité atteint



5.10 Activités à la maison

Les recensés ont eu à répondre, en 1996, à une nouvelle question comportant trois parties portant sur les heures consacrées, pendant la semaine précédant le jour du recensement, aux activités suivantes : a) effectuer des travaux ménagers sans rémunération, b) s'occuper des enfants sans rémunération et c) offrir des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans rémunération.



Au nombre des heures consacrées par le répondant aux travaux ménagers non rémunérés, il faut également compter celles passées à exécuter, sans rémunération, des travaux d'entretien du terrain et du logement. Font partie de cette catégorie les activités suivantes : préparer les repas, faire la lessive, laver la vaisselle, faire l'épicerie, tondre le gazon.

Parmi les heures consacrées aux soins des enfants sans rémunération, on compte celles passées en compagnie de ses propres enfants ou des enfants des autres.

À titre d'exemples de soins ou d'aide offerts à des personnes âgées, sans rémunération, mentionnons donner des soins personnels à ces personnes et les aider à effectuer leurs emplettes ou leurs opérations bancaires, ou à prendre leurs médicaments. Dans le *guide du recensement de 1996*,

la définition de personne âgée englobe toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi que certaines personnes ayant près de 65 ans et ayant des incapacités associées au vieillissement.

Les répondants ne devaient pas compter les heures consacrées au travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire dans l'une ou l'autre des trois parties de la nouvelle question du recensement.

Par ailleurs, ils devaient déclarer dans chacune des parties pertinentes de la question les heures consacrées à des activités non rémunérées s'étant déroulées simultanément. Par exemple, un répondant qui passait une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants devait déclarer une heure consacrée aux travaux ménagers sans rémunération et une heure de soins aux enfants sans rémunération.

5.11 Population active

5.11.1 Activités sur le marché du travail

Les données du recensement relatives aux activités sur le marché du travail peuvent être divisées en trois catégories :

- les données sur l'activité pendant la semaine précédant le jour du recensement (ou la «semaine de référence du recensement»);
- les données ayant trait au travail pendant l'année civile précédant l'année du recensement;
- les caractéristiques d'emploi, qui décrivent le poste qu'occupait la personne au moment du recensement ou qui décrivent le poste occupé le plus longtemps pendant l'année et demie ayant précédé le jour du recensement.

5.11.2 Activité

Les données sur l'activité répartissent la population de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel) en trois catégories : les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs. Ces catégories sont alors scindées en groupes plus détaillés. Par exemple, le groupe des personnes occupées est divisé en celui des personnes ayant travaillé



dans la semaine précédant le jour du recensement et en celui des personnes ayant un emploi dont elles étaient absentes pendant cette période. Pour les inactifs, on a fait une distinction entre ceux qui avaient travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et ceux qui n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé avant cette date (voir le tableau 5).

Les définitions des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs adoptées aux fins du recensement sont semblables à celles qu'on utilise pour l'Enquête sur la population active (EPA), qui donne le taux de chômage mensuel ainsi que d'autres données sur la population active. Cette enquête fournit les données courantes sur le marché du travail. Le

Variables du recensement

recensement permet d'établir des tableaux croisés détaillés du travail, des caractéristiques d'emploi ou d'autres variables non couvertes par l'EPA, pour de petites régions géographiques.

Les points suivants doivent être pris en considération :

- a) La catégorie des personnes occupées comprend toutes les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé à un emploi rémunéré ou à leur compte (une heure ou plus). Font également partie de cette catégorie les personnes qui avaient un emploi dont elles étaient absentes pour diverses raisons, notamment à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, d'un congé de maternité ou d'un congé pour des raisons personnelles ou familiales.
- b) Par «emploi rémunéré ou à son compte», on entend toute activité effectuée contre rémunération ou en vue d'en tirer un bénéfice. Il comprend le «travail familial non rémunéré», qui est défini comme un travail sans rémunération effectué dans une ferme ou une entreprise qui appartient à un parent membre du même ménage. Il ne comprend pas les activités à la maison non rémunérées et le travail bénévole.
- c) Les personnes étaient en chômage si, pendant la semaine de référence, elles n'avaient pas d'emploi, mais étaient à la recherche d'un emploi, prévoyaient retourner à l'emploi qu'elles occupaient avant d'être mises à pied temporairement ou attendaient de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. En outre, pour être considérée comme un chômeur, une personne devait être prête à travailler pendant la semaine de référence.
- d) Les personnes occupées et les chômeurs forment l'ensemble de la population active. Le taux de chômage correspond au nombre de chômeurs exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population active. Le taux d'activité correspond au nombre d'actifs exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le rapport emploi-population correspond au nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus.
- e) La catégorie des «inactifs» regroupe toutes les personnes qui ne cadrent pas avec la définition des personnes occupées ou celle des chômeurs et ne font donc pas partie de la population active. En font partie, par exemple, les étudiants, les personnes au foyer, les personnes à la retraite et les personnes qui ne peuvent travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité.

5.11.3 Travail

Cette variable fournit des renseignements sur l'expérience de travail en 1995 des personnes de 15 ans et plus, occupées ou non pendant la semaine de référence du recensement. Sont enregistrées les données sur le nombre de semaines travaillées contre rémunération ou à son compte en 1995 et celles qui indiquent si ces semaines étaient travaillées surtout à plein temps ou à temps partiel. L'expression «personne ayant travaillé toute l'année à plein temps» désigne, aux fins du recensement, les personnes qui ont travaillé de 49 à 52 semaines à plein temps en 1995.

5.11.4 Caractéristiques d'emploi

Les caractéristiques d'emploi ont été recueillies pour les personnes ayant travaillé à n'importe quel moment au cours de la période de 17 mois allant du 1^{er} janvier 1995 à la semaine de référence du recensement. Font partie des caractéristiques d'emploi : l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs.

- a) L'**industrie** décrit le secteur économique de l'employeur, par exemple, les industries manufacturières ou les commerces de détail. Les codes attribués à ces descriptions correspondent à ceux de la Classification type des industries (CTI) qui renferme plus de 300 catégories de base ainsi que des classifications de plus haut niveau, notamment les grands groupes et les divisions.

Les données sur l'industrie du recensement de 1996 qui sont offertes sont codées selon la CTI de 1980. Il est possible d'établir des comparaisons entre les données sur l'industrie de 1996 et celles des recensements de 1991 et de 1986 sur la base de la CTI de 1980.



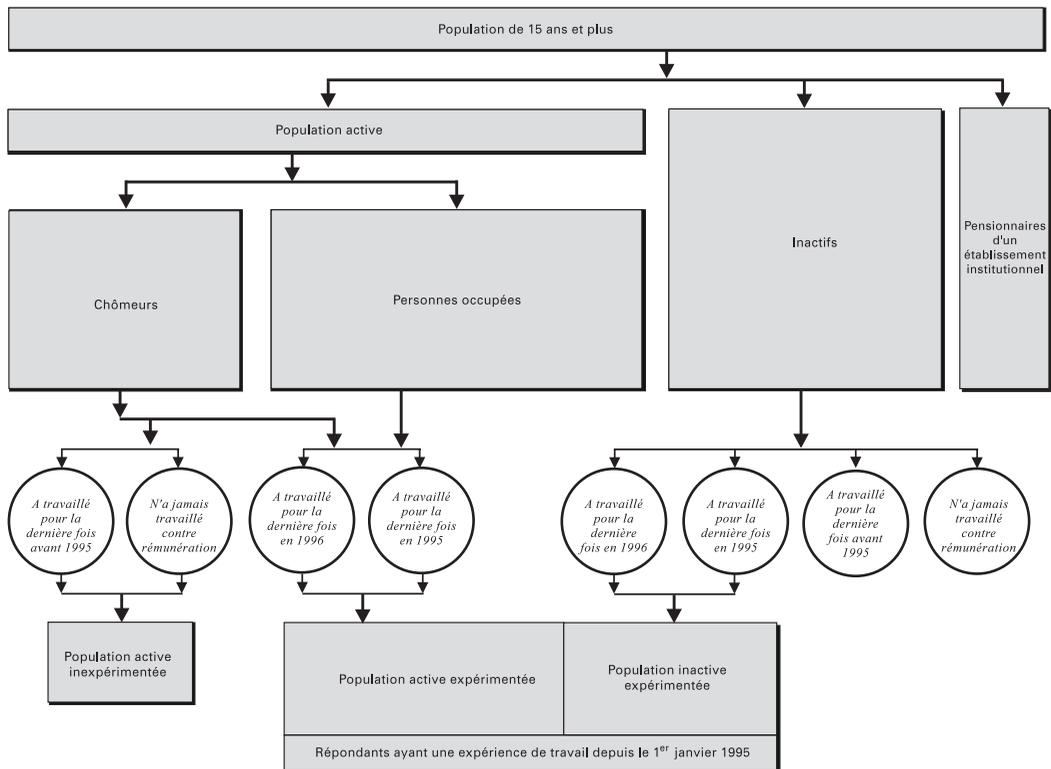
- b) La **profession** décrit le genre de travail exécuté par les Canadiens. En 1996, les seules données sur la profession qu'on peut se procurer sont celles qui sont codées selon la Classification type des professions (CTP) de 1991. Cette classification comprend plus de 500 groupes de base regroupés en 139 sous-groupes, 47 grands groupes et 10 grandes catégories. Les données sur la profession ont été codées selon la CTP de 1991 pour la première fois en 1991. Par conséquent, seules les

Variables du recensement

données sur la profession de 1991 et de 1996 peuvent faire l'objet de comparaisons directes.

- c) La troisième caractéristique d'emploi, soit la **catégorie de travailleurs**, permet d'établir une distinction entre les personnes qui travaillent pour d'autres (travailleurs rémunérés), celles qui travaillent à leur compte et les travailleurs familiaux non rémunérés. Traditionnellement, les propriétaires d'entreprises constituées en sociétés étaient considérés comme des travailleurs rémunérés (étant, strictement parlant, des employés de leur propre entreprise), mais certains utilisateurs de données préfèrent les regrouper avec les autres travailleurs autonomes (c'est-à-dire ceux qui n'ont pas constitué en société leur entreprise). Les utilisateurs des données du recensement peuvent choisir l'option qui correspond à leurs besoins.

Tableau 5 Population et composantes de l'activité, 1996



Nota : Les termes «emploi» et «travaillé» se rapportent à un travail contre rémunération ou à son compte.

Aux fins de l'analyse des données sur l'industrie et la profession, les utilisateurs peuvent définir la population cible de diverses façons :

- les personnes occupées;
- la population active expérimentée, c'est-à-dire les personnes qui ont travaillé au cours des 17 mois précédant le recensement et qui étaient, au moment du recensement, occupées ou en chômage;
- les personnes ayant travaillé au cours des 17 derniers mois précédant le recensement, qu'elles aient ou non fait partie de la population active dans la semaine de référence.

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit un rapport entre les variables de l'industrie et de la profession et certaines autres comme le travail en 1995 et le revenu d'emploi en cette même année. Par exemple, si une personne a changé d'emploi, les données sur l'industrie et la profession déclarées pour la semaine de référence peuvent être différentes des renseignements fournis par le répondant relativement au travail et au revenu en 1995.

5.11.5 Lieu de travail

Au Canada, une partie importante de la population active fait la navette entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Les données sur le lieu de travail sont de plus en plus utilisées pour mieux comprendre le phénomène de navettage et ses conséquences sur la vie urbaine et pour



déterminer les services publics requis, notamment l'infrastructure des transports, les écoles, les hôpitaux, les garderies et les installations de loisirs. Les données servent aussi à l'analyse des courants de navettage locaux et régionaux, des besoins au chapitre du transport en commun et de l'utilisation de l'énergie. Elles revêtent une importance particulière dans l'analyse des différences dans

les taux de croissance de l'industrialisation à l'intérieur d'une même région et du phénomène de dispersion et de décentralisation de l'industrie qui, dans les grandes régions urbaines, s'effectue au profit des zones périphériques et au détriment des noyaux urbains.

Variables du recensement

Le lieu de travail se définit comme le lieu habituel de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. Les variables se rapportent habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'avaient pas travaillé cette semaine-là mais qui avaient travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portaient sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Au recensement de 1996, les données sur le lieu de travail ont été codées à l'échelle des régions géographiques inframunicipales (c'est-à-dire les côtés d'îlots et les points représentatifs des secteurs de dénombrement). La question sur le lieu de travail comportait quatre choix de réponse, soit :

- a travaillé à domicile : répondant qui travaille à son lieu de résidence;
- a travaillé en dehors du Canada : répondant qui travaille à l'extérieur du pays;
- a travaillé à son lieu habituel de travail : répondant qui travaille à un endroit précis;
- sans adresse de travail fixe : répondant ayant travaillé à différents endroits.



5.11.6 Mode de transport

À l'occasion du recensement de 1996, pour la première fois, une nouvelle question sur le mode de transport a été posée afin de fournir aux planificateurs un meilleur aperçu des habitudes de navettage de la population active occupée. Les recensements subséquents devraient être en mesure de confirmer les mouvements entre le transport en commun et le transport privé, ainsi que les changements observés dans la popularité du cyclisme et de la marche pour aller au travail.

Les réponses ont été codées selon huit catégories de modes de transport habituels pour aller au travail :

- en automobile, camion ou fourgonnette, comme conducteur;
- en automobile, camion ou fourgonnette, comme passager;
- en transport en commun;
- à pied;
- à bicyclette;
- à motocyclette;
- en taxi;
- par un autre moyen.



5.12 Revenu

Le *Dictionnaire du recensement de 1996* donne la liste des nombreuses variables sur le revenu se rapportant aux particuliers, aux familles et aux ménages. Il y a plusieurs façons d'analyser les données du recensement sur le revenu :

- a) Comme la base de données du recensement renferme le revenu réel des particuliers, des familles et des ménages, les utilisateurs peuvent définir des catégories de revenu aux fins de l'analyse des répartitions du revenu et des inégalités du revenu.
- b) Des mesures sommaires, telles la moyenne et la médiane du revenu, peuvent facilement être obtenues pour divers segments de la population.

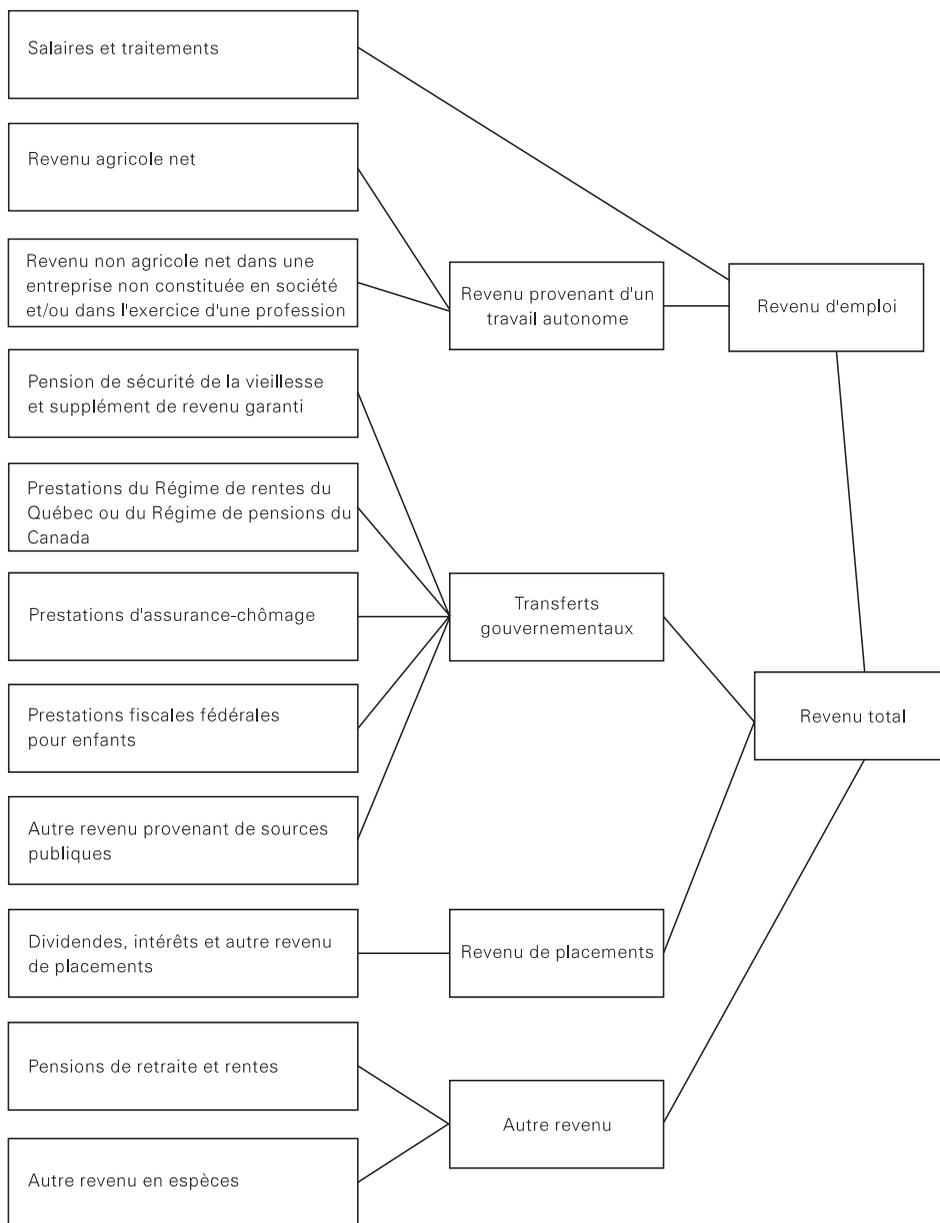
Variables du recensement

- c) Des analyses détaillées peuvent être effectuées pour des groupes particuliers. (Par exemple, pour le recensement de 1991, une analyse portant essentiellement sur le revenu des familles a permis de déterminer que la part moyenne qu'occupaient les transferts gouvernementaux dans le revenu des familles avait presque doublé pendant la période allant de 1970 à 1990.)
- d) Les particuliers ou les familles peuvent, tout comme les tranches de revenu, être répartis en groupes égaux, par exemple des quintiles ou des déciles, et leur position comparative à l'intérieur de ces groupes peut être analysée. Une telle approche a été adoptée pour une étude portant sur l'évolution du revenu des familles de 1970 à 1990.
- e) En se fondant sur la composition du revenu d'un groupe donné (femmes, personnes âgées, familles époux-épouse, etc.), il est possible d'analyser le rôle des diverses sources de revenu. Par ailleurs, on peut examiner la principale source de revenu (revenu unique ou combiné) qui représente la part la plus importante du revenu d'une personne ou d'une famille. Cette variable peut faire ressortir, notamment, que plus de la moitié des familles du décile inférieur ont tiré, en 1990, la majeure partie de leur revenu de transferts gouvernementaux, comparativement à moins de 10 % pour l'ensemble des familles.
- f) Les «dividendes» financiers de l'instruction et de la formation et la situation comparative des hommes et des femmes au chapitre des revenus peuvent être analysés à partir des données sur le revenu d'emploi de divers groupes de personnes réparties en fonction de leur niveau de scolarité et de leur profession. (Par exemple, une étude réalisée en 1991 révèle que les gains moyens des jeunes femmes célibataires qui avaient travaillé toute l'année à plein temps atteignaient 85,7 % de ceux des hommes de la même catégorie d'âge. Comparativement, les femmes mariées, de 55 à 64 ans, ne touchaient que 57,2 % du revenu des hommes ayant sensiblement le même âge et le même travail.)
- g) La catégorie de revenu des familles, des personnes hors famille économique ou de la population dans certaines régions du pays peut être analysée en fonction des seuils de faible revenu de Statistique Canada.

Les utilisateurs des statistiques du recensement sur le revenu doivent également répondre aux questions suivantes :

- L'unité d'analyse correspond-elle aux particuliers, aux familles ou aux ménages?
- Le concept de revenu existant peut-il être utilisé comme tel ou doit-il être redéfini?
- Les statistiques de revenu des recensements antérieurs ou d'autres sources peuvent-elles être comparées?

Tableau 6 Composantes du revenu en 1995



Variables du recensement

Les données du recensement sur le revenu peuvent être totalisées pour les particuliers, les familles de recensement, les familles économiques et les ménages. Les utilisateurs peuvent définir leur propre unité d'analyse. Ils ont en outre le choix entre plusieurs concepts de revenu : revenu total, revenu total moins une ou plusieurs sources, gains, revenu ou gains combinés des conjoints, etc.

Une fois qu'on a tenu compte des divergences conceptuelles et de couverture, les données sur le revenu provenant des différents recensements peuvent être comparées en les convertissant en dollars comparables (constants). L'Enquête sur les finances des consommateurs est une source utile pour les estimations de revenu intercensitaires.

5.13 Familles et ménages

Les données sur les familles et les ménages sont importantes pour comprendre les caractéristiques socioéconomiques et culturelles d'une population. Au cours des dernières décennies, des changements rapides se sont produits au sein des familles canadiennes. Les données du recensement fournissent une base statistique pour étudier ces changements.

Les utilisateurs des données sur les familles et les ménages peuvent faire face aux problèmes suivants :

- a) Les variables sur les familles et les ménages peuvent sembler volumineuses. Il est en effet très difficile d'illustrer en tableaux tous les liens complexes qui s'établissent entre les personnes. Les utilisateurs devraient toutefois consulter le *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351-XPF au catalogue) et tenir compte des vastes objectifs qui sont à la base des variables sur les ménages et les familles.
- b) Il arrive souvent que les utilisateurs désirent analyser à la fois les données sur les familles et les ménages, ainsi que les caractéristiques relatives aux particuliers. Sauf pour le revenu, aucune question du recensement se rapportant directement aux particuliers ne peut être agrégée pour obtenir une réponse au niveau de la famille ou du ménage. Par exemple, Statistique Canada n'agrège pas les données au niveau des familles selon la langue maternelle. Cependant, on peut produire des totalisations spéciales selon des procédés définis par l'utilisateur. Par exemple, on peut totaliser les familles selon la langue maternelle d'un membre de la famille, comme conjoint ou parent seul. Au niveau du ménage, l'équivalent peut se faire en prenant le principal soutien du ménage. Par ailleurs, on peut sélectionner une variable telle que la situation des particuliers dans la famille de recensement pour laquelle l'unité de mesure est le particulier plutôt que la famille. Cette variable montre la situation du particulier à l'intérieur de la famille – conjoint,

partenaire en union libre, fils ou fille jamais mariés, et ainsi de suite. On peut fort bien croiser une telle variable avec la langue maternelle, qui est aussi une caractéristique **individuelle**.

Pour être considérées comme une famille de recensement, plusieurs personnes vivant dans un même logement doivent satisfaire aux conditions suivantes : elles doivent être des conjoints ou des partenaires en union libre, avec ou sans fils ou filles jamais mariés à la maison, ou parent seul avec au moins un fils ou une fille n'ayant jamais été mariés. La famille de recensement comprend tous les fils et les filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption vivant dans le logement et qui n'ont jamais été mariés. Il est possible que deux familles de recensement partagent un logement : les familles peuvent être ou non apparentées entre elles.

La famille économique, quant à elle, comprend toutes les personnes qui sont apparentées par le sang, par alliance, du fait de l'union libre ou par adoption et qui vivent dans le même logement. Par exemple, un frère et une soeur vivant ensemble, ou une mère et sa fille séparée, formeraient une famille économique mais non une famille de recensement.

Enfin, le ménage constitue le concept le plus large, car il comprend toutes les personnes vivant dans un logement particulier, qu'elles soient apparentées ou non. Le tableau 7 montre le lien entre les ménages, les familles économiques et les familles de recensement.

À la suite du déclin généralisé de la taille des ménages, un intérêt grandissant est apparu face aux problèmes et aux avantages de vivre seul. Le tableau 7 montre qu'il y a trois façons de définir une population cible pour étudier cette question. La définition la plus étroite serait *personnes vivant seules*, en d'autres termes un ménage d'une personne. La deuxième façon serait *personnes*

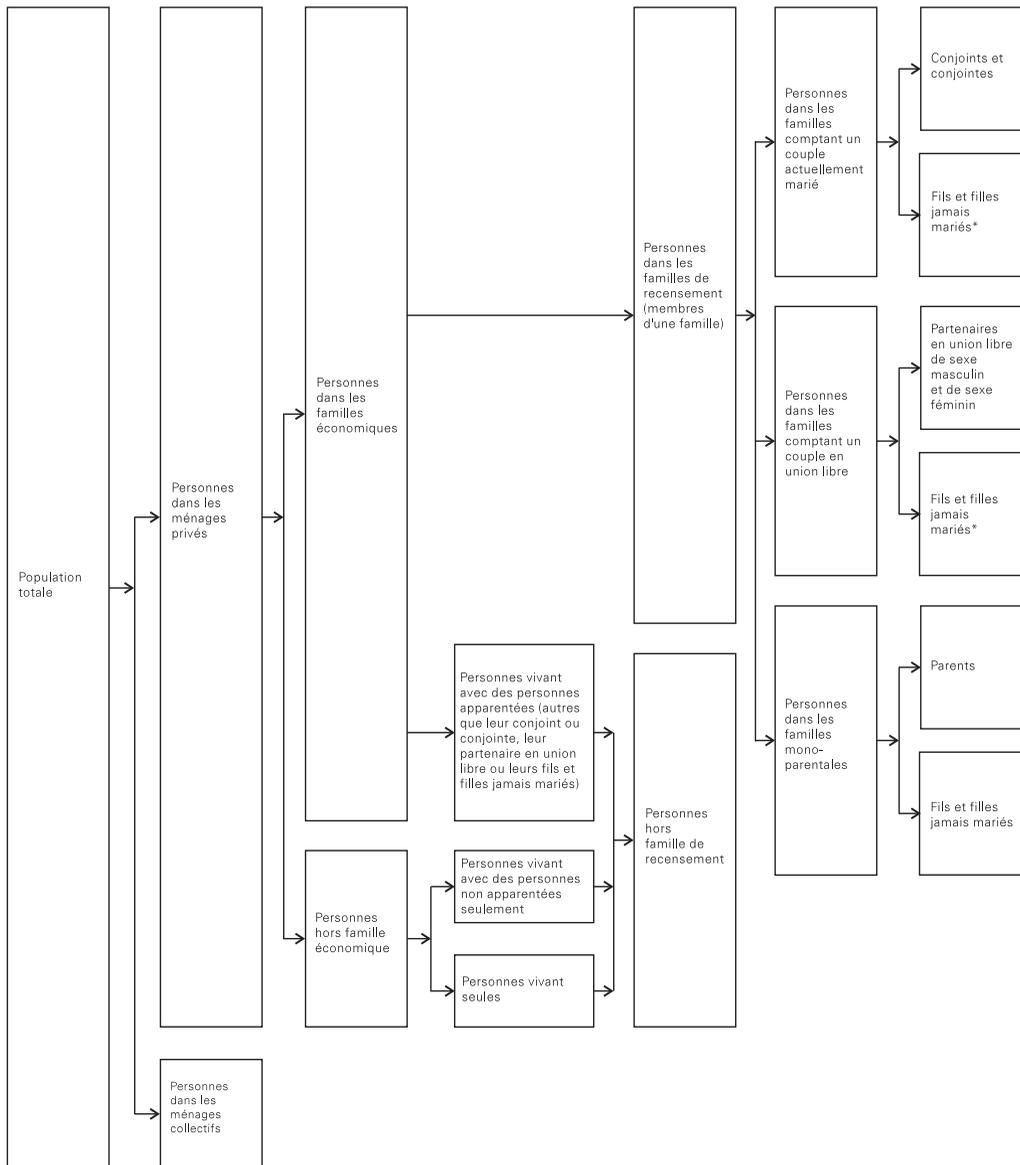


hors famille économique, comprenant les personnes vivant seules ainsi que celles vivant avec d'autres personnes auxquelles elles ne sont pas apparentées. Ces autres personnes pourraient également être des personnes seules ou pourraient constituer une famille économique. La troisième façon, qui est la moins restrictive, serait *personnes hors famille de recensement*, comprenant les personnes hors famille économique et les personnes vivant avec des personnes apparentées mais ne faisant pas partie d'une famille de recensement.

La gamme complète des variables du recensement sur les familles et les ménages

Variables du recensement

Tableau 7 Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



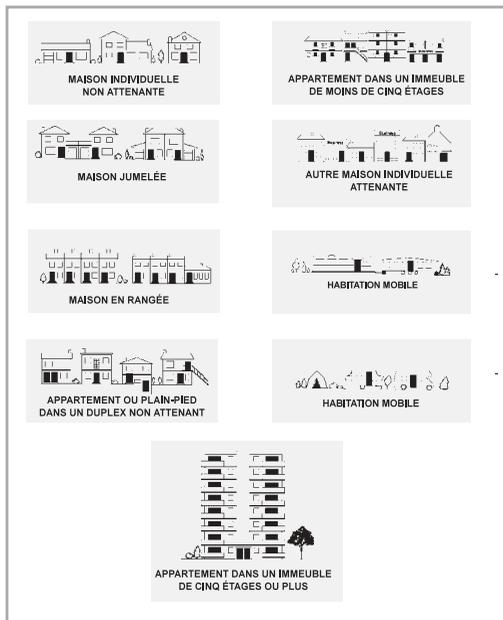
* Peuvent ou non être présents.

figure dans le *Dictionnaire du recensement de 1996*; l'une de ces variables sera néanmoins définie ici plus en détail. Le revenu est séparé des autres variables parce qu'il convient à l'analyse portant sur les particuliers, les familles ou les ménages. Si les données sur le revenu sont utilisées de manière à analyser les aspects de l'emploi, alors c'est le particulier qui est l'unité appropriée. Toutefois, dans une analyse de bien-être économique, la famille est importante. La décision d'utiliser le concept de la famille économique ou le concept de la famille de recensement est habituellement fondée sur des hypothèses relatives au partage des revenus.

Enfin, plusieurs des variables qui figurent dans le *Dictionnaire du recensement de 1996* à la rubrique *ménage* renvoient non seulement aux individus composant un ménage, mais aussi au logement dans lequel ils vivent. Ces variables comprennent toutes celles reliées aux coûts d'habitation – paiement annuel pour l'électricité, autre source d'énergie et eau; loyer brut et loyer mensuel en argent; impôt foncier annuel, paiement hypothécaire mensuel et frais de condominium; principales dépenses de propriété (coûts d'habitation moyens mensuels) et possession d'un condominium. Les utilisateurs intéressés aux données sur le logement ne devraient pas négliger cette source de données.

5.14 Logement

Le recensement dénombre les logements pour deux principales raisons : la première est d'associer les personnes à une unité spatiale, sinon on ne pourrait s'assurer de ne compter les personnes qu'une seule fois, et la deuxième est de publier des chiffres sur les logements et leurs caractéristiques.



Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

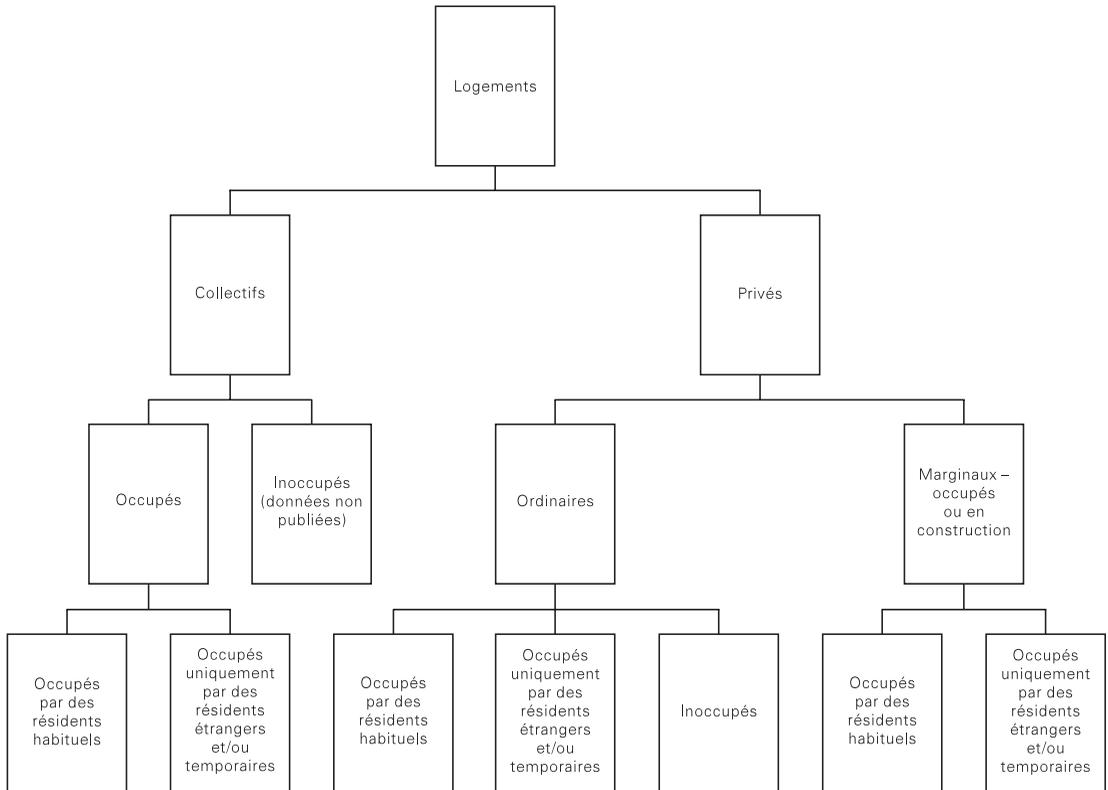
Le *Dictionnaire du recensement de 1996* donne la description d'une gamme de variables sur le logement, pouvant servir à caractériser le marché du logement à des échelles géographiques détaillées. Comme les questions sur le soutien du ménage et le mode d'occupation qui figuraient dans le questionnaire 2A de 1991 ont été enlevées du questionnaire 2A de 1996, tous les

Variables du recensement

renseignements sur le logement proviennent des données-échantillon en 1996. La base de données fournit en outre de l'information sur le type et la période de construction et l'état du logement, des données essentielles pour évaluer la qualité du parc immobilier du Canada et déterminer les besoins en matière de programmes d'amélioration des quartiers. De plus, ces variables ainsi que d'autres, comme le nombre de pièces, le nombre de chambres à coucher et la valeur du logement, sont utilisées par les urbanistes, les ministères provinciaux responsables du logement, les promoteurs, les industries de la construction et les sociétés immobilières.

Le tableau 8 présente la classification des logements. En outre, il illustre la progression entre la définition du questionnaire du recensement et la définition sur laquelle sont fondées les estimations du parc immobilier. La première étape de cette progression réside dans la distinction entre logements collectifs et logements privés : les caractéristiques des logements ne

Tableau 8 Univers des logements



sont recueillies que pour les logements privés occupés. Les logements collectifs sont des ensembles de pièces d'habitation occupées par 10 personnes ou plus, non apparentées à la personne repère (Personne 1), ou encore tout autre ensemble de pièces d'habitation qui peut être clairement identifié comme étant des logements communautaires (maisons de chambres), institutionnels (prisons, hôpitaux) ou commerciaux (hôtels), quel qu'en soit le nombre d'occupants.

Comme le montre le tableau 8, les logements privés sont divisés en deux groupes : les logements privés *ordinaires* et les logements privés *marginiaux occupés ou en construction*. Un logement ordinaire peut être habité en permanence toute l'année; les logements marginaux (qui comprennent les chalets ne pouvant être habités toute l'année) ou les logements en construction ne sont inscrits que s'ils sont occupés. Toutefois, si les occupants sont des résidents étrangers ou temporaires, le logement est inscrit mais aucune donnée sur les caractéristiques du logement n'est recueillie, peu importe s'il s'agit ou non d'un logement ordinaire.

5.15 Établissements institutionnels et autres logements collectifs

Le recensement sert également à établir des chiffres du nombre de logements collectifs selon leur type. Parmi les *logements collectifs institutionnels* se trouvent les foyers collectifs pour enfants et orphelinats, les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, les maisons de



repos, les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements de correction et établissements pénitentiaires, les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

Parmi les *logements collectifs non institutionnels* se trouvent les hôtels, motels ou maisons de

chambres pour touristes, les pensions et maisons de chambres, les résidences scolaires et résidences de centres de formation, les YM/YWCA, centres d'accueil et refuges, les terrains de camping et parcs, les camps de chantier, les établissements religieux, les colonies huttérites, les camps militaires, les navires marchands et navires de la garde côtière, les navires de guerre et les autres logements collectifs.

Variables du recensement

Le *Dictionnaire du recensement de 1996* fournit la définition de chaque type de logement collectif institutionnel et non institutionnel.

La distinction entre les établissements institutionnels et les autres logements collectifs peut sembler vague. Par exemple, les foyers de transition sont considérés comme des maisons de chambres ou de pension quand ils sont dirigés par des entreprises privées. Toutefois, lorsque ces maisons sont des entreprises publiques fournissant un service spécial comme des soins pour toxicomanes, pour alcooliques ou pour la réadaptation de personnes sortant d'un établissement pénitentiaire, elles sont alors considérées comme des établissements institutionnels.

Tableau 9 Logements collectifs institutionnels et non institutionnels

Type de logement collectif	Type de résident		Genre de données du recensement recueillies
Institutionnel	Pensionnaire d'institution (hospitalisé ou en détention)	Résident habituel (n'a aucune résidence ailleurs OU a demeuré dans une institution pendant six mois ou plus)	Renseignements fournis dans le questionnaire 2A
		Résident temporaire (a une résidence habituelle ailleurs ET a demeuré dans une institution pendant moins de six mois) ou résident étranger	Renseignements fournis sur le formulaire 1A Nom, adresse habituelle
	Personnel résident (n'a aucun lieu de résidence ailleurs)	Renseignements fournis dans le questionnaire 2B, à l'exception du logement	
Non institutionnel	Résident habituel		Renseignements fournis dans le questionnaire 2B, à l'exception du logement
	Résident temporaire ou résident étranger		Renseignements fournis sur la première partie du formulaire 3 Nom, adresse habituelle

Les logements collectifs, tout comme les logements privés, peuvent être occupés soit par des résidents habituels, soit par des résidents temporaires et étrangers. De plus, les logements collectifs institutionnels peuvent être occupés par des pensionnaires d'un établissement institutionnel, le personnel résidant dans l'établissement institutionnel ou les deux. L'information recueillie par le recensement le montre, comme l'indique le tableau 9.

5.16 Limitations d'activité

En 1996, on a posé deux questions sur l'incapacité. La question 7 est une question en trois parties visant à déterminer si le répondant était limité dans ses activités à la maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités. En réponse à la question 8, le répondant devait indiquer s'il avait des incapacités ou des handicaps de longue durée. Ces questions traitent des incapacités physiques, des incapacités mentales, des problèmes de santé et des handicaps de **longue durée** qui avaient duré ou devaient durer **six mois ou plus**.

La question sur l'incapacité a été ajoutée au recensement pour la première fois en 1986 pour établir une base de sondage en vue de la tenue de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) (enquête postcensitaire). La même question a été posée en 1986, 1991 et 1996. Elle a cependant été scindée en deux questions en 1991 et en 1996.

L'ESLA constituait, en 1986 et en 1991, la principale source de données sur l'incapacité étant donné qu'elle permettait de mieux cerner le groupe cible des personnes ayant une incapacité que le recensement à lui seul. Les questions 7 et 8 ont été incluses au recensement de 1996 en vue de la tenue, en 1996, d'une enquête postcensitaire. Cependant, la pénurie de fonds et les contraintes budgétaires ont empêché de mener l'ESLA en 1996.

L'unique façon de se procurer les données du recensement de 1996 relatives à l'incapacité est de présenter une demande spéciale. Les comparaisons des données de 1986 et de 1991 de l'ESLA et du recensement révèlent d'importantes divergences entre les deux sources de données. **Qui plus est**, une attention particulière doit être accordée aux données du recensement de 1996, car elles n'ont pas fait l'objet de contrôle ou d'imputation.

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

- ▶ Comme le guide aux répondants qui accompagnait auparavant le questionnaire abrégé (formule 2A) n'a pas été imprimé, quelque 215 460 kg de papier ont été épargnés en 1996.

6.1 Introduction

La planification d'un recensement commence plusieurs années avant le jour du recensement. La collecte des données est une tâche énorme et complexe qui mobilise presque 38 000 recenseurs. Ces derniers font en sorte que chaque ménage au Canada reçoive un questionnaire du recensement et que chaque questionnaire soit contrôlé pour en garantir l'intégralité et soit renvoyé à Statistique Canada. Pour structurer le travail, on découpe tout le



territoire canadien en petites unités géographiques appelées **secteurs de dénombrement (SD)**. Un recenseur est chargé d'effectuer le dénombrement dans chaque SD. Avant que la collecte des données puisse commencer, Statistique Canada doit produire environ 50 000 cartes, notamment une carte de chaque SD pour chaque recenseur.

Pour pouvoir délimiter les SD, il faut d'abord définir avec précision les limites d'autres régions géographiques, en particulier des circonscriptions électorales fédérales, des municipalités et d'autres secteurs pour lesquels des données du recensement sont diffusées. Les autorités provinciales et les commissions d'urbanisme fournissent les renseignements nécessaires qui sont ensuite combinés aux exigences du recensement. On établit les limites des SD de façon que ces secteurs entrent complètement dans ces autres régions géographiques. Pour obtenir des données pour d'autres régions géographiques, il suffit donc d'agréger les données de chacun des SD constituants. Un code géographique est attribué aux SD de manière à pouvoir facilement cerner chacune des diverses régions géographiques où ils sont situés. Ces codes géographiques sont en outre utilisés à toutes les étapes du traitement des données.

Une fois terminés la collecte et le traitement, les données sont diffusées pour divers niveaux géographiques, depuis le Canada jusqu'aux collectivités individuelles et aux quartiers de taille restreinte. Le découpage géographique du Canada aux fins du recensement devient donc une partie intégrante du processus puisque c'est à partir de ce découpage que les données sur les Canadiens peuvent être recueillies, saisies, contrôlées, diffusées et analysées.

Statistique Canada utilise une structure géographique très précise et détaillée qui donne à l'utilisateur la possibilité d'obtenir de l'information pour de nombreuses régions géographiques différentes. On peut se procurer les données du recensement de 1996 pour un grand nombre de régions géographiques **normalisées** de même que pour des régions **non normalisées** ou définies par l'utilisateur.

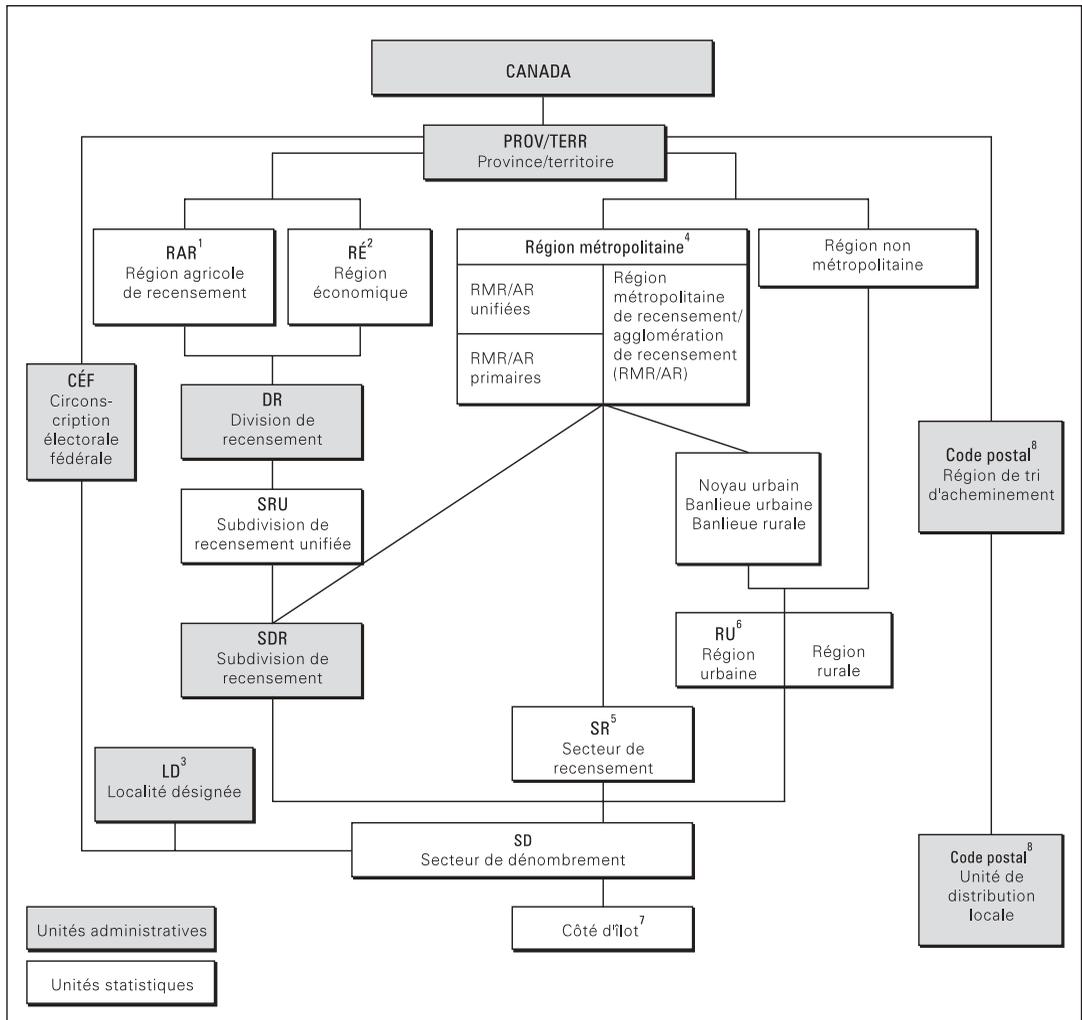
6.1.1 Régions géographiques normalisées

Le tableau 10 illustre l'ordre hiérarchique des régions géographiques normalisées et le tableau 11 montre leur répartition par province et par territoire. Il existe deux sortes de régions géographiques normalisées : les unités administratives ou législatives et les unités statistiques. Les unités administratives sont définies, à quelques exceptions près, dans des lois fédérales ou provinciales et sont utilisées aux fins du recensement. Les unités statistiques définies par Statistique Canada permettent de produire les données du recensement et viennent compléter la structure des régions administratives. Pris ensemble, les 49 361 secteurs de dénombrement du recensement de 1996, qui sont les plus petites unités géographiques, représentent toute la superficie du Canada. En outre, les limites des secteurs de dénombrement respectent celles des autres régions géographiques normalisées. On peut donc regrouper, ou «agrèger», ces secteurs pour former n'importe laquelle des autres régions géographiques normalisées. Par exemple, il est possible d'agréger les secteurs de dénombrement pour former les 5 984 subdivisions de recensement (municipalités) ou les 4 223 secteurs de recensement.

Bien qu'il figure dans la hiérarchie des unités géographiques et qu'il soit considéré comme un élément de celle-ci, le code postal n'est pas, à vrai dire, une région géographique de recensement. Il n'existe pas de lien clairement défini entre les codes postaux et les secteurs de dénombrement. En 1996, on a toutefois saisi pour la première fois, lors d'un recensement, les codes postaux indiqués par les recensés dans tous les questionnaires. Ainsi, il est possible de totaliser les données selon le code postal, ce qui permet de faire le lien entre les données des dossiers administratifs et celles du recensement. Par exemple, une entreprise peut, en se fondant sur ses propres dossiers administratifs, calculer le nombre de ses clients en fonction du code postal. En procédant ensuite à la comparaison des chiffres de population pour ces mêmes codes postaux, elle peut estimer sa pénétration du marché global.

Géographie du recensement

Tableau 10 Hiérarchie des unités géographiques nationales, métropolitaines et code postal, 1996



¹ En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont formées de subdivisions de recensement unifiées.

² En Ontario, les régions économiques sont formées de municipalités (subdivisions de recensement).

³ Actuellement, il n'y a pas de localité désignée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

⁴ Cinq RMR/AR chevauchent des limites provinciales.

⁵ Toutes les RMR, ainsi que les AR dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus selon les résultats du recensement précédent, sont divisées en secteurs de recensement.

⁶ Cinq RU chevauchent des limites provinciales.

⁷ Seulement dans les régions incluses dans les fichiers du réseau routier (FRR).

⁸ Le code postal est saisi tel qu'il est indiqué par les recensés sur tous les questionnaires du recensement de 1996. Bien qu'il figure dans la hiérarchie des unités géographiques et qu'il soit considéré comme un élément de celle-ci, le code postal n'est pas, à vrai dire, une unité géographique et, par conséquent, il n'existe pas de lien clairement défini entre les codes postaux et les secteurs de dénombrement.

Géographie du recensement

Tableau 11 Unités géographiques selon la province et le territoire, 1996 (d'après les unités existantes au mois de janvier 1997)

Unité géographique	CANADA		T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
	1991	1996												
Circonscription électorale fédérale (OR* de 1987)	295	295	7	4	11	10	75	99	14	14	26	32	1	2
Circonscription électorale fédérale (OR* de 1996)	s/o	301	7	4	11	10	75	103	14	14	26	34	1	2
Région économique	68	74	4	1	5	5	16	11	8	6	8	8	1	1
Région agricole de recensement	77	78	3	-	5	4	13	5	12	20	8	8	-	-
Division de recensement	290	288	10	3	18	15	99	49	23	18	19	28	1	5
Subdivision de recensement unifiée	2 630	2 607	87	68	52	148	1 143	518	128	302	73	82	1	5
Subdivision de recensement	6 006	5 984	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68
Localité désignée	s/o	828	77	-	59	172	-	38	52	166	252	12	-	-
Région métropolitaine de recensement	25	25	1	-	1	1	<u>6</u>	<u>10</u>	1	2	2	2	-	-
Agglomération de recensement	115	112	4	2	4	<u>5</u>	<u>27</u>	<u>32</u>	3	<u>7</u>	<u>9</u>	21	1	1
Région métropolitaine de recensement primaire	12	11	1	-	-	-	<u>3</u>	<u>5</u>	-	-	2	1	-	-
Agglomération de recensement primaire	21	22	1	-	-	-	6	11	-	-	3	1	-	-
Secteur de recensement	4 068	4 223	41	-	75	69	1 108	1 799	158	99	386	488	-	-
Région urbaine	893	929	44	7	39	<u>38</u>	<u>228</u>	266	<u>43</u>	<u>63</u>	<u>103</u>	97	2	6
Secteur de dénombrement	45 995	49 361	1 236	267	1 511	1 393	11 684	16 469	2 050	2 844	4 746	6 880	111	170
Fichier du réseau routier (nombre de SDR)	342	344	2	-	3	16	114	113	10	5	4	77	-	-
Côté d'îlot ¹	763 626	817 734	5 068	-	9 707	17 110	187 563	330 658	35 024	21 375	79 954	131 275	-	-
Région de tri d'acheminement ¹	1 368	1 477	32	7	58	44	383	515	63	45	137	187	3	5
Code postal ²	652 826	680 910	7 073	2 737	18 864	16 144	175 885	244 909	22 821	20 778	64 530	105 801	864	504

Nota : Les chiffres soulignés indiquent que les RMR, les AR, les RMRP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.

* Ordonnance de représentation

¹Chiffres provisoires.

²Chiffres tirés des versions de décembre 1991 et de juillet 1996 du Fichier de conversion des codes postaux.

6.1.2 Secteurs définis par l'utilisateur

Il est également possible de produire des données du recensement pour des régions autres que les régions géographiques normalisées, c'est-à-dire pour des secteurs définis par l'utilisateur. Il existe deux catégories de secteurs définis par l'utilisateur. La première regroupe les secteurs dont les limites coïncident avec l'une ou l'autre des régions géographiques normalisées et qui sont formés par l'agrégation des régions géographiques normalisées composantes. Font partie de la deuxième catégorie les secteurs dont les limites ne coïncident pas avec celles de l'une ou l'autre région géographique normalisée et qu'on obtient en ayant recours au Service de géocodage que Statistique Canada est seul à offrir. On trouve à la sous-section 6.3.1 une description plus détaillée du Service de géocodage.

La section suivante renferme de brèves descriptions des diverses régions géographiques normalisées.

6.2 Hiérarchies des régions géographiques normalisées

Dans le contexte du recensement, la diffusion des données est fondée sur les hiérarchies des régions géographiques normalisées. Le tableau 10 fait état de ces hiérarchies de même que des liens qui les unissent. Il existe une hiérarchie nationale qui regroupe des régions géographiques représentant, à chaque échelon, l'ensemble du pays, une hiérarchie métropolitaine (urbaine) qui regroupe des régions géographiques représentant, à chaque échelon, seulement les centres urbains et une hiérarchie qui correspond aux codes postaux pour la commodité des utilisateurs qui veulent obtenir des données du recensement pour des secteurs géographiques définis selon les codes postaux. Ces hiérarchies géographiques comportent plusieurs échelons, dont certains s'emboîtent parfaitement dans l'échelon supérieur et d'autres pas. On dit que des unités s'emboîtent lorsqu'elles s'additionnent pour former une plus grande unité en occupant la totalité du territoire sans chevauchement. Certains échelons se retrouvent dans plus d'une hiérarchie.

Il est important de connaître ces hiérarchies ainsi que les liens qui les unissent pour pouvoir extraire les bonnes données des bases de données du recensement. Les codes géographiques dont on se sert pour extraire les données du recensement sont fondés sur les hiérarchies, et il faut habituellement utiliser les codes de deux échelons ou plus d'une hiérarchie pour obtenir les unités géographiques visées.

On peut trouver des définitions, des renseignements sur les modifications aux limites au fil des ans et des descriptions des cartes offertes dans les autres produits de référence, notamment le *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351-XPF au catalogue), le *volume 1* de la

Classification géographique type (n° 12-571-XPB au catalogue) et le catalogue électronique de Statistique Canada intitulé *IPS* (Information sur nos produits et services).

6.2.1 Hiérarchie géographique nationale

Le Canada occupe l'échelon supérieur de la hiérarchie nationale, et le secteur de dénombrement (SD), l'échelon inférieur. Le SD, qui est défini de manière à respecter les limites de tous les échelons supérieurs de la hiérarchie, est souvent qualifié d'«unité de base». Entre ces deux échelons s'insèrent les provinces et les territoires ainsi que bon nombre d'échelons infraprovinciaux qui font ci-dessous l'objet d'une description plus poussée.

Le recensement a une base constitutionnelle étant donné que la représentation électorale fédérale est fondée sur les chiffres de population. Par conséquent, la **circonscription électorale fédérale** (CÉF), ou circonscription du député fédéral, forme l'un des échelons de la hiérarchie nationale. Les secteurs de dénombrement sont délimités de façon à respecter les limites des CÉF, et ces dernières s'ajoutent les unes aux autres pour former les provinces et les territoires.

De nombreuses provinces sont déjà divisées en régions officielles aux fins des administrations régionales et locales. La plupart d'entre nous connaissons bien les termes de comté, de district régional, de municipalité régionale, de municipalité, de canton (*township*) et de réserve indienne qui désignent ces régions administratives infraprovinciales.

Division de recensement (DR) est le terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui sont des régions intermédiaires entre la municipalité et la province. Il peut s'agir de comtés, de districts régionaux, de municipalités régionales ou d'autres genres de régions créées en vertu de lois provinciales. Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces, pour la diffusion des données statistiques. Au Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire.

Subdivision de recensement (SDR) est le terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés). À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, ce terme désigne en outre les régions géographiques créées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités aux fins de diffusion des données statistiques.

Géographie du recensement

Suivant la hiérarchie nationale, les secteurs de dénombrement s'additionnent pour former les SDR, et les SDR s'additionnent à leur tour pour former les divisions de recensement. Les DR forment les provinces et les territoires. Pour faciliter l'analyse des données spéciales, la hiérarchie nationale comprend deux autres échelons. La **subdivision de recensement unifiée** (SRU), qui découle de l'agrégation spéciale de subdivisions de recensement, représente l'échelon intermédiaire entre la SDR et la DR qui facilite l'analyse des données. Dans le contexte rural, la SRU est un regroupement de municipalités plus petites, habituellement comprises dans une plus grande municipalité. Par exemple, une ville faisant partie d'un canton (*township*) formera avec ce dernier une SRU. Dans les régions urbaines, les SRU sont constituées de groupes de SDR adjacentes. Les SRU sont surtout utiles aux fins du Recensement de l'agriculture.

Les programmes de données agricoles ont également recours à des agrégations infraprovinciales connues sous le nom de **régions agricoles de recensement**, ou districts agricoles (*crop districts*) dans les Prairies. Les régions agricoles de recensement sont formées de groupes de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont formées de groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

La hiérarchie nationale comprend un autre échelon qui sert surtout aux fins de la diffusion de données économiques. Une **région économique** est constituée d'un groupe de divisions de recensement entières (l'unique exception à cette règle se trouvant en Ontario). L'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest forment chacun une région économique. Les régions économiques servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Pour le recensement de 1996, on a établi un nouvel échelon de la hiérarchie nationale qui ne s'emboîte toutefois pas dans les échelons supérieurs de la hiérarchie. Les **localités désignées** sont des régions créées par les provinces aux fins de la prestation de services et de l'adoption d'ententes financières pour des régions inframunicipales qui sont souvent situées à l'intérieur de territoires non organisés. Le concept de localité désignée s'applique généralement à de petites collectivités qui peuvent être constituées en vertu d'une loi mais qui ne respectent pas les critères nécessaires pour être considérées comme des municipalités; il s'agit de régions «inframunicipales» ou non constituées. Les administrations provinciales ont besoin de données du recensement pour administrer les subventions versées ou les services offerts aux localités désignées. Avant 1996, Statistique Canada facilitait l'extraction des données du recensement en délimitant ces régions à l'échelon du **secteur de dénombrement** uniquement. Comme les provinces souhaitent de plus en plus obtenir des chiffres de population pour les localités désignées, ces dernières ont été reconnues comme nouvelle unité géographique de diffusion pour le recensement de 1996. Statistique Canada compte sur les autorités provinciales pour déterminer quelles sont les régions devant être considérées comme des

localités désignées et pour fournir une bonne description des limites ou des cartes appropriées. Par conséquent, les régions reconnues comme des localités désignées peuvent ne pas représenter **toutes** les localités ayant ce même statut dans la province.

6.2.2 Hiérarchie géographique métropolitaine

La majeure partie du vaste territoire canadien est très peu peuplée et on observe, au fil des décennies, un accroissement de la proportion de la population totale vivant en milieu urbain. En fait, plus de 70 % des Canadiens habitent dans des centres urbains de 10 000 habitants ou plus. Tout le territoire est divisé en régions urbaines ou rurales par Statistique Canada, qui se fonde pour ce faire sur certains critères de population et de densité.

On constate que des activités économiques comme le magasinage ou le navettage, qui sont centrées sur des régions urbaines, ont tendance à dépasser les limites officielles des municipalités ou même des comtés. Statistique Canada a donc créé des regroupements de municipalités, ou **subdivisions de recensement**, pour cerner la région qui subit l'influence d'un grand centre urbain. Des lignes directrices précises permettent de grouper des municipalités étroitement liées du fait que des gens travaillent dans l'une et demeurent dans l'autre. Ainsi sont formées les **régions métropolitaines de recensement (RMR)** dans le cas des grands centres urbains (dont le noyau urbain contenait 100 000 habitants ou plus d'après les résultats du recensement précédent) et les **agglomérations de recensement (AR)** dans le cas des centres urbains plus petits (dont le noyau urbain comptait au moins 10 000 habitants mais ne pouvait atteindre 100 000 habitants d'après les résultats du recensement précédent).

À partir du recensement de 1986, le concept de RMR/AR a été encore mieux défini pour tenir compte des cas où la zone d'influence d'une RMR ou d'une AR continue de s'étendre aux AR voisines. Lorsque cela se produit, Statistique Canada délimite la **région métropolitaine de recensement unifiée** ou l'**agglomération de recensement unifiée** et détermine que les unités composantes deviennent des **régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)** ou des **agglomérations de recensement primaires (ARP)**. Par conséquent, on trouve dans certaines RMR une RMRP et au moins une ARP. Par exemple, la RMR d'Edmonton en Alberta se compose de la RMRP d'Edmonton, de l'ARP de Leduc et de l'ARP de Spruce Grove. Il faut noter que la RMR d'Edmonton est connue sous le nom de RMR bien qu'elle soit unifiée.

À l'intérieur des RMR et des AR, les territoires sont désignés comme des composantes d'un **noyau urbain**, d'une **banlieue urbaine** ou d'une **banlieue rurale**. Les désignations urbaines sont fondées sur certains critères de population et de densité. À l'extérieur des RMR et des AR, on désigne également des **régions urbaines** en se fondant sur ces mêmes critères. Les régions qui ne sont pas désignées «régions urbaines» sont reconnues comme des **régions rurales**.

Géographie du recensement

Les utilisateurs ont souvent besoin de données pour des régions plus petites qu'une municipalité. Par conséquent, Statistique Canada a créé des **secteurs de recensement** (SR) qui équivalent à des quartiers dont la population varie entre 2 500 et 8 000 habitants (de préférence autour de 4 000), dans les RMR et les AR dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après les résultats du recensement précédent. Les limites des SR suivent généralement des traits physiques permanents, entre autres des artères principales et des voies ferrées, et sont le plus homogènes possible sur le plan des caractéristiques socioéconomiques. La permanence des limites des SR d'un recensement à l'autre est une caractéristique qui leur est unique et qui permet d'établir des comparaisons dans le temps. Même s'il arrivait qu'un SR soit plus tard fractionné dans le contexte d'un recensement, il serait facile de le reconstituer de façon qu'il corresponde à nouveau aux limites antérieures. Cela signifie toutefois que les limites des SR ne respectent pas nécessairement celles des SDR ou des DR. Ces cas se produisent le plus souvent lorsque des municipalités voisines procèdent à des ajustements de leurs limites pendant la période intercensitaire. Les limites des SR ne sont pas tenues de respecter celles des SDR et des DR, sauf à la périphérie des RMR ou des AR. Cependant, peu de SR ne correspondent pas parfaitement, en réalité, aux SDR et aux DR.

Les SR sont traditionnellement les unités géographiques de prédilection pour l'analyse des quartiers puisqu'il est facile de se procurer des données qui s'y rapportent (et pendant longtemps, les données sur les SR ont été les seules données inframunicipales diffusées sous une forme commode et facilement disponible).

6.2.3 Système fondé sur les codes postaux

Il s'agit d'un système géographique entièrement conçu par la Société canadienne des postes pour faciliter la distribution du courrier, qui est très différent des systèmes géographiques utilisés par Statistique Canada.

Le système fondé sur les **codes postaux** est hiérarchique en ce sens qu'il part de petites unités de lieu (souvent un côté d'îlot dans un centre urbain) et débouche sur un territoire plus vaste. Le code alphanumérique à six caractères que nous connaissons bien témoigne de cette hiérarchie. Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la **région de tri d'acheminement** (RTA) dont la taille équivaut, en région urbaine, à environ quatre ou six secteurs de recensement. Les trois derniers caractères correspondent à l'**unité de distribution locale** (UDL) qui, souvent en région urbaine, correspond à un côté d'îlot (habituellement un côté de rue situé entre deux intersections consécutives). Chaque RTA comprend plusieurs UDL. Dans les secteurs où le courrier est distribué par un facteur, les regroupements des UDL constituent le parcours de distribution, appelé tournée du facteur (TF), plus grand que le SD mais plus petit que le SR. Contrairement à la géographie du recensement qui est «figée» pendant cinq ans, la géographie des codes postaux varie constamment.

6.3 Régions géographiques non normalisées ou définies par l'utilisateur

On se sert des régions géographiques normalisées pour structurer et diffuser les données du recensement. Dans bien des cas, il est possible, en se fondant sur ces régions, de répondre aux besoins en matière de données des utilisateurs qui veulent obtenir des totalisations des données du recensement. Toutefois, nombre d'utilisateurs veulent des données pour des régions autres que les régions géographiques normalisées illustrées au tableau 10, notamment pour des districts scolaires, des régions administratives de santé publique et des territoires de vente.

Il existe deux catégories fondamentales de régions géographiques non normalisées ou «définies par l'utilisateur». Il peut s'agir : 1) de simples groupements de régions géographiques normalisées ou 2) de territoires ne coïncidant avec aucune des régions normalisées. Les territoires de vente d'une région métropolitaine de recensement formés d'une ou de plusieurs municipalités composantes pourraient, par exemple, faire partie de la première catégorie. Au nombre des régions géographiques non normalisées, mentionnons les zones fonctionnelles, les districts scolaires et les voies réservées au transport et aux services publics.

6.3.1 Service de géocodage

Pour obtenir des données du recensement totalisées pour des régions géographiques non normalisées, les clients peuvent avoir recours au Service de géocodage. Dans ce cas, ils devront collaborer avec le personnel de Statistique Canada pour tracer les limites de leurs régions personnalisées sur les cartes de cet organisme. Grâce à des logiciels informatiques spécialisés, Statistique Canada effectue la conversion (ou la numérisation) des limites définies par l'utilisateur dans le format de fichier requis pour le traitement des données. Les fichiers ainsi obtenus (appelés limites des secteurs demandés) sont stockés sur des disquettes informatiques aux fins d'extraction et de totalisations subséquentes des données du recensement. Étant donné qu'un plus grand nombre de clients utilisent le système d'information géographique (SIG), il se peut que certains d'entre eux aient déjà converti sous forme numérique les limites qu'ils ont eux-mêmes définies. Il est possible d'omettre l'étape de la numérisation si ces fichiers numériques sont conformes aux exigences de Statistique Canada et s'ils peuvent être convertis dans le format requis par cet organisme. Toutefois, avant de pouvoir définir les limites des secteurs demandés, il se peut qu'il faille effectuer un surcroît de travail pour procéder à l'appariement des limites des clients et de la base géographique de Statistique Canada, selon la source dont sont tirées les limites numériques des clients.

Le Service de géocodage est offert après chaque recensement. Il consiste, premièrement, à définir de petites régions géographiques qui peuvent ensuite servir d'unités de base pour estimer les régions définies par l'utilisateur. Ces petites unités géographiques sont des **côtés**

d'**îlot** (il s'agit généralement d'un côté d'un pâté de maisons) à l'intérieur des grands centres urbains du Canada, et des secteurs de dénombrement ailleurs au pays. On calcule un point (x,y) appelé **point représentatif** pour chaque secteur de dénombrement au Canada et pour chaque côté d'îlot auquel ces points sont rattachés. Grâce au système de géocodage, les données du recensement recueillies pour les ménages d'un SD particulier ou pour un côté d'îlot particulier sont couplées au point représentatif correspondant. Les données du recensement pour les régions définies par l'utilisateur sont alors extraites en isolant d'abord les points représentatifs inclus dans les limites définies par l'utilisateur et en totalisant ensuite les données associées aux points représentatifs isolés. Si la région définie par l'utilisateur chevauche l'une des unités de base, toutes les données se rapportant à cette unité de base sont attribuées à la région où se trouve le point représentatif.

6.3.2 Bibliothèque des secteurs demandés

Lorsqu'un secteur défini par l'utilisateur a été codé, il est stocké dans un ordinateur de Statistique Canada dans la Bibliothèque des secteurs demandés (QAL). À n'importe quel moment, le client peut extraire les secteurs stockés dans la bibliothèque afin de produire un grand choix de totalisations. Les secteurs demandés sont groupés selon l'année de recensement pendant laquelle ils ont été créés. Les clients peuvent demander des totalisations chronologiques des données du recensement pour des secteurs définis par leurs soins ou se servir des secteurs demandés produits au moment des recensements antérieurs afin d'obtenir des totalisations pour le recensement courant. Le Service de géocodage a été conçu pour répondre à ces genres de demande. Toutefois, si l'infrastructure géographique ou les concepts de géocodage ont été modifiés, il se peut qu'il faille soumettre les données à un traitement additionnel ou énoncer des restrictions qualitatives à l'étape de l'interprétation des résultats.

6.3.3 Utilisations du géocodage

Le géocodage peut être utilisé dans des études de marché pour évaluer le potentiel d'une région, pour circonscrire d'importants segments de marché et pour aider à choisir un site de commerce de détail rentable. Le géocodage peut aussi permettre de choisir les emplacements de centraux téléphoniques, de banques, et de stations de radio et de télévision. Les entreprises qui fournissent du mazout, de l'électricité et du gaz utilisent l'information extraite des régions géocodées pour prévoir la demande et planifier la distribution.

Les administrations municipales utilisent le géocodage pour évaluer les besoins des collectivités. Par exemple, les totalisations du nombre et de la répartition d'enfants d'âge scolaire dans un quartier sont utiles pour planifier l'emplacement de nouvelles écoles et pour déterminer les districts scolaires et les parcours des autobus scolaires. Il est possible d'obtenir des données pour certaines variables telles que l'âge, l'origine ethnique, la langue, la profession

et le revenu pour les districts géocodés afin de permettre de déterminer les programmes d'études ou les programmes d'éducation et de loisirs destinés aux adultes.

Les applications pour la planification urbaine incluent l'optimisation de l'emplacement des services et des installations des municipalités, la planification du transport en commun, et l'analyse de la valeur des terrains, des données sur l'habitation et d'éventuels secteurs de rénovation urbaine.

Le géocodage est utile aux fins des recherches scientifiques dans les domaines économique et social pour définir des secteurs où des populations particulières sont concentrées, par exemple, selon le groupe ethnique, la langue ou le revenu.

6.3.4 Confidentialité

Pour garantir la confidentialité, seuls les chiffres de population et des logements sont disponibles pour des côtés d'îlot individuels.

6.3.5 Couverture du programme de géocodage

Lorsque le Service de géocodage a été instauré en 1971, les fichiers principaux de région, maintenant connus sous le nom de Fichiers du réseau routier, portaient sur 14 grands centres urbains, représentant approximativement 35 % de la population du Canada. Pour ces régions, le géocodage pouvait être fait au niveau du côté d'îlot. Ce pourcentage a augmenté pour atteindre plus de 50 % de la population pour le recensement de 1981 et environ 61 % pour le recensement de 1991. En 1996, la couverture a progressé pour s'établir à 62 % de la population.

6.4 Produits géographiques

Les cartes et les bases de données géographiques nécessaires à la collecte et au traitement des données du recensement constituent la source des produits géographiques diffusés.

Les utilisateurs des données du recensement peuvent se procurer les traditionnelles **cartes de référence** en papier indiquant les limites des régions géographiques qui leur permettront de faire le lien entre les données et les emplacements sur le terrain. On peut se procurer des cartes de référence pour les régions géographiques suivantes : secteurs de dénombrement, subdivisions de recensement, divisions de recensement, secteurs de recensement, régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et circonscriptions électorales fédérales.

Géographie du recensement

Ces régions ainsi que d'autres unités géographiques comme les régions urbaines, les localités désignées et les subdivisions de recensement unifiées sont présentées sous forme numérique dans les **Fichiers numériques cartographiques** et les **Fichiers numériques des limites**, qui peuvent être utilisés en conjonction avec les logiciels cartographiques commerciaux et les systèmes d'information géographique (SIG).

Un autre produit numérique portant le nom de **Fichiers du réseau routier** est offert pour 344 municipalités urbaines du Canada. Ces fichiers renferment le réseau routier et d'autres traits physiques et culturels visibles (comme les réseaux hydrographiques, les voies de chemin de fer, les oléoducs) et des renseignements sur les attributs (par exemple, le nom des rues et des cours d'eau, et les tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses). Les rues et les adresses sont mises à jour pour tenir compte des renseignements recueillis le jour du recensement, soit le 14 mai 1996. En utilisant les Fichiers du réseau routier avec le logiciel pertinent, l'utilisateur peut planifier des itinéraires, mettre sur pied des services de livraison et dresser des cartes.

Statistique Canada offre plusieurs produits liés aux secteurs définis selon les codes postaux. Les limites des zones postales et les routes postales ne correspondent pas vraiment, dans la plupart des cas, aux limites établies pour le recensement, même si elles sont habituellement fondées sur une base commune dans les régions urbaines (le côté d'îlot). En outre, en raison des nombreuses complications liées à la distribution du courrier, comme les cases postales, les boîtes postales communautaires, les gros destinataires et expéditeurs de courrier et les routes rurales, il est difficile de faire en sorte que la géographie des codes postaux corresponde à celle de Statistique Canada, ou vice versa. Pour faciliter la tâche des utilisateurs du système des codes postaux, Statistique Canada a créé un fichier de couplage connu sous le nom de **Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)**. Le FCCP indique, si possible, dans quel(s) secteur(s) de dénombrement se trouve chaque code postal (RTA-UDL). Il indique en outre le ou les points représentatifs pour le code postal, fondés sur le côté d'îlot ou les renseignements ayant trait au SD. Le FCCP facilite l'analyse des renseignements codés selon les codes postaux, grâce à des données codées selon la géographie du recensement. Les utilisateurs ne doivent pas oublier que la géographie des codes postaux et celle du recensement ne concordent pas parfaitement. Le **Fichier des codes postaux et des circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF)** donne les codes postaux de même que les circonscriptions électorales fédérales correspondantes. Le fichier numérique cartographique des limites des régions de tri d'acheminement définies grâce aux codes postaux figurant sur les questionnaires du recensement est un nouveau produit du recensement de 1996.

Enfin, les utilisateurs peuvent se procurer pour 1996 la version nouvelle et améliorée du produit géographique de référence appelé **GéoRéf**. Cette version comprend les chiffres de population et des logements pour l'ensemble des régions géographiques normalisées et elle vient également avec le logiciel qui permet d'étudier tous les liens des hiérarchies géographiques décrites ci-dessus.

7.1 Introduction

En sa qualité d'organisme professionnel responsable de la production de données officielles, Statistique Canada se doit de faire connaître aux utilisateurs les méthodes et les concepts utilisés dans la collecte et le traitement de ses données, et de leur fournir des renseignements sur la qualité des données produites et les autres caractéristiques des données pouvant limiter leur utilité ou leur interprétation.



Les utilisateurs de données doivent d'abord être en mesure de vérifier si le cadre conceptuel et les définitions qui répondraient à leurs besoins particuliers en matière de données et à l'utilisation qu'ils comptent en faire sont identiques ou suffisamment semblables à ceux employés lors de la collecte et du traitement des données. Ils doivent alors pouvoir évaluer dans quelle mesure l'erreur se rapportant aux données restreint l'utilisation de celles-ci.

L'évaluation de la qualité des données constitue toutefois une tâche complexe compte tenu du caractère pluridimensionnel du concept de qualité, de l'existence de nombreuses sources possibles d'erreurs et, souvent, de l'absence de mesures exhaustives de la qualité des données. Compte tenu de l'état actuel des connaissances en la matière, on ne peut arriver à l'élaboration

d'une norme stricte relativement à l'évaluation de la qualité des données pour l'ensemble des produits de Statistique Canada. Il faut cependant insister sur la description et la quantification des principaux éléments de la qualité.

7.2 Erreurs dans les données du recensement

La précision d'une estimation statistique est en fait une mesure de l'écart entre l'estimation et la valeur réelle. Les écarts des valeurs réelles sont considérés comme des erreurs. Même si ce terme n'implique pas nécessairement qu'une faute ait été commise, une certaine part d'erreur est le résultat inévitable des décisions prises afin de contrôler les coûts du recensement. Il est important de le savoir, car plusieurs types d'erreurs peuvent être prévus et contrôlés si l'on met en place des procédures spéciales. Plus on y mettra d'efforts, plus le contrôle sera serré, et plus faible sera le taux d'erreur. Cependant, il existe un certain seuil à partir duquel les avantages d'une réduction additionnelle de l'erreur ne sont pas assez importants pour en justifier les coûts.

Pour l'utilisateur de données, l'importance de l'erreur dépend beaucoup de sa nature, de l'utilisation qu'il souhaite faire et de l'échelle de détail des données. Certaines erreurs surviennent plus ou moins au hasard et ont tendance à s'annuler lorsque l'on réunit les réponses d'un groupe suffisamment grand. Par exemple, certaines personnes peuvent surévaluer leur revenu, tandis que d'autres peuvent le sous-estimer. S'il n'existe aucune tendance prévalente dans un sens ou dans l'autre, les surestimations de certains individus seront compensées plus ou moins par les sous-estimations de certains autres individus dans le groupe. Plus le groupe est grand, plus la moyenne de revenu déclarée devrait se rapprocher de la valeur réelle. Si plusieurs personnes oublient une source de revenu, alors le résultat indiquera une tendance générale à sous-évaluer le revenu total. Dans ce cas, le revenu moyen indiqué sera plus bas que la moyenne réelle. Ces erreurs systématiques sont beaucoup plus graves pour les utilisateurs que les erreurs aléatoires : elles causent un biais dans les données qui, en plus de la difficulté de l'évaluer, peut persister quelle que soit la taille du groupe.

7.3 Sources d'erreurs

Les erreurs peuvent provenir de plusieurs sources que l'on peut regrouper en plusieurs grandes catégories : les erreurs de couverture, de non-réponse, de réponse, de dépouillement et d'échantillonnage.

7.3.1 Erreurs de couverture

Le jour du recensement, on tente de dénombrer chaque résident canadien. Les recenseurs font une liste de tous les logements dans leur secteur de dénombrement et livrent un questionnaire du recensement à chaque logement. On demande à un membre responsable du ménage d'inscrire tous les résidents habituels du logement, en suivant les instructions se trouvant à l'étape 2 du questionnaire. Des erreurs peuvent survenir lors de cette tâche. Le recenseur peut mal évaluer les limites du secteur de dénombrement et oublier certains logements dans sa liste. Un logement peut être omis parce qu'il est situé à l'intérieur de ce qui apparaît être un logement individuel ou parce qu'il est situé sur une route ne figurant pas sur la carte du secteur de dénombrement. Le recenseur peut également oublier de livrer un questionnaire dans un logement occupé apparaissant inoccupé.

D'un autre côté, des membres responsables du ménage peuvent mal comprendre les instructions inscrites à l'étape 2 et, par conséquent, ne pas inscrire tous les résidents habituels du logement. Par exemple, un membre du ménage temporairement absent du domicile pour ses études ou parce qu'il est hospitalisé pourrait être ainsi omis. Une famille possédant deux résidences pourrait être omise aux deux endroits, compte tenu de la confusion qui pourrait s'établir relativement au lieu où elle devrait être dénombrée. Cette confusion pourrait aussi entraîner un double compte ou *surdénombrement*, ce qui est moins prévalent que le *sous-dénombrement* entraîné par l'omission de personnes ou de ménages.

7.3.2 Erreurs dues à la non-réponse

Il est parfois impossible d'obtenir d'un ménage un questionnaire complet même si le logement avait été reconnu comme occupé et qu'un questionnaire y ait été livré. Les membres du ménage peuvent être absents pendant toute la période du recensement ou peuvent refuser de répondre au questionnaire. Dans la plupart des cas, le questionnaire est renvoyé, mais il manque des renseignements à certaines questions ou pour certaines personnes. Les recenseurs font le contrôle du questionnaire, de même que le suivi pour obtenir l'information manquante. Le travail du recenseur est ensuite vérifié par un surveillant et un technicien du contrôle qualitatif. Néanmoins, une certaine part de non-réponse est inévitable et, bien que des rectifications puissent être apportées aux renseignements manquants à l'étape du dépouillement, il y a inévitablement une certaine perte de précision.

7.3.3 Erreurs de réponse

Une réponse peut ne pas être complètement exacte. Le répondant peut avoir mal interprété la question ou ne pas savoir la réponse, particulièrement dans le cas où il doit répondre pour une personne absente. Une erreur de réponse peut occasionnellement être causée par un

recenseur lors du suivi d'une réponse manquante ou lors de l'enregistrement des données, comme le type de construction résidentielle.

7.3.4 Erreurs de dépouillement

Une fois la collecte complétée, les questionnaires sont envoyés aux sites régionaux de dépouillement. Quelques inscriptions sur le questionnaire sont codées numériquement. Des erreurs peuvent survenir lors du codage, particulièrement lorsque l'information écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire. L'information codée, ainsi que les autres inscriptions restantes, sont introduites par clavier dans l'ordinateur. Des erreurs d'introduction peuvent survenir malgré les vérifications rigoureuses de la qualité du travail de chaque opérateur de clavier.

Les fichiers des données du recensement sont envoyés à Ottawa, où sont codées numériquement les inscriptions restantes à l'aide d'un ordinateur. Comme d'autres erreurs de codage peuvent survenir, toutes les données sont soumises à une série de vérifications effectuées par ordinateur afin de trouver les réponses manquantes ou incohérentes. Des réponses sont créées ou *imputées* pour les renseignements manquants ou inacceptables. L'ordinateur ne peut évidemment pas imputer à tous coups une réponse correcte, mais, lorsque les résultats sont totalisés à l'échelle de régions géographiques ou de sous-groupes de population suffisamment grands, les erreurs d'imputation s'annulent plus ou moins.

7.3.5 Erreurs d'échantillonnage

Bien que quelques-unes des questions du recensement soient posées à tous les résidents canadiens, la majeure partie des renseignements d'ordre économique et culturel proviennent de l'échantillon représentant un cinquième des ménages. L'information recueillie auprès de ces ménages est *pondérée* afin de produire des estimations pour l'ensemble de la population. La procédure de pondération la plus simple serait de multiplier par cinq les résultats des ménages faisant partie de l'échantillon, puisque chaque ménage de l'échantillon représente cinq ménages de la population totale. La procédure actuelle, bien que similaire à ce principe, est beaucoup plus complexe.

Les résultats de l'échantillon pondéré diffèrent évidemment des résultats qui auraient pu être obtenus auprès de l'ensemble de la population. Cette différence est connue sous le nom d'erreur d'échantillonnage. L'erreur d'échantillonnage réelle est bien sûr inconnue, mais il est possible de calculer une valeur *moyenne*.

Lorsque plusieurs échantillons de même taille sont sélectionnés au hasard selon un procédé semblable à celui utilisé lors du recensement, les résultats pondérés auront tendance à varier autour de la valeur réelle pour la population totale. L'*erreur type* est la mesure de la taille

moyenne de cette variation. Heureusement, il n'est pas nécessaire de produire des échantillons pour estimer l'erreur type du recensement; elle peut être estimée directement à partir de l'échantillon utilisé.

7.4 Évaluation de la qualité des données

Plusieurs études sur la qualité des données ont été effectuées lors des derniers recensements, ce qui a permis aux utilisateurs d'évaluer l'impact des erreurs et de nous faire mieux comprendre où et comment les erreurs surviennent. Pour le recensement de 1996, des études spéciales évaluent les différents aspects des erreurs de couverture, d'échantillonnage et de contenu (c'est-à-dire les erreurs dues à la non-réponse, ainsi que les erreurs de réponse et de dépouillement).

7.4.1 Erreurs de couverture

Trois études se penchent sur les erreurs de couverture. Premièrement, on a visité un échantillon des logements inscrits comme inoccupés dans la liste établie par les recenseurs pour déterminer combien étaient en fait occupés le jour du recensement. On produit des estimations du nombre total de ménages et de personnes ainsi omis et on ajuste les résultats du recensement.

Les deux autres études fournissent des estimations du sous-dénombrement et du surdénombrement bruts, mais ne corrigent pas la base à partir de laquelle on corrige les résultats du recensement. La **Contre-vérification des dossiers** évalue le sous-dénombrement brut : on identifie un échantillon de personnes avant le recensement et on vérifie par la suite les questionnaires du recensement pour s'assurer qu'elles ont bel et bien été dénombrées. L'échantillon a été constitué à partir des questionnaires du recensement de 1991, des registres de naissance et d'immigration et des personnes identifiées comme manquantes lors de la Contre-vérification des dossiers de 1991.

Le recensement comporte aussi une étude visant à évaluer le surdénombrement brut : l'**Étude sur le surdénombrement**, qui comprend trois aspects. Le premier et principal aspect est l'*Étude par appariement automatisé*, qui tente d'apparier les ménages contenus dans la base de données du recensement les uns aux autres; les liens établis sont classifiés par strates, et un échantillon d'appariements provenant de chaque strate est vérifié à l'aide des questionnaires du recensement pour confirmer le surdénombrement. Le deuxième aspect de cette étude est la *Contre-vérification des dossiers*, qui recueille toutes les adresses où une personne en particulier a pu être dénombrée; chaque adresse est vérifiée afin de découvrir s'il y a eu dénombrement multiple. Le troisième aspect, l'*Étude des logements collectifs*, permet de vérifier si une personne dénombrée au sein d'un logement collectif, par exemple un hôpital, peut avoir été dénombrée à un logement privé où elle a déjà habité.

7.4.2 Erreurs de contenu

Un certain nombre d'études évaluent la qualité des données de chaque question. Les taux de réponse et de rejet au contrôle, ainsi que la comparaison des estimations avant et après l'imputation sont quelques-unes des mesures utilisées pour quantifier la qualité des données. Les totalisations du recensement de 1996 sont également comparées aux données correspondantes des recensements précédents et d'autres enquêtes et sources administratives. Des tableaux croisés détaillés sont vérifiés afin de détecter toute incohérence et inexactitude des données. Certaines de ces vérifications sont effectuées avant que ne sortent les données du recensement lors du processus de certification; les études plus détaillées prennent plus de temps.

7.4.3 Erreurs d'échantillonnage

Comme on l'a dit plus tôt, il est possible de calculer les erreurs types pour les variables de l'échantillon. De plus, des études évaluent les procédures d'échantillonnage et de pondération.

7.5 Diffusion de l'information sur la qualité des données

L'information sur la qualité des données du recensement est diffusée de deux façons. Tous les produits du recensement comprennent une section portant sur la qualité des données qui examine les sources d'erreurs et fournit des mises en garde aux utilisateurs. Dans certains cas, des estimations de l'ampleur des erreurs sont données, par exemple les estimations des erreurs d'échantillonnage. Des renseignements sont également publiés dans la série des *Rapports techniques du recensement de 1996*, qui résument les résultats d'études sur la qualité des données.

7.6 Problèmes sur la qualité des données du recensement de 1996

Plusieurs des études portant sur la qualité des données du recensement de 1996 étaient en cours au moment de l'impression de la présente publication. Toutefois, un problème de qualité des données a déjà été déterminé.

Dans certains cas, les recenseurs se sont vu refuser l'entrée dans plusieurs réserves indiennes ou, encore, la qualité des données s'est révélée inacceptable. À défaut d'avoir pu obtenir des données acceptables pour ces réserves, on a dû les omettre de la base de données du recensement. Une liste de ces réserves, ainsi que les chiffres de population et des logements provenant des bases de données du recensement de 1981 et, si disponibles, des recensements de 1986 et de 1991, sont fournis dans chaque produit.

Qualité des données

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

- ▶ Si toutes les réponses écrites à la main, traitées par le codage automatisé, étaient entrées l'une après l'autre dans une machine à calculer, la longueur du papier ruban correspondrait à 120 fois la hauteur de la Tour CN, à Toronto.

Diffusion des données
du recensement

8.1 Introduction

La diffusion des données du recensement de 1996 a débuté moins d'un an après le jour du recensement, soit en avril 1997. Les données sont diffusées de différentes façons et sous diverses formes. Le présent chapitre décrit les produits et services mis au point à l'occasion du



recensement de 1996, ainsi que les divers supports de diffusion. D'autres sources comme le *Catalogue du recensement de 1996* (n° 92-350-XPF au catalogue), le site Talon dans Internet et, plus particulièrement, Information sur nos produits et services (IPS) contiennent de l'information détaillée sur la gamme complète des produits et services offerts à partir du recensement de 1996 (voir le chapitre 10 «Comment accéder aux données du recensement»).

8.2 Nouveautés

Supports de diffusion : Compte tenu des demandes formulées par les clients, le nombre de produits électroniques offerts par le recensement a augmenté considérablement. Toutefois, on a conservé des produits clés sur support imprimé à l'intention de secteurs de marché spécifiques. On a mis l'accent sur les produits CD-ROM, qui lient les données et les renseignements de référence et qui contiennent des logiciels de présentation de totalisations visant à faciliter l'usage des données du recensement.

Pour la première fois, les clients peuvent accéder à de l'information gratuitement dans le réseau Internet, y compris une information détaillée et complète sur tous les produits du recensement, leur date de diffusion, leur coût (voir chapitre 10.4).

Données régionales offertes plus tôt : Les données du recensement à l'échelle des petites régions sont diffusées beaucoup plus tôt que lors des recensements précédents. Chaque jour de diffusion, les données des profils de secteurs (subdivisions de recensement et divisions de recensement) sont disponibles, suivies un mois plus tard des données à l'échelle de régions géographiques aussi petites que les secteurs de recensement, les secteurs de dénombrement et les régions de tri d'acheminement.

Nouveaux renseignements recueillis au recensement de 1996 : On pourra diffuser pour la première fois des données sur les sujets suivants : activités à la maison non rémunérées, lieu de travail à tous les échelons géographiques, mode de transport utilisé pour se rendre au travail et groupe de population.

Produits de la géographie : On a non seulement amélioré la qualité de nombreuses cartes utilisées pour la diffusion des données du recensement, mais aussi repris la production d'une série de cartes sur les circonscriptions électorales fédérales. On a de plus amélioré le produit *GéoRéf* (un outil électronique pour environnement Windows qui fournit des chiffres de population et des logements pour tous les échelons géographiques et qui permet aux utilisateurs d'examiner les liens existant entre différents échelons géographiques) en y ajoutant des listes de référence des secteurs de dénombrement.

Par ailleurs, les *Tableaux sommaires de base* et les *Profils de secteurs* pour les régions de tri d'acheminement (correspondant aux trois premiers caractères du code postal) font partie de la gamme de produits standard. On peut obtenir les données pour le code postal complet auprès du service des produits personnalisés, sous réserve des restrictions en matière de confidentialité.

Structure de prix révisée : Les prix des produits et services du recensement de 1996 ont été réévalués. Certains prix ont diminué, en particulier un bon nombre de ceux des produits de la géographie.

8.3 Produits et services du Recensement de la population de 1996

Un bon nombre des produits et services du recensement sont mis au point à partir des variables du recensement de 1996 dont traitent les chapitres précédents. À l'appui de ces produits, on trouve des documents de référence et des outils géographiques visant à faciliter l'utilisation des données. La gamme complète des produits et services se divise en cinq catégories :

- produits de référence;
- produits de la géographie;
- produits de données standard;
- produits analytiques;
- services personnalisés.

Diffusion des données
du recensement

8.3.1 Produits de référence

Il existe six produits de référence au recensement de 1996 : quatre produits de référence générale et deux de référence géographique. Ils sont destinés à appuyer l'utilisation des produits de données et des services du recensement.

i) Produits de référence générale

Avant-goût des produits et services du recensement de 1996

Il donne un coup d'oeil à la gamme des produits et services prévue à partir du recensement de 1996. On y trouve de l'information sur le calendrier de diffusion, les supports offerts, les prix et les échelles géographiques disponibles pour chaque produit.

Catalogue du recensement de 1996

Il présente en détail les produits et les services offerts à partir du recensement de 1996, comment les obtenir, les dates de diffusion, les prix, les supports, ainsi que les échelles géographiques disponibles.

Dictionnaire du recensement de 1996

Il présente les définitions de tous les concepts, termes, variables et éléments de géographie du recensement de 1996, afin d'assurer aux clients une compréhension juste des données et leur permettre d'interpréter ces données correctement. De plus, le *Dictionnaire* fournit de l'information sur la comparabilité avec les recensements antérieurs.

Le recensement de 1996 en bref

Il présente un aperçu non technique de tout le processus de recensement, depuis la détermination du contenu jusqu'aux produits et services. *Le recensement en bref* traite aussi de questions comme la qualité des données et la confidentialité et il donne des exemples des différentes applications des données du recensement.

Tableau 12 Vue d'ensemble des produits et services du recensement de 1996

Produits de référence

- > **générale**
 - Avant-goût
 - Catalogue
 - Dictionnaire
 - Recensement en bref
 - Rapports techniques
- > **géographique**
 - GéoRéf
 - Cartes de référence

Produits de la géographie

- > Fichiers numériques des limites et fichiers numériques cartographiques
- > Fichiers du réseau routier
- > Fichiers schématiques du réseau routier
- > Fichier de conversion des codes postaux
- > Fichiers des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales
- > Fichier de données des côtés d'îlot

Produits de données standard

- > Chiffres de population et des logements
- > Série «Le pays»
- > Profils des secteurs de recensement
- > Tableaux sommaires de base
- > Série «Dimensions»
- > Fichiers de microdonnées à grande diffusion

Produits analytiques

- > Articles publiés dans diverses publications de Statistique Canada et des revues professionnelles statistiques et démographiques

Produits et services de données personnalisés

- > Tableaux croisés personnalisés
- > Profils semi-personnalisés

Produits et services personnalisés de données géographiques

- > Service de géocodage
- > Services géographiques personnalisés
- > Cartes géographiques personnalisées

Diffusion des données
du recensement*Rapports techniques du recensement de 1996*

Ils fournissent des renseignements détaillés sur la qualité des données du recensement de 1996 et ils aident les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure ils peuvent appliquer les données à leurs propres besoins. Les rapports couvrent, entre autres, les concepts et les composantes des variables du recensement, la collecte et la couverture, l'assimilation et le traitement des données aux bureaux régionaux et au bureau central, le contrôle et l'imputation, l'évaluation de la qualité des données et la comparabilité chronologique.

ii) Produits de référence géographique

GéoRéf

GéoRéf est un puissant outil d'extraction et de totalisations de données. Il fournit les chiffres de population et des logements de 1996 à l'échelle de toutes les régions géographiques, à l'exception des codes postaux, ainsi que toute l'information de référence géographique dont peut avoir besoin un utilisateur de données du recensement, comme les codes et les noms géographiques. Il permet aussi aux clients d'explorer les liens entre toutes les échelles normalisées de géographie. La version de *GéoRéf* de 1996 comprend de l'information additionnelle qui se trouvait auparavant dans des produits séparés qui n'existent plus, comme la correspondance entre les secteurs de dénombrement des recensements de 1996 et de 1991 (secteurs de dénombrement équivalents), les listes de référence des secteurs de dénombrement qui composent des échelles géographiques plus grandes (listes de référence des secteurs de dénombrement), de même que les titres des cartes de référence des secteurs de dénombrement, afin de trouver plus facilement les cartes voulues pour un secteur de dénombrement donné.

Cartes de référence

Les cartes de référence du recensement montrent les régions géographiques du recensement et situent leurs limites, ce qui permet aux utilisateurs de lier les données du recensement à des lieux physiques. Les cartes de référence suivantes sont produites à partir du recensement de 1996 :

- Divisions de recensement/subdivisions de recensement
- Régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement/secteurs de recensement
- Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987)/secteurs de dénombrement
- Secteurs de dénombrement dans les grands centres urbains, les petits centres urbains et les régions rurales.

Diffusion des données
du recensement

Tableau 13 Produits de référence

	Avant-goût	Dictionnaire	Catalogue	Recensement en bref	Rapports techniques	Cartes de références	GéoRéf
Caractéristiques principales	<ul style="list-style-type: none"> ► Renseignements à l'intention des utilisateurs et des utilisateurs potentiels sur la structure probable de la gamme des produits et services du recensement de 1996 	<ul style="list-style-type: none"> ► Définition des concepts et des géographies du recensement ► Permet une comparabilité historique des variables 	<ul style="list-style-type: none"> ► Description des produits et services du recensement ► Contient les prix, les dates de parution et le contenu de tous les produits du recensement 	<ul style="list-style-type: none"> ► Aperçu non technique du processus entier de traitement du recensement, à partir de la détermination du contenu jusqu'à la diffusion des produits et services ► Traite de chacune des questions relatives au recensement et compare les questions du recensement de 1996 aux questions des recensements antérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ► Renseignements détaillés sur les variables, y compris des définitions et des explications sur les concepts, la collecte, le contrôle et l'imputation, la qualité des données et la comparabilité historique 	<ul style="list-style-type: none"> ► Démontre les régions géographiques du recensement ► Utilisées pour trouver les limites de la plupart des régions géographiques normalisées 	<ul style="list-style-type: none"> ► Outil/Logiciel établissant un lien entre toutes les régions géographiques normalisées ► Comprend la population et les logements pour toutes les régions géographiques normalisées, de même que plusieurs autres attributs ► Comprend toutes les listes de référence de SD publiées antérieurement
Support	<ul style="list-style-type: none"> ► Publication ► Internet 	<ul style="list-style-type: none"> ► Publication 	<ul style="list-style-type: none"> ► Publication 	<ul style="list-style-type: none"> ► Publication 	<ul style="list-style-type: none"> ► Publication 	<ul style="list-style-type: none"> ► Préimprimées, produites en grandes quantités pour les SR et les niveaux supérieurs ► Les cartes de SD sont imprimées sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> ► CD-ROM
Disponibilité	Quatrième trimestre de 1996	Premier trimestre de 1997	Quatrième trimestre de 1997	Troisième trimestre de 1997	À partir du quatrième trimestre de 1998	Deuxième trimestre de 1997	Deuxième trimestre de 1997
Prix	Gratuit	25 \$	15 \$	25 \$	25 \$	Commande minimale de 60 \$	60 \$
Nouveau pour 1996						<ul style="list-style-type: none"> ► Les cartes préimprimées seront produites à partir de fichiers numériques et de processus assistés par ordinateur pour la première fois ► Les cartes de SD des grands centres urbains ont été entièrement remaniées ► Les cartes de CEF/SD sont nouvelles pour 1996 	<ul style="list-style-type: none"> ► De nouveaux et simples designs ► De nouveaux renseignements : <ul style="list-style-type: none"> • Mêmes chiffres que les recensements antérieurs • Correspondance entre les SD de 1991 et de 1996 • Listes de référence des cartes de SD • Listes de référence des DR/SDR et des CEF/SD

8.3.2 Produits de la géographie

On trouve sept produits dans cette catégorie. Il s'agit des :

Fichiers numériques des limites (FNL) et Fichiers numériques cartographiques (FNC)

On peut obtenir les limites géographiques sous forme numérique à toutes les échelles géographiques normalisées, depuis les provinces et les territoires jusqu'aux secteurs de dénombrement. À l'aide du système d'information géographique approprié (SIG) ou d'un logiciel cartographique, ces fichiers fournissent un cadre de travail pour l'analyse et la cartographie assistée par ordinateur. Ces fichiers peuvent aussi servir à créer de nouvelles régions géographiques, en agrégeant des régions géographiques normalisées.

Les Fichiers numériques des limites (FNL) fournissent les limites *officielles* utilisées lors du recensement de 1996, de sorte que les limites s'étendent jusqu'à l'intérieur des masses d'eau et elles apparaissent en ligne continue plutôt que de suivre la côte. Cet aspect peut empêcher l'utilisation des FNL dans des applications cartographiques qui requièrent une représentation réaliste des rives.

Diffusion des données
du recensement

Les Fichiers numériques cartographiques (FNC) fournissent aussi des limites géographiques normalisées; toutefois, les limites ont été modifiées de manière à suivre le littoral du Canada, y compris celui des îles principales. Les FNC incluent aussi une deuxième couche cartographique pour les lacs et certains estuaires et rivières. Cette couche d'eau fournit des repères utiles pour la cartographie ou la simple représentation des limites. En 1996, il existe un nouveau FNC pour les secteurs de dénombrement, un FNC des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) et un FNC des régions de tri d'acheminement établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du recensement de 1996.

Tableau 14 Produits de la géographie

	Fichiers numériques des limites (FNL)	Fichiers numériques cartographiques (FNC)	Fichiers du réseau routier (FRR)	Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR)	Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)	Fichier des codes postaux par circonscriptions fédérales (FCPCÉF)	Fichier de données des côtés d'îlot (FDCI)
Caractéristiques principales	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reflètent toutes les limites «officielles» utilisées au cours de la collecte du recensement ▶ Plus adaptés à l'utilisateur averti du SIG 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créés à partir des FNL en y ajoutant l'aspect littoral afin de leur donner un aspect plus réel ▶ Utilisés pour la représentation cartographique des données 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comprennent tous les chemins, chemins de fer et toute autre caractéristique de réseau pour la plupart des grands centres urbains, y compris les noms de rues et les tranches d'adresses ▶ Utilisés pour la planification des routes et la localisation des emplacements 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fichiers du réseau routier «réduits» comprenant moins de détails (aucune tranche d'adresses) ▶ Utilisés comme niveau de référence dans le cadre de la cartographie thématique 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fournit une correspondance entre toutes les régions géographiques normalisées et le code postal à six caractères, fournissant ainsi un lien aux données du recensement ▶ Fournit des points «xx» et «yy» servant à tracer l'emplacement approximatif des codes postaux sur les cartes (souvent utilisés afin de montrer l'emplacement des clients) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fournit une correspondance entre les circonscriptions fédérales et le code postal à six caractères, selon l'Ordonnance de représentation de 1996 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fournit les chiffres de population et des logements pour tous les côtés d'îlots dans les grands centres urbains tels que définis par le FRR ▶ Fournit les noms de rues et les tranches d'adresses pour chaque côté d'îlot, de même que le code géographique des régions normalisées où un côté d'îlot est relevé ▶ Fournit les coordonnées «xx» et «yy» d'un point représentatif d'un côté d'îlot dans le cadre de la cartographie
Support	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disque CD-ROM ▶ Disquette ▶ Formats d'exportation MapInfo et ARC/INFO 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disque CD-ROM ▶ Disquette ▶ Formats d'exportation MapInfo et ARC/INFO 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disque CD-ROM ▶ Disquette ▶ Formats d'exportation MapInfo et ARC/INFO 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disque CD-ROM ▶ Disquette ▶ Formats d'exportation MapInfo et ARC/INFO 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disque CD-ROM ▶ Disquette 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disque CD-ROM ▶ Disquette 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CD-ROM ▶ Disquette
Disponibilité	Deuxième trimestre de 1997	Deuxième trimestre de 1997	Quatrième trimestre de 1997	Quatrième trimestre de 1997	Quatrième trimestre de 1997	Quatrième trimestre de 1997	Quatrième trimestre de 1997
Prix	Minimum: 100 \$ Maximum: 10 000 \$	Minimum: 100 \$ Maximum: 10 000 \$	Minimum: 200 \$ Maximum: 20 000 \$	Minimum: 100 \$ Maximum: 2 900 \$	Minimum: 120 \$ Maximum: 9 000 \$	2 900 \$ pour le Canada	Minimum: 100 \$/centre Maximum: 300 \$/centre
Nouveau pour 1996		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les FCN des SD sont disponibles pour la première fois ▶ Tous les niveaux normalisés de la géographie seront dérivés à partir des SD et ils seront, par conséquent, conformes les uns aux autres ▶ Les limites des RTA sont un nouveau produit en 1996 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise à jour des rues et des tranches d'adresses jusqu'en mai 1996 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nouveau produit relié à la géographie de 1996 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ N'a pas été produit à partir du FCCP comme en 1991 puisque le lien à l'Ordonnance de représentation de 1987 a été accepté pour le recensement de 1996 	

Fichiers du réseau routier (FRR)

Ces fichiers indiquent les rues, les chemins de fer et d'autres renseignements pertinents, comme les noms de rues et les tranches d'adresses, pour la plupart des grands centres urbains au Canada. Jumelés à un logiciel cartographique approprié, les FRR peuvent servir à la planification de parcours, de services de distribution, la localisation d'un site, au traçage de cartes. Les rues et les adresses sont mises à jour d'après les données recueillies le 14 mai 1996, jour du recensement.

Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR)

Ces fichiers contiennent les principales routes et chemins de fer (tirés des Fichiers du réseau routier), y compris les noms mais sans les tranches d'adresses, pour la plupart des grands centres urbains au Canada. Jumelés au logiciel cartographique approprié et aux Fichiers numériques cartographiques, les FSRR fournissent les caractéristiques de référence cartographique pour produire des cartes thématiques.

Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)

Le Fichier de conversion des codes postaux fait le lien entre les six caractères des codes postaux et les régions géographiques normalisées du recensement de 1996. Il fournit aussi les coordonnées d'un point représentant l'emplacement approximatif d'un code postal afin d'appuyer les applications cartographiques. Le FCCP est mis à jour deux fois par année.

Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF)

Ce fichier fait le lien entre les six caractères du code postal et les codes et les noms des circonscriptions électorales fédérales canadiennes. Le FCPCÉF a été mis à jour en fonction de l'Ordonnance de représentation de 1996.

Fichier de données des côtés d'îlot (FDCÎ)

Un côté d'îlot correspond généralement à un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. Le FDCÎ contient les chiffres de population et des logements du recensement de 1996 pour les côtés d'îlot dans les centres urbains couverts par les Fichiers du réseau routier. Il fait aussi le lien entre le côté d'îlot et tous les niveaux géographiques normalisés plus grands (secteurs de dénombrement et niveaux supérieurs) à l'aide de codes géographiques. Le fichier comprend les noms de rues ainsi que les tranches d'adresses, de même que les coordonnées d'un point représentant le centre approximatif de chaque côté d'îlot. Le FDCÎ peut être utilisé avec les Fichiers du réseau routier dans des applications de système d'information géographique (SIG).

Si les produits standard de la géographie ne répondent pas aux besoins des clients, ces derniers peuvent demander des produits géographiques personnalisés, par exemple des extractions de données spéciales, des fusions de fichiers à l'aide de n'importe quels renseignements géographiques, ou des services cartographiques personnalisés.

8.3.3 Produits de données standard

Le recensement de 1996 fournit une vaste gamme de produits de données standard, jumelant des variables de différentes façons afin de répondre aux besoins des clients. Au total, six séries de produits de données standard sont disponibles. Certains tableaux de données standard sont offerts gratuitement à partir du site Web de Statistique Canada – <http://www.statcan.ca>.

Diffusion des données
du recensement*Chiffres de population et des logements*

Les premiers renseignements diffusés dans le cycle du recensement sont les données sur la répartition géographique de la population canadienne et les chiffres des logements à tous les niveaux géographiques. Les données sont disponibles pour les régions géographiques suivantes : Canada; provinces/territoires; circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987); divisions de recensement; subdivisions de recensement; subdivisions de recensement unifiées; localités désignées; régions urbaines; régions métropolitaines de recensement; agglomérations de recensement; régions métropolitaines de recensement primaires; agglomérations de recensement primaires; secteurs de recensement; secteurs de dénombrement; régions de tri d'acheminement; codes postaux.

Cette publication présente les chiffres de population et des logements pour la plupart des régions géographiques normalisées à l'exception des secteurs de recensement et des secteurs de dénombrement. La publication comprend aussi des données présentées selon la région de tri d'acheminement (trois premiers caractères du code postal), mais non selon le code postal entier (six caractères).

Le produit *GéoRéf*, décrit plus tôt, renferme les chiffres de population et des logements pour l'ensemble des régions géographiques normalisées, y compris les secteurs de recensement et les secteurs de dénombrement mais non pour les régions de tri d'acheminement ni pour les codes postaux. Un produit distinct sur disque CD-ROM, *Chiffres des codes postaux*, comprend les chiffres de population et des logements selon les codes postaux et les régions de tri d'acheminement.

Les chiffres de population et des logements sont également inclus dans le *Fichier de données des côtés d'îlot* (offert au quatrième trimestre de 1997) qui porte sur les grands centres urbains du Canada. Ce fichier présente les chiffres de population et des logements selon la répartition géographique la plus détaillée, soit le niveau des côtés d'îlot; par côté d'îlot, on entend généralement un côté de rue situé entre deux intersections consécutives.

Série Le pays

Le pays constitue la première série à diffuser des données tirées du recensement de 1996, couvrant tout le pays. Cette série traite des caractéristiques de la population, comme les variables démographiques, sociales et culturelles, les variables sur l'activité et le revenu et contient des renseignements détaillés sur les logements, les ménages et les familles. En général, les données sont fournies pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement. Certains tableaux fournissent des comparaisons avec les données produites à partir des recensements antérieurs.

Profils des secteurs de recensement

Ils sont conçus pour donner un aperçu ou profil statistique des petites régions géographiques. Ils sont offerts pour les régions suivantes : circonscriptions électorales fédérales; divisions/subdivisions de recensement; régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement; secteurs de recensement; régions de tri d'acheminement; secteurs de dénombrement.

Tableaux sommaires de base

Cette série vise à fournir les totalisations de deux ou trois variables interreliées, à l'échelle de petites régions géographiques. On trouve environ 75 tableaux dans cette série, pour les régions géographiques suivantes : circonscriptions électorales fédérales; divisions/subdivisions de recensement; régions métropolitaines/agglomérations de recensement; secteurs de recensement; régions de tri d'acheminement; secteurs de dénombrement.

Série Dimensions

Cette série fait une analyse plus approfondie des données du recensement. L'information est assemblée selon des sujets d'intérêt spéciaux et lie un grand nombre de variables. On trouve les régions géographiques suivantes : Canada/provinces/territoires, et de plus petites échelles géographiques pour des ensembles restreints de variables.

Fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD)

Il s'agit d'un produit unique parmi la gamme du recensement. Les Fichiers de microdonnées à grande diffusion permettent aux clients d'utiliser des enregistrements contenant de l'information non agrégée et de mener leurs propres analyses ou recherches. Des mesures spéciales sont en place pour assurer la confidentialité au sein des trois fichiers de microdonnées qui sont produits : un sur les individus, un sur les familles et un sur les ménages. Ces fichiers comportent des données provenant d'un échantillon de 3 % tiré du recensement de 1996. Ils sont disponibles pour les régions géographiques suivantes : Canada/provinces/territoires, et certaines RMR.

Diffusion des données
du recensement

Tableau 15 Produits de données standard

	Chiffres de population et des logements	Série «Le pays»	Profil de secteurs du recensement	Tableaux sommaires de base	Série «Dimensions»	Fichiers de micro-données à grande diffusion
Caractéristiques principales	<ul style="list-style-type: none"> ► Répartition géographique de la population et des logements du Canada à tous les niveaux de la géographie 	<ul style="list-style-type: none"> ► Conçue de façon à donner un aperçu du Canada, des provinces et régions métropolitaines de recensement ► Des renseignements détaillés sur les variables recueillies par l'entremise du recensement ► Plusieurs tableaux comprennent une perspective historique avec les recensements antérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ► Conçu de façon à fournir des informations régionales ► Une gamme variée de variables du recensement est couverte en détails limités 	<ul style="list-style-type: none"> ► Conçus de façon à fournir des informations régionales ► Des séries de tableaux composés de 2 ou de plusieurs variables interdépendantes 	<ul style="list-style-type: none"> ► Présente une analyse en profondeur des renseignements sur le recensement ► Organisé de façon à permettre aux utilisateurs d'effectuer leur propre analyse ► Fournit des renseignements sur des sujets d'intérêt particulier ► Offre un profil des sous-populations 	<ul style="list-style-type: none"> ► Renseignements non agrégés permettant aux clients de regrouper les données de façon à satisfaire leurs propres besoins ► Contient 3 fichiers (Particuliers, Familles et Logements) s'appuyant sur un échantillon de 3 % de la base de données du recensement de 1996
Niveau de géographie	Canada/provinces/terr. CÉF DR/SDR RMR/AR RU Code postal RTA RMRP/ARP	Canada/provinces/terr. RMR	CÉF DR/SDR RMR/AR SR RTA SD	CÉF DR/SDR RMR/AR SR RTA SD	Canada/provinces/terr. Niveaux inférieurs de géographies pour un ensemble de variables limité	Canada/provinces/terr. RMR choisies
Support	<ul style="list-style-type: none"> ► Disque CD-ROM ► Publication dans le cas de certaines géographies ► Disquette ► Internet (pour certains tableaux seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Disquette ► Disque CD-ROM ► Internet (pour des tableaux choisis seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Disquette pour les DR/SDR/RMR ► Publication pour les DR/SDR/SR ► Disque CD-ROM 	Disquette	Disque CD-ROM	<ul style="list-style-type: none"> ► Données disponibles sur bande et sur disque CD-ROM
Disponibilité	Deuxième trimestre de 1997	À partir du quatrième trimestre de 1997	Troisième trimestre de 1998 (électronique) Premier trimestre de 1999 (papier)	À partir du premier trimestre de 1998	Tout au long de 1998 et 1999	À partir du premier trimestre de 1999
Prix	40 \$ – 60 \$	60 \$ par diffusion	65 \$ – 8 100 \$	Minimum : 60 \$ par tableau Maximum : 2 075 \$ par tableau	60 \$ par CD-ROM	1 000 \$ par fichier, ou 1 500 \$ pour les 3 fichiers
Nouveau pour 1996	<ul style="list-style-type: none"> ► Le nombre de publications a été réduit, mais non les renseignements disponibles ► Les données des RTA seront incluses dans les produits normalisés ► Les chiffres de population et des logements par ordre de codes postaux à 6 chiffres sont disponibles pour la première fois 	<ul style="list-style-type: none"> ► Aucun produit sur papier ► Logiciel de tabulation articulé sur Windows 	<ul style="list-style-type: none"> ► Aucun produit papier pour certaines géographies ► Nouveau niveau de géographie pour 1996 – RTA ► Logiciel de tabulation articulé sur Windows 	<ul style="list-style-type: none"> ► Aucun produit sur bande ► Nouveau niveau de géographie disponible pour 1996 – RTA ► Logiciel de tabulation articulé sur Windows 	<ul style="list-style-type: none"> ► La gamme complète des produits n'a pas été produite en 1991 ► Logiciel de tabulation articulé sur Windows 	<ul style="list-style-type: none"> ► Logiciel de tabulation articulé sur Windows sur disque CD-ROM

8.3.4 Produits analytiques

Tout au long de 1998 et de 1999, les analystes de Statistique Canada publieront des articles d'intérêt général sur des questions sociales, démographiques et économiques à partir du recensement de 1996. Ces articles paraîtront dans des publications périodiques de Statistique Canada, comme *Tendances sociales canadiennes*, *l'Observateur économique canadien* et *Perspectives sur l'emploi et le revenu*, de même que dans d'autres revues statistiques et démographiques professionnelles. Le jour de diffusion des principaux communiqués de données, *Le Quotidien* fournit des faits saillants analytiques ainsi qu'un relevé des tendances importantes.

Tableau 16 Produits analytiques

Caractéristiques principales	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chroniques du recensement paraissant dans les publications de premier plan de Statistique Canada ▶ Autres produits à déterminer
Disponibilité	Tout au long de 1998 et de 1999
Nouveau pour 1996	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La série «Le Canada à l'étude» ne sera pas disponible en 1996 ▶ Les monographies ne seront pas disponibles - seules les Chroniques du recensement le seront

8.3.5 Service des totalisations

a) Service des produits standard

Grâce aux stocks électroniques de données déjà totalisées (rayon des produits électroniques), les conseillers du recensement peuvent extraire des données pour l'ensemble des régions géographiques normalisées ou pour certaines d'entre elles. Ces données peuvent être produites sur support imprimé ou sur disquette, et ce, sous divers formats de présentation de données couramment utilisés.

Les prix sont déterminés à partir du type de produits et du volume de données dont on se sert. Le prix minimal par extraction est de 60 \$. Pour obtenir plus de renseignements, il suffit de communiquer avec le centre de consultation de Statistique Canada de sa région (voir la liste au chapitre 10.1).

b) Produits et services de données personnalisés

Les produits personnalisés du recensement sont conçus pour répondre aux demandes spécifiques des clients, en matière de contenu, de géographie, de format ou de support. Il s'agit de tableaux croisés personnalisés et de profils semi-personnalisés. Les tableaux croisés personnalisés permettent aux clients de déterminer le contenu, l'échelle géographique, le format et le support de leurs données. Les profils semi-personnalisés fournissent un profil de variables du recensement pour lesquelles les clients peuvent choisir le niveau géographique et le support.

Disponibilité : On peut obtenir des totalisations à partir des données intégrales (100 %) et des données-échantillon (20 %) des recensements de 1971, 1976, 1981, 1986, 1991 et 1996.

Prix : Les prix sont établis en fonction du temps de consultation, du niveau géographique, des critères de traitement de données et du support requis pour exécuter la requête d'un client.

Diffusion des données
du recensement

Pour les tableaux croisés personnalisés, le prix minimum est d'environ 1 000 \$ pour chaque tableau. Les profils semi-personnalisés se vendent à partir de 200 \$.

Supports : Les produits sont offerts sur un grand nombre de supports, soit comme imprimé d'ordinateur, bande magnétique d'ordinateur central/UNIX, disquette et CD-ROM. Les produits destinés à l'usage d'un ordinateur personnel peuvent être assemblés avec le logiciel de présentation de données pour environnement DOS ou Windows de Statistique Canada. Dans la plupart des cas, on peut aussi fournir les formats spéciaux requis pour assurer la compatibilité avec divers systèmes informatiques.

Tableau 17 Produits personnalisés

Caractéristiques principales	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Produits à partir des bases de données intégrales et des bases de données-échantillon (20 %) ▶ Utilisation des bases de données des recensements de 1971 à 1996 ▶ Deux sous-types de produits 										
Sous-types de produits	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Tableaux croisés personnalisés</td> <td style="text-align: center;">Profils semi-personnalisés</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Le client précise le contenu désiré, le format de la géographie et le support</td> <td> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Profil de base</td> <td style="text-align: center;">Profil des groupes cibles</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise la géographie et le support </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise le groupe cible, la géographie et le support </td> </tr> </table> </td> </tr> </table>	Tableaux croisés personnalisés	Profils semi-personnalisés	Le client précise le contenu désiré, le format de la géographie et le support	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Profil de base</td> <td style="text-align: center;">Profil des groupes cibles</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise la géographie et le support </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise le groupe cible, la géographie et le support </td> </tr> </table>	Profil de base	Profil des groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise la géographie et le support 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise le groupe cible, la géographie et le support 		
Tableaux croisés personnalisés	Profils semi-personnalisés										
Le client précise le contenu désiré, le format de la géographie et le support	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Profil de base</td> <td style="text-align: center;">Profil des groupes cibles</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise la géographie et le support </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise le groupe cible, la géographie et le support </td> </tr> </table>	Profil de base	Profil des groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise la géographie et le support 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise le groupe cible, la géographie et le support 						
Profil de base	Profil des groupes cibles										
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise la géographie et le support 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenu et format prédéterminés ▶ Le client précise le groupe cible, la géographie et le support 										
Niveau de la géographie	Géographie normalisée et régions (personnalisées) géocodées										
Support	Disponible dans une variété de supports (papier, ordinateur central/cartouche UNIX, disquette, CD-ROM)										
Disponibilité	Données intégrales – À partir du troisième trimestre de 1997 Données-échantillon – À partir du quatrième trimestre de 1997										
Prix	À partir d'environ 1 000 \$ par tableau pour les produits personnalisés. Les produits semi-personnalisés se vendent à partir de 200 \$										
Nouveau pour 1996	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Logiciel de tabulation articulé sur Windows ▶ Structure de détermination des prix révisée 										

8.3.6 Produits et services géographiques personnalisés

Plusieurs produits et services géographiques personnalisés sont offerts : le service de géocodage permet aux utilisateurs de définir eux-mêmes les régions géographiques (secteurs définis par l'utilisateur ou regroupements de régions normalisées) pour lesquelles ils veulent totaliser des données du recensement; les services géographiques personnalisés élaborent des produits géographiques non normalisés (présentations spéciales, manipulations ou regroupements de fichiers numériques géographiques); le service des cartes géographiques personnalisées produit

des cartes thématiques et des cartes de référence conformément aux spécifications des utilisateurs.

Disponibilité : Le service de géocodage permet l'élaboration de régions géographiques personnalisées à partir de l'agrégation de côtés d'îlot dans les grands centres urbains avec Fichier du réseau routier, et de secteurs de dénombrement dans les petits centres urbains et les régions rurales.

Prix : Le tarif minimal est de 100 \$ pour les services personnalisés et de 400 \$ pour les services de géocodage et de cartes géographiques personnalisées, auquel s'ajoutent des frais supplémentaires selon la nature et la complexité de chaque demande.

Supports : Les *Fichiers numériques cartographiques* et les *Fichiers numériques des limites* sont en format MapInfo^{MD} pour Windows et en format ARC/INFO^{MD} pour Export. Les coordonnées dans les fichiers numériques sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le système de référence géodésique NAD27.



Diffusion des données
du recensement

8.4 Communiqués de données du recensement

La première diffusion des données du recensement se fait sept mois après la fin du travail sur le terrain. Au cours de ces mois, plus de 12,4 millions de questionnaires passent les étapes du traitement, de l'entrée de données, du codage automatisé et de la compilation avant que des résultats puissent être analysés puis offerts aux utilisateurs. Chaque étape doit être terminée et certifiée avant que les données soient diffusées. Ce processus fait en sorte que les données du recensement continuent de répondre aux normes de qualité auxquelles s'attendent les utilisateurs.

La diffusion des données du recensement fait l'objet d'un communiqué principal dans le véhicule de diffusion officielle de Statistique Canada : *Le Quotidien*. Comme en 1991, la diffusion des données de 1996 se fait selon des groupements de variables, et le calendrier se trouve au tableau 18.

Le jour de la diffusion, *Le Quotidien* présente des faits saillants et des analyses, de même que trois ou quatre tableaux pour chacune des variables. Ces renseignements sont accessibles dans Internet, au site Talon, à : <http://www.statcan.ca>.

De plus, par l'intermédiaire des centres régionaux de consultation de Statistique Canada (voir le chapitre 10.1), un large éventail de données sont disponibles. Elles comprennent deux composantes : la première consiste en une gamme complète de données, appelée Série «Le pays», qui contient des données à l'échelle du Canada, des provinces et des territoires, ainsi que, pour certaines totalisations, des régions métropolitaines de recensement. La seconde composante est constituée de Profils de secteurs pour chacune des variables diffusées. Ils sont offerts à l'échelle des divisions et des subdivisions de recensement. Des profils de secteurs pour d'autres niveaux géographiques sont disponibles un mois après le jour de diffusion.

Diffusion des données
du recensement

Tableau 18 Diffusion des principaux communiqués du recensement

Chiffres de population et des logements	15 avril 1997
Âge et sexe*	
État matrimonial/union libre	14 octobre 1997
Familles (Partie 1 : genre et structure)	
Immigration et citoyenneté	4 novembre 1997
Langue maternelle	2 décembre 1997
Langue parlée à la maison	
Langues officielles et non officielles	
Données sur les Autochtones	13 janvier 1998
Origine ethnique	17 février 1998
Groupe de population	
Activité sur le marché du travail	17 mars 1998
Industrie et profession	
Activités à la maison non rémunérées	
Lieu de travail	
Mode de transport utilisé pour se rendre au travail	
Scolarité	14 avril 1998
Mobilité et migration	
Sources de revenu	12 mai 1998
Revenu des familles et des ménages	
Familles (Partie 2 : données socioéconomiques)	9 juin 1998
Logements privés occupés	
Ménages et coûts d'habitation	
* Les données intégrales sur l'âge et le sexe seront disponibles sur demande à compter de juillet 1997.	

Utilisation des données
du recensement

9.1 Introduction

Les utilisateurs des données du recensement proviennent de milieux et d'organismes divers. L'éventail des utilisateurs comprend tant les particuliers que les grandes sociétés. Les données sont utilisées à tous les échelons de gouvernement, de même que dans le secteur privé et par les groupes sociaux et communautaires.

L'information fournie par le recensement peut servir à planifier et à élaborer des programmes. Par exemple, le gouvernement fédéral l'utilise dans ses calculs des subventions qu'il verse aux provinces et aux territoires. Les entreprises peuvent aussi utiliser les données du recensement pour évaluer la demande en vue de faciliter la commercialisation de leurs produits. Le milieu universitaire ainsi que les médias utilisent l'information du recensement pour suivre les questions d'actualité et pour dégager les tendances au sein de la société canadienne. Parmi les principaux utilisateurs des données du recensement, on trouve :

- le gouvernement fédéral;
- les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- les administrations municipales;
- les bibliothèques;
- les établissements d'enseignement;
- les chercheurs, les gens du milieu universitaire;
- les industries du secteur privé;



- les associations de gens d'affaires;
- les organisations syndicales;
- les groupes ethniques et culturels;
- les particuliers;
- les groupes de pression.

9.2 Applications des données du recensement

Les données du recensement sont utilisées à différentes fins, dont voici quelques exemples :

- a) Représentation parlementaire
Les limites des circonscriptions électorales fédérales et leur nombre dans chaque province et territoire sont déterminés à l'aide des données du recensement.
- b) Provinces
Les paiements de transfert fédéraux versés aux provinces et aux territoires, qui sont de l'ordre de milliards de dollars, sont établis à l'aide des chiffres de population du recensement et des résultats des études postcensitaires de la couverture.
- c) Administrations municipales et locales
Certains des gouvernements provinciaux et territoriaux se servent des données du recensement pour déterminer quelles sommes ils verseront aux municipalités. De leur côté, les administrations municipales utilisent les données du recensement pour évaluer quels programmes ou services doivent être offerts dans leur communauté. Les administrations locales étudient les données du recensement pour décider de l'emplacement des parcs, des itinéraires d'autobus, de l'implantation de nouvelles garderies ou de programmes de garde en milieu scolaire.
- d) Milieu des affaires et industrie
Les entreprises utilisent les données du recensement pour développer des plans d'emploi, trouver de nouveaux sites pour la vente au détail ou la fabrication et analyser les marchés de leurs produits et services.
- e) Soins de santé
Les données du recensement sont utiles aux planificateurs pour prévoir les besoins en matière de soins de santé et les coûts qui s'y rattachent, pour déterminer l'emplacement des hôpitaux et des cliniques et pour évaluer la nécessité de programmes de recherche médicale.

Utilisation des données
du recensement

f) Marché du travail

«Pour le ministère du Développement des ressources humaines, les données du recensement constituent un élément essentiel de notre capacité d'analyse. De fait, elles forment la base de nos projections par modèle sur les professions. Elles nous permettent également d'élaborer des profils socioéconomiques de notre clientèle, ce qui nous permet de mieux la servir.»

Développement des ressources humaines Canada

Le recensement fournit des renseignements sur le nombre de travailleurs au Canada, leur répartition géographique et leurs domaines de compétence. De plus, il fournit de l'information sur les caractéristiques des travailleurs, soit leur âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, le revenu, l'origine ethnique, les limitations d'activité, de

sorte qu'on peut établir un profil de la main-d'oeuvre canadienne. Entre autres, les données recueillies lors du recensement permettent d'établir la distance de navetage, c'est-à-dire la distance, en kilomètres, entre la résidence du recensé et son lieu habituel de travail.

g) Programmes spéciaux d'emploi

Les responsables des programmes destinés à encourager l'embauche et l'avancement professionnel des personnes faisant partie des minorités visibles ou ayant une incapacité comptent sur les données du recensement pour mieux connaître la population de ces groupes cibles et mieux connaître le marché de l'emploi.

h) Organismes de services sociaux

L'information tirée du recensement fournit le cadre nécessaire à l'élaboration de programmes en matière de garderies, de logements subventionnés et de services aux personnes ayant une incapacité.

i) Femmes

Le recensement permet de déterminer le nombre de femmes qui font partie de la population active, leur profession, leur revenu, leur niveau de scolarité et leur état matrimonial. Ces renseignements servent à élaborer des programmes d'emploi et de formation et fournissent aux chercheurs les données nécessaires pour analyser le rôle de plus en plus grand des femmes dans l'économie canadienne.

j) Milieu de l'éducation

Les conseils scolaires utilisent les chiffres de population selon les groupes d'âge et la langue maternelle pour projeter le nombre des inscriptions scolaires et pour déterminer les besoins en nouvelles écoles. Les données servent aussi à mettre en oeuvre des programmes spéciaux, par exemple des cours dans la langue de la minorité.

k) Agriculture

« Tout exploitant agricole devrait porter une attention particulière au Recensement de l'agriculture et aux questions qu'il pose, car il constitue une importante source de données statistiques pour de nombreuses politiques gouvernementales et corporatives. »

Fédération de l'agriculture du Nouveau-Brunswick

Depuis ses débuts, le recensement mesure la production agricole, le revenu des exploitants et la superficie des terres cultivées. En 1996, le Recensement de l'agriculture s'est penché sur des sujets comme le travail rémunéré non lié à l'exploitation agricole, l'exploitation d'entreprises

non agricoles, les blessures subies à la ferme, les améliorations et achats de biens immobilisés, la superficie en arbres de Noël cultivés pour la vente et le nombre d'arbres récoltés, l'application de méthodes d'épandage, la quantité de volaille ayant éclos dans des couvoirs commerciaux. Des organismes comme la Fédération canadienne de l'agriculture se servent de ces renseignements pour suivre les tendances au sein du secteur agricole. Cette information sert aussi aux divers échelons de gouvernement et à l'industrie agricole pour planifier et pour administrer des programmes agricoles.

l) Incapacité

Le questionnaire de 1996 comportait deux questions sur les limitations d'activité et les incapacités ou handicaps de longue durée qui restreignent le nombre ou le type d'activités que les gens peuvent accomplir au travail ou à la maison. Ces renseignements sont utiles à tous les échelons de gouvernement pour évaluer et pour mettre en oeuvre des programmes et des services destinés à éliminer les barrières auxquelles font face les personnes ayant une incapacité.

m) Peuples autochtones

Les administrations publiques, les organismes et organisations autochtones ont besoin de connaître la situation des peuples autochtones au Canada. Les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les droits territoriaux requièrent des renseignements exacts. De plus, on doit aussi connaître les conditions sociales et économiques des peuples autochtones.

n) Organismes chargés de l'application de la loi

De nombreuses collectivités ont besoin des données du recensement pour déterminer le nombre d'employés qu'il leur faut pour desservir leur population et la protéger.

o) Médias

Le recensement fournit l'information dont les médias ont besoin pour rendre compte des activités économiques, sociales, culturelles, et autres, de la société canadienne. Les médias se servent aussi des données du recensement pour mettre en marché leurs services. Elles leur sont notamment utiles pour définir des zones de distribution, développer des messages publicitaires, concevoir des études de marché, et évaluer l'efficacité d'une campagne publicitaire.

9.3 Comment les données du recensement viennent en aide aux utilisateurs

Afin d'illustrer de quelle façon on peut utiliser les données du recensement selon divers secteurs d'activités, voici quelques exemples de différentes demandes soumises aux conseillers de Statistique Canada.

Exemple 1 : Médias

Afin de préparer un article, une journaliste désire connaître la répartition de la population selon l'origine ethnique pour les RMR de Montréal, Ottawa - Hull et Vancouver.

À l'aide des données du recensement de 1996, cette journaliste a pu déterminer le nombre de personnes parmi divers groupes ethniques au sein de ces trois RMR, mais aussi de quelle façon se répartit la population selon diverses autres variables comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, le revenu, la langue maternelle ou la langue parlée à la maison.

Exemple 2 : Mise en marché – Commercialisation

Un quotidien a établi le profil de sa clientèle comme ayant une scolarité supérieure et un revenu annuel de 70 000 \$ et plus. Il désire connaître dans quels secteurs il peut retrouver des personnes ayant un tel profil, afin de concentrer ses efforts de commercialisation auprès d'elles.

Comme les données du recensement sont disponibles pour de petites régions géographiques, ce quotidien a pu utiliser les données sur la scolarité et le revenu pour déterminer dans quels quadrilatères de la ville il pouvait trouver des personnes répondant à son profil.

Exemple 3 : Secteurs de marché

Un entrepreneur veut savoir combien de logements nécessitent des réparations dans la RMR de Calgary.

En plus des renseignements sur les besoins en réparations des logements, le recensement a fourni à cet entrepreneur des données fort utiles à son entreprise. Par exemple, il a pu

connaître la période de construction, le type de logement, le nombre de pièces et de chambres à coucher, le mode d'occupation, les coûts d'habitation, la valeur des logements, et ce, à l'échelle des secteurs de recensement dans la RMR de Calgary. Il peut en outre obtenir des renseignements sur les personnes qui occupent ces logements, comme le nombre de personnes et de soutiens par ménage, leur répartition selon l'âge, le sexe et d'autres caractéristiques.



Exemple 4 : Actuariat

En vue de défendre une cause en compensation salariale, un actuare demande quel est le revenu d'emploi selon la profession des grutiers dans l'industrie maritime, en fonction d'une région donnée. Il souhaite exclure de la discussion les fluctuations saisonnières, les variations régionales et de profession touchant le métier de son client.

Le recensement a pu lui fournir des données sur le revenu d'emploi de personnes, au sein de cette profession, qui correspondaient aux caractéristiques de son client, et ce, selon la région géographique demandée.

Comment accéder aux
données du recensement

10.1 Centres régionaux de consultation de Statistique Canada

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada sont situés un peu partout au pays et chacun possède une série complète et à jour des publications et des documents de référence que les clients peuvent consulter sans frais ou acheter. On y trouve aussi des disquettes pour micro-ordinateurs, des CD-ROM, des cartes et d'autres produits et services, dont CANSIM.



Le personnel des centres régionaux de consultation fournit des services de consultation et de recherches, en plus des services de soutien et d'après-vente. Par ailleurs, on y offre des séminaires et des ateliers sur l'utilisation des données de Statistique Canada, y compris les données du recensement.

Pour en savoir davantage sur les services offerts dans les centres régionaux de consultation, il suffit de communiquer avec le centre de sa région, dont la liste se trouve ci-dessous. Les personnes qui habitent à l'extérieur de la zone de communication locale disposent d'un numéro sans frais.

Appareils de télécommunications pour les malentendants : 1 800 363-7629.

Liste des centres régionaux de consultation de Statistique Canada

Région de l'Atlantique

Dessert Terre-Neuve et le Labrador,
la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-
Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada
Services-conseils
North American Life Centre
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M3
Appels sans frais : 1 800 263-1136
Appels locaux : (902) 426-5331
Télécopieur : (902) 426-9538

Région du Québec

Statistique Canada
Services-conseils
200, boul. René-Lévesque Ouest
Complexe Guy-Favreau
Tour Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Appels sans frais : 1 800 263-1136
Appels locaux : (514) 283-5725
Télécopieur : (514) 283-9350
Courrier électronique :
<http://stcmtl@login.net>

Région de la capitale nationale

Statistique Canada
Services-conseils
Centre de consultation statistique
Immeuble R.-H.-Coats
Rez-de-chaussée
Avenue Holland
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Appels locaux : (613) 951-8116
Télécopieur : (613) 951-0581
Courrier électronique :
<http://infostats@statcan.ca>

*Si vous demeurez à l'extérieur de la
zone de communication locale,
composez le numéro sans frais de votre
région.*

Région de l'Ontario

Statistique Canada
Services-conseils
Immeuble Arthur-Meighen
10^e étage
25, av. St-Clair Est
Toronto (Ontario) M4T 1M4
Appels sans frais : 1 800 263-1136
Appels locaux : (416) 973-6586
Télécopieur : (416) 973-7475

Région des Prairies

Dessert le Manitoba, la
Saskatchewan, l'Alberta et les
Territoires du Nord-Ouest.

Statistique Canada
Services-conseils
Immeuble VIA Rail, pièce 200
123, rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V9
Appels sans frais : 1 800 263-1136
Appels locaux : (204) 983-4020
Télécopieur : (204) 983-7543
Courrier électronique :
<http://statswpg@solutions.net>

Statistique Canada
Services-conseils
Tour Avord, 9^e étage
2002, av. Victoria
Regina (Saskatchewan) S4P 0R7
Appels sans frais : 1 800 263-1136
Appels locaux : (306) 780-5405
Télécopieur : (306) 780-5403
Courrier électronique :
<http://statcan@sympatico.ca>

Statistique Canada
Services-conseils
Park Square, 9^e étage
10001, Bellamy Hill
Edmonton (Alberta) T5J 3B6
Appels sans frais : 1 800 263-1136
Appels locaux : (403) 495-3027
Télécopieur : (403) 495-5318

Statistique Canada
Services-conseils
Discovery Place, pièce 201
3553, 31^e Rue Nord-Ouest
Calgary (Alberta) T2L 2K7
Appels sans frais : 1 800 263-1136
Appels locaux : (403) 292-6717
Télécopieur : (403) 292-4958
Courrier électronique :
<http://degagnej@cadvision.com>

Région du Pacifique

Dessert la Colombie-Britannique et
le Territoire du Yukon.

Statistique Canada
Services-conseils
Library Square Office Tower
600 - 300, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C7
Appels sans frais : 1 800 263-1136
Appels locaux : (604) 666-3691
Télécopieur : (604) 666-4863

Comment accéder aux
données du recensement

10.2 Points d'accès pour la communauté

«La bibliothèque publique de Vancouver est visitée par environ 4 000 usagers par jour, ce qui représente plus de 2,2 millions de personnes par année. Nous offrons des services à une grande diversité d'usagers qui proviennent d'organismes sociaux, du milieu scolaire, du milieu des affaires et du grand public. Les publications du recensement comptent parmi les outils de référence les plus consultés. Et pour répondre aux besoins des usagers, nous devons conserver sur nos rayons plusieurs exemplaires de nombreuses publications du recensement.»

Bibliothèque publique de Vancouver

Les personnes qui habitent dans la région de la capitale nationale peuvent avoir accès à la bibliothèque de Statistique Canada, située au bureau central à Ottawa. La bibliothèque tient à jour les enregistrements complets, actuels et chronologiques, de l'ensemble des produits de Statistique Canada. Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des utilisateurs pour les aider dans leurs recherches.

De plus, on peut trouver l'information du recensement dans les bibliothèques situées un peu partout au pays. Certaines bibliothèques reçoivent gratuitement la gamme complète des produits de Statistique Canada sur divers supports. Les bureaux statistiques provinciaux et territoriaux tiennent aussi les données du recensement. On peut aussi acheter cette information dans les librairies qui tiennent les publications du gouvernement canadien. La liste des bibliothèques de dépôt se trouve ci-dessous.

Bibliothèques

Bibliothèque de Statistique Canada
Immeuble R.-H.-Coats, 2^e étage
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Appels locaux : (613) 951-8219
Télécopieur : (613) 951-0939



Liste des bibliothèques de dépôt

La liste qui suit comprend les bibliothèques de dépôt complet qui reçoivent toutes les publications de Statistique Canada et de l'administration fédérale.

CANADA

Terre-Neuve

St. John's

Memorial University
Queen Elizabeth II Library
Government Documents
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3Y1

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Bibliothèque des services
gouvernementaux
Publications officielles
C.P. 2000
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8

Nouvelle-Écosse

Halifax

Dalhousie University
Killam Memorial Library
Publications officielles
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 4H8

Wolfville

Acadia University
Library
Wolfville (Nouvelle-Écosse)
B0P 1X0

Nouveau-Brunswick

Fredericton

Bibliothèque législative
Publications officielles
766, rue King
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

University of New Brunswick
Harriet Irving Library
Government Documents
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H5

Moncton

Université de Moncton
Bibliothèque Champlain
Publications officielles
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Sackville

Mount Allison University
Ralph Pickard Bell Library
Government Documents
Sackville (Nouveau-Brunswick)
E0A 3C0

Québec

Montréal

Bibliothèque centrale de Montréal
Département des sciences sociales
1210, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1L9

Services Documentaires
Multimédia
Publications officielles fédérales
75, rue de Port-Royal Est,
bureau 300
Montréal (Québec)
H3L 3T1

Université Concordia
Bibliothèque
Acquisitions - serials
1455, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3G 1M8

Université McGill
Bibliothèque
Publications officielles
3459, rue McTavish
Montréal (Québec)
H3A 1Y1

Comment accéder aux
données du recensement

Université de Montréal
Bibliothèque des sciences humaines
et sociales
Publications officielles
C.P. 6128, succursale «A»
3000, chemin de la Tour
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Université du Québec à Montréal
Bibliothèque
Service des publications des
gouvernements internationaux
1200, rue Berri
Montréal (Québec)
H2L 4S6

Québec
Bibliothèque de l'Assemblée
nationale
Service des documents officiels
canadiens
Édifice Pamphile
Québec (Québec)
G1A 1A5

Sherbrooke
Université de Sherbrooke
Bibliothèque générale
Publications gouvernementales
Cité universitaire
2500, boul. Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Sainte-Foy
Université Laval
Bibliothèque générale
Service des documents officiels
Pavillon Bonenfant
Cité universitaire
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Ontario
Guelph
University of Guelph
Library
Government Documents
Guelph (Ontario)
N1G 2W1

Hamilton
Hamilton Public Library
Government Documents
P.O. Box 2700, Station «A»
55 York Boulevard
Hamilton (Ontario)
L8N 4E4

McMaster University
Mills Memorial Library
Government Documents
Hamilton (Ontario)
L8S 4L6

Kingston
Queen's University
Joseph S. Stauffer Library
Documents Unit
Kingston (Ontario)
K7L 5C4

London
University of Western Ontario
D.B. Weldon Library
Government Documents
London (Ontario)
N6A 3K7

North York
York University
Scott Library
Government Documents
4700 Keele Street
North York (Ontario)
M3J 2R6

Ottawa
Bibliothèque du Parlement
Publications officielles
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Bibliothèque nationale du Canada
Acquisitions canadiennes
Publications officielles
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Université d'Ottawa
Bibliothèque Morisset
Services spéciaux
65, rue Université
Ottawa (Ontario)
K1N 9A5

Sudbury
Laurentian University
J.N. Desmarais Library
Technical Services Department
Ramsey Lake Road
Sudbury (Ontario)
P3E 2C6

Thunder Bay
Lakehead University
Chancellor Paterson Library
Government Documents
955 Oliver Road
Thunder Bay (Ontario)
P7B 5E1

Thunder Bay Public Library
Government Documents
216 South Brodick Street
Thunder Bay (Ontario)
P7E 1C2

Toronto
Legislative Library
Parliament Buildings
Collection Development
99 Wellesley Street West
Room 2350
Toronto (Ontario)
M7A 1A9

Comment accéder aux
données du recensement

Metropolitan Toronto
Reference Library
Government Documents
Collection
Development and Acquisitions
789 Yonge Street
Toronto (Ontario)
M4W 2G8

University of Toronto
Robarts Library
Government Documents
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Waterloo

University of Waterloo
Dana Porter Arts Library
Government Documents
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

Windsor

Windsor Public Library
Government Documents
850 Ouellette Avenue
Windsor (Ontario)
N9A 4M9

Manitoba

Winnipeg
Legislative Library
200 Vaughan Street
Main Floor
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

University of Manitoba
Elizabeth Dafoe Library
Government Documents
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N2

Saskatchewan

Regina
Saskatchewan Legislative Library
234 Legislative Building
Regina (Saskatchewan)
S4S 0B3

Saskatoon

University of Saskatchewan
Libraries
Room 230, Main Library/Murray
Building
Government Publications
Department
3 Campus Drive
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 5A4

Alberta

Calgary
University of Calgary Library
Government Documents
2500 University Drive North West
Calgary (Alberta)
T2N 1N4

Edmonton

Edmonton Public Library
Government Documents
No. 7 Sir Wilfrid Churchill Square
Edmonton (Alberta)
T5J 2V4

Legislature Library
Government Documents
216 Legislature Building
Edmonton (Alberta)
T5K 2B6

University of Alberta
Humanities and Social Sciences
Library
Government Documents
1-101 Rutherford South
Edmonton (Alberta)
T6G 2J4

Colombie-Britannique

Burnaby
Simon Fraser University
W.A.C. Bennett Library
Serials Division
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5A 1S6

Vancouver

University of British Columbia
Walter Koerner Library
Government Documents
1958 Main Mall
University Campus
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6T 1Z2

Vancouver Public Library
Serials Section (Acq.)
350 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6B1

Victoria

Legislative Library
Government Publications Division
Parliament Buildings
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 1X4

University of Victoria
McPherson Library
Government Documents
P.O. Box 1800
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3H5

Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife
Legislative Library
Northwest Territories
Legislative Assembly Building
P.O. Box 1320
Yellowknife (Territoires du
Nord-Ouest)
X1A 2L9

Comment accéder aux
données du recensement**AUTRES PAYS****Allemagne**

Staatsbibliothek zu Berlin
Publications officielles (Canada)
Preussischer Kulturbesitz,
Abteilung
Amtsdruckschriften und Tausch
Internationaler Amtlicher,
Schriftentausch
Potsdamer Str. 33, Paketausgabe
D-10785 Berlin
Allemagne

Royaume-Uni

The British Library
Acquisitions Unit
H4SS Overseas English
Boston Spa Wetherly
West Yorkshire
Angleterre, Royaume-Uni
LS23 7BQ

Japon

Library Cooperation Department
National Diet Library
10-1 Nagatacho 1 chome
Chiyoda-ku
Tokyo 100, Japon

États-Unis

Library of Congress
Canadian Government Documents
Exchange and Gift Division
Washington, D.C. 20540-4200
États-Unis

10.3 Universités canadiennes – Initiative de démocratisation des données (IDD)

Ce projet-pilote offre aux universités canadiennes un accès abordable aux fichiers et aux bases de données de Statistique Canada à des fins d'enseignement et de recherche. Les universités participantes versent des frais annuels d'abonnement et fournissent les services de soutien, par exemple le personnel, le matériel et les logiciels. De son côté, Statistique Canada offre des fichiers de données, ainsi que le soutien technique et le stockage au moyen de protocole de transfert de fichiers (PTF) par l'entremise du réseau Internet. L'IDD donne aux universités accès aux fichiers de microdonnées à grande diffusion, aux grandes bases de données comme les profils du recensement et CANSIM, ainsi qu'aux fichiers géographiques comme les fichiers des limites. Quant aux produits qui ne sont offerts que sur CD-ROM, Statistique Canada leur en fournit un exemplaire. L'Initiative de démocratisation des données élimine ainsi pour les universités la nécessité de créer des consortiums, qui constituaient un moyen innovateur et efficace de répartir les frais des coûteux achats de données entre plusieurs établissements. Toutefois, comme c'était le cas pour les consortiums, l'accès aux fichiers est limité par contrat à la population étudiante, au personnel enseignant et aux employés des universités participantes. Pour en savoir davantage sur l'IDD, il suffit de communiquer par courrier électronique à : <http://berigan@statcan.ca>.

10.4 Internet

Depuis février 1994, Statistique Canada offre le service Talon, ainsi nommé en souvenir du premier statisticien officiel du Canada : Jean Talon. Pour y accéder, il suffit de communiquer à : <http://www.statcan.ca>.

Tout au long du cycle de diffusion du recensement, les utilisateurs peuvent y trouver certains documents provenant de différents produits de référence; ils peuvent consulter un numéro complet du *Quotidien*, paru le jour de la diffusion de chacune des variables et contenant des faits saillants ainsi que des analyses, de même que trois ou quatre tableaux détaillés pour chacune des variables. Par ailleurs, les utilisateurs ont accès à de l'information détaillée sur les produits et services du recensement dans IPS, le système d'information sur nos produits et services. Il s'agit d'une base de données permettant d'effectuer des recherches au sujet de l'ensemble des publications, des produits et des services offerts par Statistique Canada. À l'aide d'IPS, les utilisateurs peuvent effectuer des recherches organisées et efficaces en vue de trouver les publications ou les produits électroniques, les fichiers de microdonnées ou encore les services offerts dans leurs domaines d'intérêt.





Partie

2

Recensement de l'agriculture

Étapes du Recensement
de l'agriculture

1.1 Introduction

Pour pouvoir brosser un tableau complet du Canada, il importe de mieux connaître le mode de vie des Canadiens et les personnes qui oeuvrent dans les différents secteurs d'activité. L'agriculture est l'un de ces secteurs et elle joue un rôle important dans l'économie canadienne. Des renseignements complets, notamment sur la superficie en culture, le nombre de têtes de bétail, les semaines de travail agricole, la quantité et la valeur de la machinerie agricole, les revenus et les dépenses agricoles, ainsi que les pratiques de gestion des terres, proviennent du Recensement de l'agriculture.

Le Recensement de l'agriculture a été mené en conjonction avec le Recensement de la population le 14 mai 1996. Bien que de nombreuses différences séparent les deux recensements, il y a plusieurs avantages à les réaliser à la même date. Le présent chapitre décrit le Recensement de l'agriculture et de quelle façon il est mené.



1.2 Bref historique

Les dispositions de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867 prévoyaient la réalisation d'un recensement tous les dix ans, à partir de 1871. Toutefois, afin de pouvoir évaluer la croissance de l'Ouest canadien à la fin du siècle, il a été décidé de mener le Recensement de l'agriculture tous les cinq ans au Manitoba, à partir de 1896, et en Alberta et en Saskatchewan,

à compter de 1906. Dès 1956, la croissance économique et le développement rapides firent en sorte qu'il devint nécessaire de recueillir des données nationales sur la démographie et



l'agriculture à intervalles plus fréquents. À cette fin, le recensement quinquennal de l'agriculture a été élargi à l'ensemble du pays en 1956, et il a été réalisé simultanément avec le Recensement de la population, également mené tous les cinq ans à partir de cette même année.

Même si le Recensement de l'agriculture et le Recensement de la

population sont tenus simultanément, les deux questionnaires diffèrent. Par ailleurs, l'élaboration, l'essai, le traitement, la validation des données et les préparatifs en vue de la diffusion des données incombent en majeure partie à des groupes différents au sein de Statistique Canada. Toutefois, la collecte des données et le programme de communications sont faits en commun pour les deux recensements, ce qui permet de rationaliser les procédures et de réduire les coûts. Un autre important avantage de la réalisation conjointe des deux recensements est que les deux questionnaires peuvent être liés dans le but de créer la base de données sur le couplage agriculture-population. Cette base de données unique constitue, pour les utilisateurs, une mine de renseignements sur les caractéristiques sociales et économiques de la population agricole.

1.3 Répondants au questionnaire

Toute personne responsable d'une exploitation agricole (ferme, ranch ou autre genre d'exploitation) et qui produit dans l'intention de vendre au moins un des articles suivants doit remplir le questionnaire du Recensement de l'agriculture.

Étapes du Recensement
de l'agriculture

Tableau 19 Produits d'une exploitation agricole qui sont destinés à la vente

Cultures	Bétail	Volaille	Produits d'origine animale	Autres produits agricoles
Grandes cultures	Bovins	Poules	Lait ou crème	Produits de serre ou de pépinière
Fruits ou noix	Porcs	Poulets	Oeufs	Arbres de Noël
Petits fruits ou raisin	Moutons	Dindons, dindes	Laine	Gazon
Légumes	Chevaux	Poussins	Fouurrure	Champignons
Graines de semence	Gibier à poil	Autres volailles	Viande	Produits de la sève d'érable
	Autres animaux			Miel

Les exploitants sont les personnes qui doivent prendre au jour le jour les décisions liées à la gestion de l'exploitation agricole. Un questionnaire du Recensement de l'agriculture est rempli pour toutes les exploitations agricoles, peu importe la taille de l'exploitation. Même les très petites exploitations doivent être recensées car, prises ensemble, elles apportent une contribution considérable à la collectivité et à l'économie agricoles.

1.4 Date du Recensement de l'agriculture

Le questionnaire du Recensement de l'agriculture est livré en même temps que celui du Recensement de la population. Partout au Canada, les exploitants agricoles, ainsi que leurs animaux, leurs cultures, etc., ont été recensés le mardi 14 mai 1996.

Ces dernières années, le Recensement de l'agriculture et le Recensement de la population étaient réalisés le premier mardi de juin. En 1996, la date du recensement a été avancée au



deuxième mardi de mai. Ce changement a permis d'améliorer les résultats des activités de suivi puisque les questionnaires étaient livrés et retournés par la poste au cours du même mois, de sorte qu'on évitait les problèmes liés aux déménagements en début ou en fin de mois. De plus, comme la plupart des gens n'étaient pas encore partis en vacances, les recenseurs avaient plus de chances de les joindre s'ils avaient besoin de renseignements supplémentaires.

Statistique Canada est conscient du fait que les agriculteurs sont très occupés à la mi-mai. Toutefois, la tenue simultanée du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population permet d'économiser en bout de ligne des millions de dollars.

1.5 État d'avancement des semis (EAS) – Suivi

Le changement de la date du recensement (qui s'est tenu le deuxième mardi de mai plutôt que le premier mardi de juin) a eu une incidence sur les superficies des grandes cultures déclarées par les exploitants. Aux quatre coins du pays, la majeure partie des semis des grandes cultures s'effectuent d'ordinaire entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin. En raison de l'arrivée tardive du printemps, une grande partie des cultures n'avaient pas été ensemencées au moment où les répondants ont rempli le formulaire, et il était fort probable que les cultures ensemencées après le jour du recensement diffèrent de celles envisagées et déclarées dans le contexte du recensement.

L'état d'avancement des semis permet de vérifier ou de mettre à jour les données relatives aux cultures. Il s'agit d'effectuer le suivi des exploitants qui ont déclaré que moins de 90 % de



leurs grandes cultures avaient été ensemencées lorsqu'ils ont rempli le questionnaire. Pour ce faire, il faut communiquer avec plus de 100 000 fermiers un peu partout au pays. L'opération s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, cette tâche incombe aux recenseurs pendant

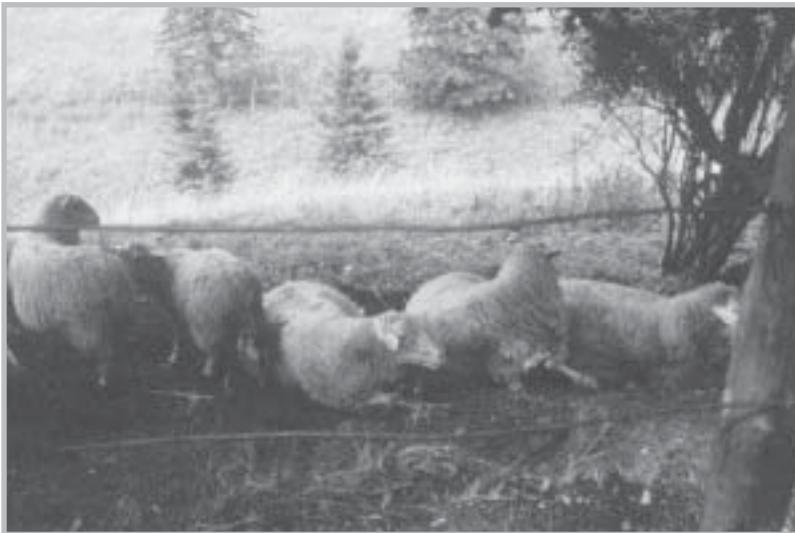
le suivi sur place et, dans un deuxième temps, aux bureaux régionaux qui, plus tard en saison, téléphonent aux répondants. Ce suivi était nécessaire pour procéder à des comparaisons historiques, établir des données repères pour les estimations intercensitaires des cultures et analyser des données régionales.

1.6 Type de données recueillies

Le Recensement de l'agriculture de 1996 a utilisé un questionnaire de 16 pages renfermant 197 questions. Les répondants étaient toutefois tenus de ne répondre qu'aux questions qui se rapportaient à leur exploitation agricole. Un répondant moyen ne remplissait que la moitié du questionnaire. Une série d'instructions indiquant de «passer à» a aussi permis aux répondants de parcourir le questionnaire plus rapidement. Voici la liste du type de données recueillies :

- forme juridique de l'exploitation
- renseignements sur l'exploitant agricole
- superficie de l'exploitation
- grandes cultures : superficie et genre
- arbres fruitiers et arbres à noix : superficie, nombre et genre
- petits fruits et raisin : superficie et genre
- légumes : superficie et genre
- produits de pépinière et gazon : superficie
- arbres de Noël : superficie et nombre récoltés
- superficie des terres utilisées à diverses fins
- produits de serre : superficie et genre
- champignonnière : superficie
- nombre de colonies d'abeilles
- pratiques de gestion des terres
- nombre et genre de volailles
- production de dindons, dindes et poulets
- nombre de poussins ou autres volailles éclos dans un couvoir commercial dans l'exploitation
- bétail : nombre de têtes et genre
- valeur marchande des terres et des bâtiments
- nombre et valeur marchande des machines agricoles selon le genre
- dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole
- revenus agricoles totaux bruts

- montant au titre des améliorations apportées aux immobilisations et achats d'immobilisations importantes
- utilisation d'un micro-ordinateur pour la gestion de l'exploitation
- valeur des produits forestiers et nombre d'entailles d'érables
- nombre de semaines de travail agricole rémunéré



1.7 Base de données sur le couplage agriculture-population

Un des avantages de réaliser le Recensement de l'agriculture en conjonction avec le Recensement de la population est que les résultats de ces deux recensements peuvent être appariés ou couplés par ordinateur. Comme tous les exploitants agricoles remplissent aussi un questionnaire du Recensement de la population, il est possible de tracer un profil socioéconomique détaillé de la population agricole. La base de données sur le couplage agriculture-population fournit des renseignements tels que l'état matrimonial, la scolarité, le principal domaine d'études, l'activité et les sources de revenu de la population agricole.

Cycle du Recensement
de l'agriculture

2.1 Introduction

Les recensements de l'agriculture et de la population sont réalisés tous les cinq ans. Bon nombre des tâches des deux recensements sont semblables, mais la plupart sont effectuées séparément. Avant même que ne soit terminé un cycle de recensement, la planification du cycle suivant a commencé.

2.2 Consultations auprès des utilisateurs

L'apport des utilisateurs a joué un rôle important dans la planification du recensement de l'agriculture de 1996. Une série d'ateliers ont eu lieu en 1993 dans tout le Canada où les utilisateurs ont alors indiqué le genre de questions qu'ils aimeraient voir figurer dans le questionnaire du recensement de 1996. Les utilisateurs ont également fait l'objet d'un sondage par la poste et ils ont été priés d'évaluer l'importance relative des questions potentielles. L'établissement de leurs besoins en matière de données a permis d'élaborer le contenu du recensement et d'en concevoir le questionnaire.

2.3 Élaboration et contenu du questionnaire

Comme nous l'avons vu plus haut, des ateliers avec les utilisateurs ont eu lieu dans l'ensemble du Canada en vue d'établir les besoins en matière de données provenant du Recensement de l'agriculture de 1996. Certaines questions fondamentales ou centrales sont posées à chacun des



recensements et sont jugées essentielles par Statistique Canada et par d'autres importants utilisateurs de données du Recensement de l'agriculture. Voici des exemples : nom de l'exploitant, superficie des terres, nombre de têtes de bétail et superficie en culture. Des questions additionnelles servent par ailleurs à étudier les tendances actuelles ou les thèmes d'intérêt en agriculture. Par exemple, c'est en 1996 qu'on a posé pour la première fois des questions sur la superficie et le nombre d'arbres de Noël cultivés, le nombre de bisons, chevreuils et lamas dans l'exploitation, les améliorations apportées aux immobilisations et les achats

d'immobilisations importantes et les blessures subies à la suite d'activités liées à la bonne marche de l'exploitation agricole.

Les questions ont été mises à l'essai auprès d'exploitants agricoles afin de vérifier si elles étaient claires et s'il était facile d'y répondre. Si tel n'était pas le cas, le libellé ou la présentation ont été modifiés, ou encore la question a été éliminée. Le contenu définitif du questionnaire du Recensement de l'agriculture a été déterminé en fonction du budget, du fardeau de réponse, des résultats de l'essai du contenu et des priorités des utilisateurs. Le questionnaire du recensement de 1996 a été approuvé par le Cabinet à l'été 1995.

2.4 Programme de communications du recensement

Le Programme de communications du recensement, mis en oeuvre avant la livraison des questionnaires, a pour mandat de promouvoir tant le Recensement de l'agriculture que le Recensement de la population. Le programme permet de faire connaître à la collectivité agricole le recensement et la nouvelle date à laquelle il se fait, l'importance qu'il revêt, de même que le caractère confidentiel des données, les modifications apportées par rapport au recensement de 1991 et les utilisations des données recueillies. Pour faire connaître le Recensement de l'agriculture aux exploitants agricoles, divers outils de promotion sont conçus et distribués à différents organismes agricoles ou groupes de producteurs et aux médias agricoles. Ils sont également distribués dans diverses foires et conférences agricoles et exposés dans les commerces des régions rurales. De plus, dans les semaines précédant le 14 mai, une série de publicités ont été diffusées dans les principaux journaux et revues agricoles, ainsi qu'à la radio.

2.5 Collecte des données

Comme nous l'avons vu précédemment, la collecte des données du Recensement de l'agriculture a été réalisée conjointement avec celle du Recensement de la population. Les recenseurs se sont rendus dans l'ensemble du territoire formant leur secteur de dénombrement (SD) et ils ont laissé un questionnaire du Recensement de la population à chacun des ménages.

Durant la période de livraison, les recenseurs ont dû poser à tous les répondants la question suivante : «Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui exploite une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole?». Cette question a servi à déterminer quelles étaient les personnes qui devaient aussi remplir un questionnaire du Recensement de l'agriculture. La question s'est révélée particulièrement utile dans les situations où l'exploitant agricole vivait ailleurs qu'à la ferme. Cette même question a figuré dans le questionnaire du Recensement de la population, ce qui a permis d'identifier d'autres exploitants agricoles avec qui il avait peut-être été

Cycle du Recensement
de l'agriculture

impossible de communiquer en personne durant la période de livraison. Dans les endroits où il était évident qu'il s'agissait d'une exploitation agricole, les recenseurs ont également laissé un questionnaire du Recensement de l'agriculture.

Tous les répondants au Recensement de l'agriculture, à l'exception de ceux vivant dans les régions éloignées ou nordiques, devaient retourner leur questionnaire rempli par la



poste dans l'enveloppe de retour affranchie. Dans les régions éloignées ou nordiques, les recenseurs se sont rendus à l'exploitation agricole et ont rempli le questionnaire au moyen d'une interview avec l'exploitant agricole.

Comme autre élément de la collecte des données du Recensement de l'agriculture de 1996, on a mis en place l'Assistance téléphonique du Recensement de l'agriculture (ATRA), un service d'appels sans frais auquel pouvaient avoir recours les répondants qui avaient besoin d'aide pour remplir le questionnaire.

Une fois les questionnaires reçus, les recenseurs les ont revus pour s'assurer qu'ils avaient été correctement remplis et qu'il y avait un questionnaire pour toutes les exploitations agricoles dans le SD. Dans les régions essentiellement urbaines, certains recenseurs agricoles ont été formés pour réaliser les contrôles initiaux ainsi que le suivi téléphonique, au besoin, en vue d'obtenir les renseignements manquants. Les questionnaires ont ensuite été envoyés aux centres régionaux de dépouillement en vue du traitement des données.

2.5.1 Grandes fermes

Compte tenu de la complexité toujours grandissante des grandes exploitations agricoles intégrées, on a mis au point un processus de collecte de données spécial pour ces exploitations. La collecte s'est faite sur une base individuelle, entre un représentant au bureau central et un représentant de l'exploitation. On a étudié la structure d'entreprise de chaque opération, afin de déterminer lesquelles de ses composantes devaient être dénombrées et le nombre de questionnaires à remplir. On y a effectué des visites et on a conclu des arrangements en vue du dénombrement. Une fois les questionnaires remplis et vérifiés, ils ont été acheminés au dépouillement régional pour la saisie des données.

2.5.2 Contrôle centralisé

À la suite de la réalisation en 1993 d'une étude de faisabilité, on a décidé de procéder, à l'occasion du recensement de 1996, à un test de collecte de données réelles, qu'on a appelé le contrôle centralisé, dans 10 circonscriptions électorales fédérales de l'Est de l'Ontario. Ce test, qui portait sur 350 000 ménages et 8 000 fermes, s'appliquait tant au Recensement de l'agriculture qu'au Recensement de la population. Dans les régions urbaines, les questionnaires déjà adressés ont été envoyés par la poste aux logements et aux exploitants agricoles, tandis que dans les régions rurales les recenseurs ont livré les questionnaires non adressés. Les répondants ont renvoyé par la poste les questionnaires remplis au bureau de district central en vue du contrôle et, au besoin, du suivi téléphonique. Les recenseurs ont effectué des suivis sur place dans le cas où les questionnaires n'ont pas été renvoyés par la poste. Plusieurs raisons expliquent que cette méthode ait fait l'objet d'un test, notamment parce qu'elle permet :

- de garantir la protection des renseignements personnels, étant donné que les questionnaires n'étaient pas repris par les recenseurs;
- d'améliorer la sécurité matérielle des questionnaires du recensement, étant donné que les questionnaires remplis et retournés étaient entreposés dans un immeuble sécuritaire accessible seulement au personnel du recensement. Le contrôle et le suivi téléphonique étaient aussi effectués à partir de cet immeuble.

Cette méthode sera évaluée afin de déterminer si elle devrait être mise en oeuvre au recensement de 2001.

2.6 Dépouillement régional

Une fois que les questionnaires du Recensement de l'agriculture ont été livrés aux centres de traitement régionaux, on a apposé des étiquettes avec code à barres, afin de donner une identité unique à chaque questionnaire. Les questionnaires ont ensuite été mis en lots, et les renseignements ont été vérifiés à l'aide d'une liste accompagnant chaque envoi.

Les données des questionnaires ont été saisies et transmises quotidiennement au bureau central à Ottawa. Une fois que les centres de dépouillement régionaux ont eu terminé le traitement des questionnaires, ces derniers ont été envoyés au bureau central pour un traitement additionnel.

La liste des exploitations agricoles compilées lors du recensement sert à mettre à jour le registre des fermes de la Division de l'agriculture. Ce registre sert à tirer des échantillons de fermes en vue d'enquêtes menées entre les années de recensement.

2.7 Dépouillement au bureau central

2.7.1 Réception et numérisation des questionnaires

À Ottawa, les codes à barres des questionnaires ont passé sous le lecteur optique (sensiblement de la même façon que les produits le sont dans les magasins). Lors de la lecture optique, les codes à barres sont entrés dans le système, qui a fait le lien entre les questionnaires et les données saisies. Les questionnaires ont ensuite été scannés afin d'en produire une image électronique, ce qui a permis au personnel travaillant au dépouillement de pouvoir retourner aux questionnaires, au besoin, juste en cliquant avec la souris.

2.7.2 Contrôle et imputation

Cette étape comporte de nombreux contrôles en vue de découvrir et de résoudre les problèmes relatifs aux erreurs de saisie, aux données manquantes et à l'identification géographique des résidences et de l'emplacement des exploitations agricoles. Il s'agit en grande partie d'un procédé automatisé qui est axé sur les questionnaires individuels.

Lorsqu'il était impossible par le suivi des recenseurs auprès des répondants de réunir les renseignements manquants ou de résoudre les incohérences dans les données, on a eu recours à un procédé d'imputation automatique. Le système cherchait une autre exploitation agricole qui présentait des caractéristiques semblables à celles de l'exploitation concernée par le questionnaire qui posait un problème, et qui était située dans la même région géographique. Lorsqu'un appariement approprié était fait, le système copiait les réponses du donneur sur le questionnaire receveur.

2.8 Validation des données

À la suite de l'étape du traitement, les analystes des domaines spécialisés ont revu les données agrégées à différentes échelles géographiques et ont étudié les valeurs les plus grandes obtenues pour chaque variable. Les données ont été comparées aux résultats de recensements antérieurs, ainsi qu'à ceux d'enquêtes agricoles actuelles et de sources administratives. Cette vérification a permis de trouver et de corriger des erreurs restantes attribuables à la couverture, à des déclarations erronées, à la saisie des données et à d'autres raisons. Lorsqu'il était nécessaire de le faire, on a communiqué avec les répondants pour vérifier leurs réponses. À l'approche de la fin du processus de validation, on a préparé des rapports de certification, contenant les résultats d'analyse et des recommandations en vue de la publication, et on les a présentés à un comité de révision. Au terme de cette procédure, les données du recensement publiées sont de très grande qualité, les données des principales variables se révélant généralement de la plus haute qualité. Toutes les données totalisées font l'objet de restrictions en matière de

confidentialité, afin d'empêcher la divulgation de renseignements sur un individu ou une exploitation agricole en particulier.

2.9 Qualité des données

La procédure permettant de recueillir de l'information complète et précise auprès de toutes les exploitations agricoles au Canada est revue et améliorée à chaque recensement. Pour s'assurer que les données seront toujours de très grande qualité, des contrôles sont exercés à chaque étape de collecte et de traitement des données. Parmi les exemples de nouvelles procédures et technologies qui ont contribué à améliorer la qualité des données lors du Recensement de l'agriculture de 1996 on trouve : l'état d'avancement des semis – suivi; le codage par code à barres et l'imagerie des questionnaires; le contrôle automatisé et l'imputation; ainsi que l'usage accru de données administratives à l'étape de la validation.

2.10 Diffusion des données

Maintenant que les données ont été recueillies, traitées, vérifiées et certifiées, elles sont prêtes à servir le public. Les données du Recensement de l'agriculture sont offertes à de petites échelles géographiques, et ce, sous divers supports standard et sous forme de tableaux de données personnalisés.

Le chapitre 3 (partie 2) fournit une liste complète des produits et services offerts à partir du Recensement de l'agriculture de 1996.

Cycle du Recensement
de l'agriculture

2.11 Commercialisation du Recensement de l'agriculture

Il s'agit de la dernière étape du cycle du recensement. Une fois les données réunies, traitées et produites, on doit ensuite informer les utilisateurs et les répondants des données disponibles. La stratégie de commercialisation conçue pour le Recensement de l'agriculture permet de mieux faire connaître les produits et les services. La promotion est en grande partie faite par le Recensement de l'agriculture au bureau central et par les centres régionaux de consultation. Les divisions de la commercialisation et de la diffusion de Statistique Canada fournissent un soutien technique pour la diffusion des données et la production de documents servant à la commercialisation.



À l'instar des documents du Programme de communications du recensement, les documents de commercialisation sont offerts aux organismes agricoles et aux groupes de producteurs. Ceux-ci sont informés des diffusions de données et de l'importance et de l'utilité des données. Diverses activités, notamment des envois par la poste, des communiqués destinés aux médias, des articles spécialisés, des visites aux clients et des expositions, font mieux connaître en général, dans les secteurs public et privé, les produits et les services du Recensement de l'agriculture de 1996.

Produits et services du
Recensement de l'agriculture

3.1 Utilisations concrètes des données du Recensement de l'agriculture

Le Recensement de l'agriculture est la pierre angulaire du programme canadien de la statistique de l'agriculture. Les gouvernements utilisent les données du Recensement de l'agriculture pour élaborer, gérer et évaluer les politiques et les programmes agricoles.

Statistique Canada se sert des données comme repères pour estimer les cultures, les animaux d'élevage et les finances agricoles entre les années de recensement.



Pour les utilisateurs du secteur privé, les données du Recensement de l'agriculture sont un outil important pour comprendre l'industrie agricole. Les agro-entreprises évaluent le potentiel du marché et prennent ensuite des décisions concernant la production et les investissements en fonction de cette évaluation. Les commissions et les organismes agricoles utilisent les données comme base pour leurs discussions avec les gouvernements et les associations commerciales. Les universitaires fondent en grande partie leurs analyses de l'économie agricole sur les données tirées du Recensement de l'agriculture.

Les produits et services du Recensement de l'agriculture se divisent en trois catégories : publications, produits électroniques et services personnalisés.

3.2 Produits de données

Les produits de données présentent les résultats du Recensement de l'agriculture de 1996 de façon pratique et détaillée. À l'aide de tableaux concis, cette série présente des données sur les variables relatives aux fermes et sur les caractéristiques des exploitants agricoles dans les produits indiqués ci-dessous.

Aperçu historique de l'agriculture canadienne

Cette publication donne un aperçu historique de l'agriculture, à l'échelle du Canada et des provinces, fondé sur les données des recensements de l'agriculture allant de 1976 à 1996. Elle brosse en outre, grâce à certaines données, un panorama s'étendant sur une période de 75 ans (1921 à 1996) et fait état des modifications apportées aux pratiques de gestion des terres (de 1991 à 1996).

Profils agricoles

Au nombre de huit (une pour le Canada, une pour les provinces de l'Atlantique et une pour chacune des six autres provinces), ces publications renferment des chiffres et des totaux sommaires pour l'ensemble des variables agricoles de 1996 à l'échelle nationale, provinciale et infraprovinciale.

Profil des exploitants agricoles canadiens

Cette publication contient des données nationales et provinciales sur les caractéristiques des exploitants agricoles tirées du Recensement de l'agriculture de 1996, ainsi que des tableaux comparatifs pour la période allant de 1991 à 1996.

CD-ROM du Recensement de l'agriculture de 1996

Pour la première fois, les données du Recensement de l'agriculture de 1996, ainsi que certaines données du couplage des bases de données agriculture-population et des bases de données chronologiques, seront offertes sur CD-ROM. La diffusion de ce produit se fera en deux étapes : la première comprenant toutes les variables sur les fermes et les exploitants agricoles du Recensement de l'agriculture de 1996, la deuxième comprenant certaines données additionnelles tirées du couplage des bases de données agriculture-population de 1996 et des bases de données chronologiques.

3.3 Produit analytique

Un coup d'oeil sur l'agriculture canadienne

Cette publication à succès de 1991 est reprise pour 1996. Exploitant la présentation efficace lancée en 1991, elle comprend une série de courts articles analytiques faisant appel à des cartes et des graphiques pour la présentation des données. Pour 1996, elle renferme également des articles présentant des données agricoles d'autres sources comme les transports, la consommation alimentaire et la transformation des aliments pour brosser un tableau plus complet du secteur agroalimentaire du Canada.

3.4 Services et produits de données personnalisés

La Sous-section des services aux utilisateurs du Recensement de l'agriculture peut adapter ses produits et totalisations en fonction des exigences spécifiques des clients en matière de données. Les totalisations personnalisées permettent aux utilisateurs de créer des tableaux particuliers à partir du Recensement de l'agriculture de 1996 et de la base de données du couplage agriculture-population, ainsi que des bases de données chronologiques. On peut personnaliser des totalisations à partir des recensements allant de 1966 à 1996. (Les bases de données du couplage agriculture-population n'ont pas été créées pour les recensements

Produits et services du Recensement de l'agriculture

de 1966 et de 1976.) De plus, des cartes thématiques personnalisées, montrant les données visuellement, peuvent être produites pour répondre aux critères spécifiques des clients.

Sous réserve des restrictions en matière de confidentialité, les cartes et les totalisations personnalisées peuvent être produites pour les régions géographiques normalisées du Recensement de l'agriculture, de même que pour les secteurs définis par les utilisateurs.

Les clients qui ne s'intéressent qu'à des variables spécifiques ou qu'à certaines régions géographiques normalisées peuvent aussi obtenir des produits semi-personnalisés créés à partir des totalisations normalisées.

Prix

Les prix sont établis en fonction du temps de consultation requis, du nombre de régions géographiques demandé, des critères de traitement de données et du support demandé pour livrer un produit personnalisé ou semi-personnalisé.

Support

Les produits sont offerts sur divers supports selon la demande des clients, soit sur support imprimé, disquette ou CD-ROM. On peut inclure un logiciel d'extraction avec les produits offerts sur disquette ou CD-ROM.

Centres de service

Les clients peuvent être desservis par le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir les adresses à la partie 1, au chapitre 10) ou à partir de la Sous-section des services aux utilisateurs du Recensement de l'agriculture à la Division de l'agriculture à Ottawa.

3.5 Renseignements additionnels

Pour obtenir plus de renseignements sur les données recueillies par le Recensement de l'agriculture, il suffit de communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada de sa région (voir la liste à la partie 1, chapitre 10) ou la Sous-section des services aux utilisateurs du Recensement de l'agriculture (numéro sans frais : 1 800 465-1991). On peut aussi consulter le *Catalogue du recensement de 1996*, n° 93-350XPF au catalogue, ou le *Répertoire des produits, des services et des personnes-ressources*, n° 21F003XPB au catalogue, de la Division de l'agriculture.



Partie

3

Évaluez vos connaissances

Voici quelques questions pour vous permettre de tester vos connaissances et votre compréhension de certains des concepts du recensement. Le corrigé de ces exercices se trouve à la section 2. Pour vous aider, reportez-vous aux chapitres précédents ou au questionnaire du recensement, et consultez le *Dictionnaire du recensement de 1996*, n° 92-351-XPF au catalogue.



CAHIER

NOM _____

SUJET _____

Section 1 : Exercices sur le recensement

1.1 À partir des renseignements contenus dans le tableau A, à la page 208, déterminez :

- Q1) combien il y a de ménages privés
- Q2) combien il y a de familles économiques
- Q3) combien il y a de familles de recensement
- Q4) le nombre total de personnes dans les ménages privés
- Q5) le nombre total de personnes dans les familles économiques
- Q6) le nombre total de personnes hors famille économique
- Q7) le nombre total de personnes dans les familles de recensement
- Q8) le nombre total de personnes hors famille de recensement
- Q9) le genre de ménage pour chacun des logements

1.2 À partir des données fictives se trouvant dans le tableau B, à la page 209, déterminez :

- Q10) le nombre de personnes occupées
- Q11) le nombre de chômeurs
- Q12) la population active totale
- Q13) le nombre d'inactifs
- Q14) le taux de chômage
- Q15) le taux d'activité



Exercices sur
le recensement

1.3 Qu'en pensez-vous?

Q16) Pourquoi la structure hiérarchique de la géographie du recensement n'inclut-elle pas les subdivisions de recensement (SDR) dans les circonscriptions électorales fédérales (CÉF)?

Q17) Pourquoi Kingston est-elle une agglomération de recensement (AR), et non une région métropolitaine de recensement (RMR), si sa population atteignait 136 401 habitants au recensement de 1991?

Q18) Pour comparer les données des municipalités d'Ottawa et de Montréal entre les recensements de 1996, 1991, 1986 et 1981, aurons-nous des résultats couvrant les mêmes territoires géographiques?

Q19) Un article dans le journal indique que : 38,6 % des francophones et 8,2 % des anglophones au pays étaient bilingues en 1991. Quelle conclusion en tirez-vous?

Q20) Quelles sont les variables pouvant fournir des renseignements sur les personnes originaires d'Afrique du Sud vivant au Canada?

Exercices sur
le recensement

Q21) La variable *mode de transport* dénombre-t-elle tous les modes de transport utilisés?

Q22) Les expressions *ayant déménagé* et *migrant* sont-elles équivalentes?

Q23) Dénombre-t-on au domicile de leurs parents les étudiants qui ont habité ailleurs la plus grande partie de l'année en raison de leurs études?

Q24) L'ambassadeur des États-Unis et les membres de sa famille vivant avec lui au Canada devaient-ils remplir le questionnaire du recensement?

Q25) Une personne hospitalisée depuis cinq mois et demi était-elle considérée comme pensionnaire d'un établissement institutionnel le jour du recensement?

Q26) Deviez-vous inclure votre nourrisson né le jour du recensement dans votre questionnaire?

Q27) Quel âge deviez-vous déclarer si votre anniversaire était le jour du recensement?

Exercices sur
le recensement

Q28) Comme la garderie n'acceptait pas de prendre votre enfant en raison des risques de contagion de sa varicelle, vos voisins ont accepté de le garder chez eux exceptionnellement la semaine ayant précédé le jour du recensement. Vos voisins pouvaient-ils indiquer le nombre d'heures consacrées à la garde de votre enfant à la question sur les activités à la maison?



Q29) En visite à la maison familiale lors de ses vacances, votre enfant de 26 ans a entretenu le potager et tondu le gazon la semaine ayant précédé le jour du recensement. Devait-il indiquer le nombre d'heures qu'il avait consacrées à ces activités dans son questionnaire du recensement?

Q30) Une personne née en 1955 pouvait-elle indiquer l'URSS comme lieu de naissance?

Q31) Comment une personne peut-elle être citoyenne canadienne et être née à l'extérieur du Canada?



Q32) Votre fille de 14 ans lit le journal le matin avant d'aller à l'école qu'elle fréquente à plein temps. Comme il s'agit d'un emploi à temps partiel, deviez-vous toutefois l'indiquer dans votre questionnaire du recensement?

Exercices sur
le recensement

Tableau A. Familles et ménages

Logement 1

Personne 1

Personne 2 : partenaire en union libre de
la Personne 1

Personne 3 : fils ou fille de la Personne 1

Logement 2

Personne 1

Personne 2 : partenaire en union libre de
la Personne 1

Personne 3 : fils ou fille de la Personne 1

Personne 4 : gendre ou bru de la Personne 1

Logement 3

Personne 1 seulement (aucune autre
personne)

Logement 4

Personne 1

Personne 2 : frère ou soeur de la Personne 1

Logement 5

Personne 1

Personne 2 : fils ou fille de la Personne 1

Personne 3 : fils ou fille de la Personne 1

Logement 6

Personne 1

Personne 2 : colocataire de la Personne 1

Personne 3 : colocataire de la Personne 1

Logement 7

Personne 1

Personne 2 : conjoint ou conjointe de la
Personne 1

Personne 3 : fils ou fille de la Personne 1

Personne 4 : frère ou soeur de la Personne 1

Personne 5 : beau-frère ou belle-soeur de
la Personne 1

Logement 8

Personne 1

Personne 2 : père ou mère de la Personne 1

Personne 3 : père ou mère de la Personne 1

Personne 4 : autre, avec la précision «Neveu»

Personne 5 : autre, avec la précision «Épouse
de la Personne 4»*Nota : La Personne 1 a répondu «Célibataire» à la
question 5 sur l'état matrimonial.*

Logement 9

Personne 1

Personne 2 : conjoint ou conjointe de la
Personne 1

Personne 3 : fils ou fille de la Personne 1

*Nota : La Personne 3 a répondu «Divorcé» à la
question 5 portant sur l'état matrimonial.*

Logement 10

Personne 1

Personne 2 : conjoint ou conjointe de la
Personne 1

Personne 3 : fils ou fille de la Personne 1

Personne 4 : beau-père ou belle-mère de la
Personne 1Personne 5 : beau-père ou belle-mère de la
Personne 1

Personne 6 : colocataire de la Personne 1



Exercices sur
le recensement

Tableau B. Population active

	N ^{bre} de personnes
<input type="radio"/> A. Population totale	500
<input type="radio"/> B. Population de 15 ans et plus	400
<input type="radio"/> C. Population de 65 ans et plus	75
<input type="radio"/> D. Personnes ayant travaillé une heure ou plus contre rémunération ou à leur propre compte au cours de la semaine précédant le recensement	225
<input type="radio"/> E. Personnes qui étaient absentes de leur travail ou de l'entreprise pour diverses raisons au cours de la semaine précédant le recensement	25
<input type="radio"/> F. Personnes sans emploi rémunéré, prêtes à travailler et ayant activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes	20
<input type="radio"/> G. Personnes sans emploi rémunéré, qui étaient prêtes à travailler et qui avaient temporairement été mises à pied de leur emploi ou de l'entreprise au cours de la semaine précédant le recensement	5
<input type="radio"/> H. Personnes sans emploi rémunéré et prêtes à travailler au cours de la semaine précédant le recensement et qui devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins	5

Corrigé des exercices

Section 2 : Corrigé des exercices

2.1 Au tableau A, on trouve :

R1) 10 ménages privés

R2) 8 familles économiques

R3) 11 familles de recensement

R4) 35 personnes dans les ménages privés

R5) 30 personnes dans les familles économiques

R6) 5 personnes hors famille économique

R7) 27 personnes dans les familles de recensement

R8) 8 personnes hors famille de recensement

R9) Logement 1 : Ménage unifamilial de couple vivant en union libre
avec fils ou fille jamais marié sans autres personnes

Logement 2 : Comme il y a deux familles de recensement, c'est un
ménage multifamilial

Logement 3 : Ménage non familial d'une personne seulement

Logement 4 : Ménage non familial de deux personnes ou plus

Logement 5 : Ménage familial de famille monoparentale sans
autres personnes

Logement 6 : Ménage non familial de deux personnes ou plus

Logement 7 : Ménage multifamilial

Logement 8 : Ménage multifamilial

Logement 9 : Ménage familial de couple actuellement marié sans
fils ou fille jamais marié

Logement 10 : Ménage multifamilial

2.2 Le tableau B indique :

R10) Nombre de personnes occupées = 250 (Lignes D + E)

R11) Nombre de chômeurs = 30 (Lignes F + G + H)

R12) Population active totale = 280 (Lignes D à H; personnes occupées + chômeurs)

R13) Nombre d'inactifs = 120 (Population de 15 ans et plus - Population active totale)

R14) Taux de chômage = 10,7 % $\frac{\text{population active en chômage}}{\text{population active totale}} \times 100$

R15) Taux d'activité = 70,0 % $\frac{\text{population active totale}}{\text{population de 15 ans et plus}} \times 100$

2.3 Selon le recensement :

R16) Les limites des circonscriptions électorales fédérales (CÉF) sont définies par une instance fédérale, tandis que celles des municipalités (subdivisions de recensement – SDR) le sont par une instance provinciale. Les limites de ces deux unités évoluent de façon parallèle. Par ailleurs, les CÉF servent à des fins d'élection et sont délimitées en fonction de chiffres de population, ce qui n'est pas le cas des SDR. Aussi, dans les milieux ruraux ou des régions où on trouve des municipalités de taille moyenne, une CÉF peut couvrir un certain nombre de SDR et même des parties de SDR. Dans le cas de SDR comptant une vaste population, comme Montréal et Toronto, on trouvera plusieurs CÉF à l'intérieur de la même SDR.

R17) Une région métropolitaine de recensement (RMR) doit compter un noyau urbain supérieur à 100 000 habitants (lors du dernier recensement), et non pas une population totale de 100 000. Kingston est considérée comme une agglomération de recensement (AR), plutôt qu'une RMR, parce que la population de son noyau urbain était inférieure à 100 000 habitants en 1991, mais supérieure à 10 000. La population du noyau urbain de Kingston était de 94 710 habitants en 1991.

Corrigé des exercices

R18) Les subdivisions de recensement (SDR) sont des entités administratives, dont les limites sont susceptibles de changer s'il y a fusion entre municipalités, annexion totale ou partielle ou réaménagement des limites du territoire. Par exemple, entre les recensements de 1981 et de 1986, la municipalité de Montréal a annexé celle de Pointe-aux-Trembles, de sorte que les limites de la SDR de Montréal en 1986 ne correspondent pas à celles de 1981. Par ailleurs, une SDR peut même changer de nom d'un recensement à un autre.

R19) Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'est pas évident de tirer une conclusion de cet article, car on ne sait trop à quels concepts l'auteur fait référence. Ainsi, par personnes bilingues, réfère-t-il à la capacité des personnes de soutenir une conversation dans les deux langues officielles du Canada ou dans n'importe quelles langues? En outre, l'auteur n'indique pas ce qu'il entend par francophone et anglophone; sur quelles variables fonde-t-il son affirmation : la langue maternelle ou la langue parlée à la maison, les réponses uniques ou multiples? Comme exercice supplémentaire, on peut tenter de réécrire cet extrait du journal en tenant compte de chacun de ces concepts.

R20) Pour répondre à cette question, on doit d'abord déterminer si l'on cherche des renseignements sur les personnes au Canada ayant une origine ethnique de l'Afrique du Sud ou sur celles qui y sont nées (lieu de naissance). Les personnes nées en Afrique du Sud peuvent avoir des origines ethniques diverses (par exemple, britannique,

sud-africaine, indienne de l'Inde, zoulou), de même que les personnes qui indiquent l'Afrique du Sud comme origine ethnique peuvent être nées dans un autre pays (par exemple, au Canada de parents ayant émigré de l'Afrique du Sud). On pourra opter pour la variable origine ethnique ou la variable lieu de naissance, selon l'information désirée.

- R21) Non. La variable mode de transport tient compte du principal moyen de transport utilisé pour se rendre au travail. Si plus d'un était employé, il fallait indiquer celui qui avait servi à la plus grande partie du trajet.
- R22) Non. Les migrants se définissent comme les personnes qui ont déménagé et qui ont changé de subdivision de recensement. Par exemple, les personnes qui n'ont pas déménagé mais qui ont changé de subdivision de recensement à la suite de changements apportés aux limites géographiques ne sont pas considérées comme des migrants.
- R23) S'il s'agit de leur domicile habituel au Canada, les étudiants temporairement absents en raison de leurs études sont dénombrés au domicile de leurs parents.
- R24) Non. On ne dénombre pas les représentants de gouvernements étrangers en poste au Canada. Toutefois, les résidents non permanents, c'est-à-dire les personnes d'un autre pays qui demeurent au Canada et qui ont un permis de travail, un permis de



Corrigé des exercices

séjour pour étudiants ou un permis ministériel ou les personnes qui demandent le statut de réfugié, sont dénombrés.

R25) Pour être considérée comme pensionnaire d'un établissement institutionnel, une personne doit y séjourner depuis six mois.

R26) Un nouveau-né venu au monde après minuit, dans la nuit du 13 au 14 mai 1996, ne devait pas être dénombré.

R27) Le questionnaire du recensement demande la date de naissance. À partir de ce renseignement, la variable âge est dérivée.

R28) Oui. Les activités à la maison accomplies au cours de la semaine ayant précédé le recensement visaient, entre autres, les soins fournis sans rémunération à ses propres enfants ou à ceux des autres.

R29) Oui, comme activités à la maison, soins ménagers, si les produits du potager sont destinés à la consommation par la famille et non à la vente. S'ils sont destinés à la vente, les heures consacrées à l'entretien du potager devaient être déclarées à une autre question (question 31, heures travaillées contre rémunération ou à son compte).

R30) Non. On demande aux répondants d'indiquer leur lieu de naissance selon les limites ou les frontières en vigueur le jour du recensement. Les recensés qui n'étaient pas sûrs de leur pays de naissance en

raison de changements de frontières devaient écrire le nom de la ville, de la province ou de l'État le plus proche, dans l'espace prévu à cet effet.

R31) Un enfant de citoyens canadiens (y compris les diplomates canadiens et les membres des Forces canadiennes en poste à l'étranger) est considéré citoyen canadien de naissance même s'il naît à l'extérieur du pays.

R32) Non. Les questions sur les activités sur le marché du travail ne visent que les personnes âgées de 15 ans et plus.





Annexes

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

A. Législation constitutionnelle

- a) En vertu de l'article 8 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (antérieurement désignée sous le titre : *Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*), un recensement décennal devait être mené en 1871 et tous les dix ans par la suite.
- b) En vertu du paragraphe 91(6) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la tenue du recensement incombait à l'administration fédérale.
- c) En vertu de l'article 51 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, modifiée par la *Loi sur la représentation* de 1974, le nombre de députés à la Chambre des communes était déterminé à partir des données des recensements décennaux.
- d) En vertu de l'article 38 de la *Loi sur le Canada* de 1982, la formule de modification applicable à la *Loi constitutionnelle* repose sur les données démographiques obtenues lors du «recensement général le plus récent».
- e) Un certain nombre de dispositions ayant trait aux subventions provinciales ont été intégrées à la législation et modifiées au cours des années. Un résumé de cette législation est présenté ci-après :
 - En vertu de l'article 25 de l'*Acte du Manitoba*, 1870, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement décennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de la partie 3 de l'annexe des *Conditions de l'adhésion de la Colombie-Britannique*, 1871, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement décennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de l'annexe des *Conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard*, 1873, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement décennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de l'article 18 de l'*Acte de l'Alberta*, 1905, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement quinquennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de l'article 18 de l'*Acte de la Saskatchewan*, 1905, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement quinquennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de l'annexe et de l'article 1 de la *Loi constitutionnelle* de 1907, les lois précitées ayant trait aux subventions à verser aux diverses provinces avaient été

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

remplacées par une formule générale servant au calcul du montant de la subvention, laquelle formule était fondée sur les chiffres de population du recensement décennal pour toutes les provinces sauf les trois provinces des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba); dans le cas de ces dernières, la formule était basée sur les chiffres de population du recensement quinquennal. Les dispositions applicables aux trois provinces des Prairies ne sont plus en vigueur.

- L'annexe de la *Loi constitutionnelle* de 1930 a remplacé celle de 1907 en ce qui a trait aux dispositions relatives aux trois provinces des Prairies. La subvention versée à ces provinces (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) était désormais établie à partir des chiffres de population du recensement quinquennal et variait en fonction de la population ainsi déterminée jusqu'à concurrence de 1 200 000 habitants. Ces dispositions sont toujours en vigueur.

D'après les avis juridiques fournis à Statistique Canada, il existe une obligation constitutionnelle selon laquelle un recensement quinquennal des provinces des Prairies doit être mené tant que la population de ces provinces n'excédera pas 1 200 000 habitants. Depuis 1961, la population de l'Alberta compte plus de 1 220 000 habitants.

- En vertu de la partie 26 de l'annexe de la *Loi sur Terre-Neuve* de 1949, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des chiffres de population du recensement décennal. Cette disposition est toujours en vigueur.

- f) Le nombre de députés représentant l'Alberta et la Saskatchewan à la Chambre des communes a été déterminé en fonction des données du recensement quinquennal de ces provinces une seule fois, lors du premier recensement quinquennal suivant leur création (c.-à-d. en 1906). Par la suite, le nombre de députés a été établi d'après les résultats du recensement décennal du Canada (*Acte de l'Alberta*, 1905, article 6; *Acte de la Saskatchewan*, 1905, article 6).

B. Antécédents historiques de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985)

- 1870 L'*Acte du recensement* concernant le premier recensement (33 Victoria, chapitre 21) prévoyait la tenue du recensement décennal de 1871. Il ne stipulait pas que des recensements subséquents devaient avoir lieu. Seules les quatre premières provinces faisant partie de la Confédération étaient visées.

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

- 1871 L'Acte pour amender l'Acte du recensement (34 Victoria, chapitre 18) étendait la couverture géographique du recensement aux territoires ayant subséquemment été intégrés à la Confédération (c.-à-d. le Manitoba, la Terre de Rupert, etc.).
- 1879 L'Acte concernant les recensements et les statistiques (42 Victoria, chapitre 21) abrogeait l'Acte du recensement modifié de 1871. Il prévoyait la tenue d'un recensement en 1881 et tous les 10 ans par la suite.
- 1885 L'Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Keewatin (48 Victoria, chapitre 3) stipulait qu'un recensement aurait lieu dans les provinces des Prairies à la mi-décennie, en 1885 et 1886.
- 1905 La Loi du recensement et des statistiques (4-5 Edward VII, chapitre 5) annulait les lois précédentes. Elle prévoyait la tenue d'un recensement décennal de toutes les provinces et des territoires et un recensement quinquennal des provinces des Prairies. Dans cette loi, les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan étaient initialement considérées comme des territoires, mais après qu'une modification eut été apportée en 1905 (4-5 Edward VII, chapitre 6), les provinces nouvellement créées furent nommées.
- 1918 La Loi sur la statistique de 1918 (8-9 George V, chapitre 43) abrogeait la Loi du recensement et des statistiques de 1905. Elle prévoyait la tenue d'un recensement décennal du Canada et d'un recensement quinquennal des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.
- 1948 La Loi sur la statistique de 1948 (11-12 George VI, chapitre 45) annulait la Loi sur la statistique de 1918. Elle contenait les mêmes dispositions que celle de 1918 relativement aux régions visées par les recensements décennaux et quinquennaux.
- 1955 Bien que les dispositions de la Loi sur la statistique de 1948 concernant les recensements quinquennaux soient demeurées les mêmes, l'administration fédérale a eu recours à un décret (C.P. 1955-1069) pour étendre le recensement quinquennal au pays en entier. Ce décret a probablement été pris aux termes de l'article 33 de la Loi sur la statistique de 1948 qui conférait au gouverneur en conseil le pouvoir de prescrire la tenue «d'enquêtes statistiques».
- 1965 Bien que les dispositions de la Loi sur la statistique de 1948 soient demeurées inchangées, l'administration fédérale a de nouveau eu recours à un décret (C.P. 1965-449) pour étendre le recensement quinquennal à tout le pays. Il est probable que là encore, ce décret a été pris en vertu de l'article 33 de la Loi sur la statistique.

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

- 1971 La *Loi sur la statistique* (1970-71-72) annulait la *Loi sur la statistique* de 1948. Cette loi, qui est toujours en vigueur, stipule qu'un recensement quinquennal de la population doit être mené dans toutes les régions du Canada (c.-à-d. un recensement tous les cinq ans).
- 1985 La *Loi sur la statistique*, L.R.C. (1985), ch. S-19, articles 3, 19, 20 et 21. Cette loi est une refonte des lois précédentes.

C. Autres lois fédérales

Plusieurs autres lois ou règlements fédéraux font référence implicitement ou explicitement à des données du recensement, à des estimations démographiques établies à partir de ces données ou à des unités géographiques du recensement :

- a) La *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, L.R.C. (1985), ch. F-8
- Cette loi prévoit l'utilisation des estimations démographiques de Statistique Canada pour le calcul des paiements fiscaux de péréquation et des sommes prévues pour le financement des programmes établis que l'administration fédérale verse aux provinces. L'article 4 du *Règlement de 1987 sur les accords de perception fiscale et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, adopté en vertu de la loi susmentionnée, dispose que pour déterminer la population d'une province aux fins d'une contribution ou d'un paiement pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 1991, il faut les données du recensement de 1991 et, pour les années suivantes, les estimations fournies par Statistique Canada.
- b) La *Loi électorale du Canada*, L.R.C. (1985) dans la forme modifiée, ch. E-2, articles 3 et 198
- Cette loi fait référence à la liste des circonscriptions électorales nommées et décrites dans une ordonnance de représentation déclarée en vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* actuellement en vigueur. Dans cette loi, il est également question de l'utilisation des chiffres de population du recensement pour déterminer les coûts liés à la tenue d'élections fédérales et aux activités connexes.
- c) *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, L.R.C. (1994), ch. C-18
- Cette loi prescrit l'utilisation des chiffres de population du recensement pour réviser les limites des circonscriptions électorales fédérales.

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

- d) *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, L.R.C. (1985), ch. C-2, paragraphe 15(2)
Cette loi stipule que les fonds de la caisse des subventions de capital aux universités doivent être répartis entre les provinces en fonction de la population de chacune.
- e) *Loi sur le régime de pensions du Canada*, L.R.C. (1985), ch. C-8, paragraphe 114(5)
Cette loi prévoit que les modifications apportées au régime nécessitent l'assentiment des provinces participantes qui représentent les deux tiers de la population de toutes les provinces participantes; la taille de la population est déterminée à l'aide des estimations démographiques du Bureau.
- f) *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, L.R.C. (1985), ch. S-23, paragraphe 16(4)
Cette loi prévoit l'attribution d'un fonds d'emprunt à une province en fonction de la proportion de Canadiens âgés de 18 à 25 ans qui vivent dans cette province. La population du pays et celle des provinces doivent être déterminées selon les estimations de Statistique Canada.
- g) *Loi sur les subventions aux provinces*, L.R.C. (1985), ch. P-26, article 4
Cette loi, comme plusieurs autres, prévoit le versement de subventions aux provinces. L'article 4 fait explicitement référence à la subvention versée au Manitoba, fondée sur les chiffres de population tirés du recensement.
- h) *Loi sur le déplacement des lignes de chemin de fer et les croisements de chemin de fer*, L.R.C. (1985), ch. R-4, paragraphe 2(1)
Cette loi prévoit l'utilisation des données du dernier recensement pour la définition des secteurs urbains.
- i) *Loi sur le développement industriel et régional*, L.R.C. (1985), ch. I-8, article 2
Dans le cadre de cette loi, les unités géographiques du recensement servent à établir un répertoire et ce répertoire peut s'appuyer sur les données du recensement. Le terme «district» utilisé dans cette loi est défini comme étant un «district de recensement établi par Statistique Canada pour classer et publier des données de recensement».
- j) *Loi sur les subventions aux municipalités*, L.R.C. (1985), ch. M-13
L'alinéa 2(3)(b) fait référence à un immeuble dans une région classée comme «urbaine» par Statistique Canada lors de son dernier recensement.

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

- k) *Loi sur l'équité en matière d'emploi, Règlement sur l'équité en matière d'emploi*, 1986, article 2
Dans cette loi, la «RMR désignée» est définie de la façon suivante : «la région métropolitaine de recensement d'une ville visée à l'annexe I et illustrée dans l'ouvrage de Statistique Canada, *Cartes de référence, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement*, publié en mai 1982».
- l) *Loi nationale sur l'habitation*, L.R.C. (1985), ch. N-11, article 2
Dans cette loi, une communauté urbaine est définie comme un «groupe formé par une grande ville et une ou plusieurs municipalités limitrophes étroitement associées à elle sur le plan économique». Cette définition est très semblable à celle de la région métropolitaine de recensement.
- m) Plusieurs lois fédérales autorisent le recours aux questionnaires du recensement pour déterminer l'âge d'une personne :
- *Loi sur le régime de pensions du Canada*, L.R.C. (1985), ch. C-8, article 87
 - *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.R.C. (1985), ch. O-9
 - *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, L.R.C. (1985), ch. W-3

D. Lois provinciales

Bon nombre de lois et de règlements provinciaux font aussi référence implicitement ou explicitement aux données du recensement, comme le démontre la liste ci-dessous, qui est loin d'être exhaustive.

Terre-Neuve

Electoral Boundaries Act, R.S.N. (1990), c. E-4, subsection 13(2)

- Cette loi exige les chiffres de population de la province selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Schools Act, R.S.N. (1990), c. S-12, section 85

- Cette loi exige des données sur la religion selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Nouveau-Brunswick

Loi sur l'aide aux municipalités, L.R.N.-B. (1973), ch. M-19, article 7

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

Québec

Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être, L.R.Q., ch. C-56.3, article 3

- Cette loi exige des données sur les caractéristiques de la population (socioculturelles, ethnoculturelles, linguistiques, démographiques).

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport, L.R.Q., ch. C-70, article 25

- Cette loi exige des données sur la population des municipalités.

Loi électorale, L.R.Q., ch. E-3.3, article 15

- Cette loi exige des données sur la population.

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, L.R.Q., ch. E-20.1, article 25

- Cette loi exige des données sur les personnes ayant une incapacité.

Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., ch. O-9, article 30

- Cette loi exige des données sur la population.

Ontario

Loi sur l'évaluation foncière, L.R.O. (1990), ch. A.31, article 15

- Cette loi exige des données sur la population.

Loi sur l'éducation, L.R.O. (1990), ch. E.2, article 27

- Cette loi exige des données sur la population selon l'âge.

Loi sur les juges, L.R.O. (1990), ch. J.3, paragraphe 6(2)

- Cette loi exige des données sur la population.

Loi sur les municipalités, L.R.O. (1990), ch. M.45, articles 1, 30-33

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Manitoba

Loi sur les circonscriptions électorales, L.R.M. (1987), ch. E-40, article 9

- Cette loi exige les chiffres totaux de population de la province selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Loi sur les services de santé, L.R.M. (1987), ch. H-30, article 80

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Loi sur la réglementation des alcools, L.R.M. (1988), ch. L-160, article 1

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement.

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

Loi des ressources naturelles du Manitoba, L.R.M. (1987), ch. N-30, article 20

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement quinquennal.

Loi sur les municipalités, L.R.M. (1988), ch. M-225, paragraphes 2(1), 41(3)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Loi sur les subventions inconditionnelles, L.R.M. (1987), ch. U-10, article 1, et paragraphes 3(1), 4(1) et 4(2)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Loi sur les commissions d'approvisionnement en eau, L.R.M. (1988), ch. W-100, paragraphe 21(2)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Saskatchewan

The Community Health Unit Act, S.S. 1979, c. C-19.1, subsection 3(1)

- Cette loi exige des données sur la population de la province selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Fire Departments Platoon Act, R.S.S. 1978, c. F-14, section 3

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Liquor Licensing Act, R.S.S. 1978, c. L-21, section 62

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Municipal Assessment Act, S.S. 1979-80, c. M-23.1, subsection 3(5)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Public Health Act, R.S.S. 1978, c. P-37, paragraphe 44(1)(b)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Saskatchewan Assessment Act, S.S. 1980-81, c. S-6.1, subsection 8(3)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Lois prévoyant ou nécessitant
la tenue du recensement

The Tuberculosis Sanatoria and Hospitals Act, R.S.S. 1978, c. T-24, paragraph 25(2)(b)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Alberta

County Act, R.S.A. 1980, c. C-27, sections 22, 24, and paragraphs 5(4)(a) and (b)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Municipal and School Administration Act, R.S.A. 1980, c. M-29, paragraph 18(3)(b)

- Cette loi exige des données sur la population d'une ville donnée selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Municipal Government Act, R.S.A. 1980, c. M-26, subsections 124(2), 125(2)

- Cette loi exige des données sur la population d'une municipalité donnée selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Property Tax Reduction Act, R.S.A. 1980, c. P-19, paragraph 27(3)(a)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Colombie-Britannique

Municipal Act, R.S.B.C. 1979, c. 290, sections 1, 20, 775

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Glossaire des termes

L'annexe B donne une courte définition de quelques-uns des termes ou concepts du recensement. Comme ces définitions ont été résumées aux fins de la présente publication, les utilisateurs doivent se reporter au *Dictionnaire du recensement de 1996*, n° 92-351-XPF au catalogue, pour trouver les définitions complètes des termes et des concepts du recensement.

Activités à la maison : nombre d'heures que la personne a consacrées, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, aux soins de ses enfants ou des enfants des autres et aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Autochtone (autodéclaration de l'ascendance autochtone) : personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau). Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Au recensement de 1996, l'accent n'est plus mis sur les origines des ancêtres d'une personne mais plutôt sur sa propre perception de son identité autochtone.

Conjoints et conjointes : personnes de sexe opposé qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habitent le même logement.

Côté d'ilot : correspond à un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. Un côté d'ilot est également formé lorsque la rue rencontre un autre trait physique visible (comme une voie ferrée, une ligne à haute tension ou une rivière) et lorsque la rue rencontre les limites des secteurs de dénombrement.

Date de référence géographique : date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement sont recueillies, totalisées et diffusées. Pour le recensement de 1996, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 1996.

Famille de recensement : couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié.

Famille économique : groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Glossaire des termes

Fils et/ou filles jamais mariés : fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et les filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles jamais mariés qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de ce(s) dernier(s).

Groupe de population : groupe de population auquel le recensé appartient. Cette question fournit des données sur les minorités visibles au Canada, qui sont requises aux fins des programmes visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986). Selon cette loi, font partie des minorités visibles les personnes (autres que les Autochtones) qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

Logement collectif : établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (camps militaires), les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers ou temporaires.

Logement privé : ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Le logement doit répondre aux trois conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année : a) avoir une source de chauffage ou d'énergie; b) avoir accès à une source d'eau potable toute l'année; c) fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries.

Logement privé occupé : logement privé, occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes.

Ménage : personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule.

Mode de transport : mode de transport utilisé pour se rendre au travail par les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui

Glossaire des termes

ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes qui utilisaient plus d'un moyen de transport devaient indiquer seulement celui qu'elles utilisaient pour faire la plus grande partie du trajet.

Parent seul : mère ou père, sans conjoint ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses fils ou une de ses filles n'ayant jamais été marié.

Partenaires en union libre : personnes de sexe opposé qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre, mais qui vivent comme mari et femme dans le même logement.

Personnes occupées : personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement : a) avaient fait un travail quelconque contre rémunération ou à leur compte; ou b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise toute la semaine à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, ou encore pour d'autres raisons.

Point représentatif : point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire (côté d'îlot) ou d'une entité géographique bidimensionnelle (secteur de dénombrement). L'emplacement du point représentatif indique généralement une concentration de logements ou encore le centre du secteur en question.

Population du Canada

Population, Canada, provinces et territoires, 1991 et 1996

Province ou territoire	Population en 1991*	Population en 1996*	Variation en %
Canada	27 296 859	28 846 761	5,7
Terre-Neuve	568 474	551 792	-2,9
Île-du-Prince-Édouard	129 765	134 557	3,7
Nouvelle-Écosse	899 942	909 282	1,0
Nouveau-Brunswick	723 900	738 133	2,0
Québec	6 895 963	7 138 795	3,5
Ontario	10 084 885	10 753 573	6,6
Manitoba	1 091 942	1 113 898	2,0
Saskatchewan	988 928	990 237	0,1
Alberta	2 545 553	2 696 826	5,9
Colombie-Britannique	3 282 061	3 724 500	13,5
Territoire du Yukon	27 797	30 766	10,7
Territoires du Nord-Ouest	57 649	64 402	11,7

* Exclut les données des réserves indiennes et des établissements indiens partiellement dénombrés.

Croissance démographique au Canada, 1951-1996

Année	Population totale	Augmentation de la population	Taux de croissance de la population
1951	14 009 429	---	---
1956	16 080 791	2 071 362	14,8
1961	18 238 247	2 157 456	13,4
1966	20 014 880	1 776 633	9,7
1971	21 568 311	1 553 431	7,8
1976	22 992 604	1 424 293	6,6
1981	24 343 181	1 350 577	5,9
1986	25 309 331*	966 150	4,0
1991	27 296 859*	1 987 528	7,9
1996	28 846 761*	1 549 902	5,7

* Exclut les données des réserves indiennes et des établissements indiens partiellement dénombrés.

Population du Canada

Population, régions métropolitaines de recensement en ordre décroissant de population en 1996, recensements de 1991 et de 1996

Rang	RMR	Population en 1991	Population en 1996	Variation en %
1	Toronto (Ont.)	3 898 933 A	4 263 757	9,4
2	Montréal (Qc)	3 208 970 A	3 326 510	3,7
3	Vancouver (C.-B.)	1 602 590 A	1 831 665	14,3
4	Ottawa - Hull (Qc-Ont.)	941 814 A	1 010 498	7,3
5	Edmonton (Alb.)	841 132 A	862 597	2,6
6	Calgary (Alb.)	754 033	821 628	9,0
7	Québec (Qc)	645 550	671 889	4,1
8	Winnipeg (Man.)	660 450 A	667 209	1,0
9	Hamilton (Ont.)	599 760	624 360	4,1
10	London (Ont.)	381 522	398 616	4,5
11	Kitchener (Ont.)	356 421	382 940	7,4
12	St. Catharines - Niagara (Ont.)	364 552	372 406	2,2
13	Halifax (N.-É.)	320 501	332 518	3,7
14	Victoria (C.-B.)	287 897	304 287	5,7
15	Windsor (Ont.)	262 075	278 685	6,3
16	Oshawa (Ont.)	240 104	268 773	11,9
17	Saskatoon (Sask.)	210 949 A	219 056	3,8
18	Regina (Sask.)	191 692	193 652	1,0
19	St. John's (T.-N.)	171 848 A	174 051	1,3
20	Sudbury (Ont.)	157 613	160 488	1,8
21	Chicoutimi - Jonquière (Qc)	160 928	160 454	-0,3
22	Sherbrooke (Qc)	140 718 A	147 384	4,7
23	Trois-Rivières (Qc)	136 303	139 956	2,7
24	Saint John (N.-B.)	125 838 A	125 705	-0,1
25	Thunder Bay (Ont.)	124 925 A	125 562	0,5

A : Chiffre ajusté en raison des modifications apportées aux limites.



Index des matières

L'index des matières donne la liste alphabétique des principaux sujets traités dans la présente publication. Chaque rubrique comporte une liste alphabétique détaillée des sous-sujets qui lui sont rattachés. On trouve aussi des renvois à des titres de rubriques susceptibles de fournir d'autres renseignements sur certains sujets. Les équivalents anglais des titres de rubriques sont indiqués entre parenthèses.

A

Accès aux données (Access to census data), 173

- Bibliothèques de dépôt, 176
- Centres régionaux de consultation statistique, 173
- Information sur nos produits et services (IPS), 180
- Initiative de démocratisation des données, 179
- Internet, 180

Activités à la maison (Household activities), 15, 76, 111

- Question sur les, 76
- Soins à des personnes âgées, 76, 111
- Soins des enfants, 76, 111
- Travaux ménagers, 76, 111
- Variables du recensement, 111

Activités sur le marché du travail (Labour market activities), 77, 112

- Absence du travail, 77
- Activité, 112
- Arrangements pour un nouvel emploi, 78
- Caractéristiques de l'emploi, 114
- Catégorie de travailleurs, 82, 115
- Date du dernier travail, 79
- Disponibilité pour un travail, 78
- Fonctions les plus importantes, 81
- Forme juridique, 82
- Genre de travail, 81
- Genre d'entreprise, 80
- Heures travaillées, 77
- Industrie, 114
- Lieu de travail, 83, 116
- Mode de transport, 84, 118
- Navettage, 116
- Nom de l'employeur, 80
- Population active, 112
- Profession, 114
- Questions sur les, 77
- Recherche récente d'un emploi, 78

- Semaines travaillées en 1995, 85
- Travail, 114
- Travail à plein temps ou à temps partiel, 85
- Variables du recensement, 112

Âge (Age)

- Voir : Données de base sur la population

Agriculture (Agriculture), 181

- Assistance téléphonique du Recensement de l'agriculture, 191
- Base de données sur le couplage agriculture-population, 188
- Collecte des données, 190
- Commercialisation, 195
- Consultations auprès des utilisateurs, 189
- Cycle du recensement de l'agriculture, 189
- Date du recensement de l', 185
- Dépouillement au bureau central, 193
- Élaboration et contenu du questionnaire, 189
- Étapes du recensement de l', 183
- État d'avancement des semis, 186
- Exploitant agricole, 185, 188
- Exploitation agricole, 184
- Ferme, 184
- Historique du recensement de l', 183
- Produits destinés à la vente, 185
- Produits et services de l', 197
- Programme de communications, 190
- Qualité des données, 194
- Ranch, 184
- Recensement de l', 181
- Répondants au questionnaire, 184
- Type de données recueillies, 187
- Validation des données, 193

Application des données (Applications of census data)

- Voir : Utilisation des données

Arrondissement aléatoire (Random rounding)

- Voir : Confidentialité

Index des matières

Assimilation des données (Data assimilation), 29

- Codage automatisé, 32
- Dépouillement au bureau central, 30
- Dépouillement régional, 29
- Entrée directe des données, 30
- Opérations de présaisie, 29

Autochtones (Aboriginals)

- Voir : Peuples autochtones

Autodénombrement (Self-enumeration)

- Voir : Collecte des données, Histoire

B

Base de données sur le couplage agriculture-population (Agriculture-Population Linkage Database)

- Voir : Agriculture

Bureaux régionaux (Regional offices)

- Voir : Accès aux données

C

Certification (Certification)

- Voir : Qualité des données

Changements apportés depuis 1991 (Changes since 1991)

- Voir : Recensement

Citoyenneté (Citizenship), 66, 103

- Question sur la, 66
- Variables du recensement, 103
- Voir aussi : Immigration, Lieu de naissance

Codage automatisé (Automated coding)

- Voir : Assimilation des données

Collecte des données (Data collection), 25

- Assistance téléphonique du recensement, 26
- Autodénombrement, 25
- Communications du recensement, 27
- Contrôle centralisé, 25
- De jure*, 25
- Interview, 26
- Lieu habituel de résidence, 97
- Méthodes de, 25
- Soutien à la, 26
- Voir aussi : Géographie, Lois, Questionnaires, Recensement

Commercialisation (Marketing)

- Voir : Diffusion

Communications du recensement (Census communications)

- Voir : Collecte des données

Communiqués de données (Data releases)

- Voir : Diffusion

Confidentialité (Confidentiality), 15, 39

- Amendes et peines, 39
- Arrondissement aléatoire, 40
- Nom, 39
- Serment de discrétion, 39
- Suppression de données, 40
- Voir aussi : Lois

Contenu du recensement (Census content)

- Voir : Détermination du contenu

Contre-vérification des dossiers (Reverse record check)

- Voir : Qualité des données

Contrôle centralisé (Centralized edit)

- Voir : Collecte des données

Contrôle et imputation (Edit and imputation), 33

- CANEDIT, 34
- Estimation de régression, 34
- Méthodes d'imputation, 33
- NIM, 34
- Pondération, 34
- SPIDER, 34

D

Date de naissance (Date of birth)

- Voir : Données de base sur la population

Date du recensement (Census date)

- Voir : Histoire, Recensement

Démographie (Demography)

- Voir : Données de base sur la population, Population

Dénombrement (Enumeration)

- Voir : Collecte des données, Dénombrement spécial, Géographie

Index des matières

Dénombrement spécial (Special enumeration), 25
Personnes résidant à l'extérieur du Canada, 25, 31
Soupes populaires, 15

Détermination du contenu (Content determination), 20
Approbation du contenu, 22
Consultation auprès des utilisateurs, 20
Mise à l'essai, 21
Test du recensement national, 21

Diffusion (Dissemination), 151
Commercialisation, 36
Communiqués de données, 165
Élaboration de la gamme de produits, 35
Internet, 158
Jour de, 165
Le Quotidien, 165
Nouveautés, 151
Produits et services, 152
Produits analytiques, 161
Produits de données standard, 158
Produits de la géographie, 156
Produits de référence, 153
Produits et services géographiques personnalisés, 163
Service des totalisations, 162

Données de base sur la population (Basic population data), 58, 97
Âge, 60, 99
Date de naissance, 60
État matrimonial, 61, 99
Fécondité, 15
Lien avec la Personne 1, 59
Nom, 58
Questions du recensement, 58
Religion, 15
Sexe, 60, 99
Union libre, 61, 99
Variables du recensement, 97

E

Échantillonnage (Sampling)
- Voir : Histoire

Éducation (Education)
- Voir : Scolarité

Emploi (Employment)
- Voir : Activités sur le marché du travail

Enquêtes postcensitaires (Postcensal surveys)
- Voir : Limitations d'activités, Peuples autochtones

Erreur dans les données (Data errors)
- Voir : Qualité des données

Établissements institutionnels (Institutions)
- Voir : Logement

Étapes du recensement (Census cycle), 19
Assimilation des données, 29
Calendrier, 19
Collecte des données, 25
Contrôle et imputation, 33
Détermination du contenu, 20
Diffusion, 35
Production des questionnaires, 22
Qualité des données, 34

État matrimonial (Marital status)
- Voir : Données de base sur la population

Études (Education)
- Voir : Scolarité

Évaluez vos connaissances (How well do you know the census?), 201
Corrigé des exercices, 211
Exercices récapitulatifs, 203

Exercices récapitulatifs sur le recensement (Review exercises)
- Voir : Évaluez vos connaissances

Exploitation agricole (Farm operation)
- Voir : Agriculture

F

Familles (Families), 58, 118, 121
de recensement, 122
économiques, 122
et ménages, 121
- Voir aussi : Données de base sur la population, Ménages, Revenu

Fécondité (Fertility)
- Voir : Données de base sur le recensement

Ferme (Farm)
- Voir : Agriculture

Index des matières

Formulaires (Forms)

- Voir : Questionnaires

Formules (Forms)

- Voir : Questionnaires

Fréquentation scolaire (School attendance)

- Voir : Scolarité

G

Géographie du recensement (Census geography), 129

Agglomération de recensement, 136
Agglomération de recensement primaire, 136
Banlieue rurale, 136
Banlieue urbaine, 136
Bibliothèque des secteurs demandés, 139
Circonscriptions électorales fédérales, 134
Codes postaux, 137
Côtés d'îlot, 137, 138
Division de recensement, 134
Géocodage, 138
Localités désignées, 135
Noyau urbain, 136
Point représentatif, 139
Région de tri d'acheminement, 137
Région économique, 135
Région métropolitaine de recensement unifiée, 136
Régions agricoles de recensement, 135
Régions géographiques non normalisées, 138
Régions géographiques normalisées, 130
Régions métropolitaines de recensement, 136
Régions métropolitaines de recensement primaires, 136
Régions rurales, 136
Régions urbaines, 136
Secteur de dénombrement, 129, 134, 135
Secteur de recensement, 137
Subdivision de recensement, 134, 136
Subdivision de recensement unifiée, 135
Unité de distribution locale, 137
- Voir aussi : Collecte des données, Diffusion

Groupe de population (Population group), 15, 69, 102

Équité en matière d'emploi, 69
Minorités visibles, 69, 102
Question sur le, 69
Variables du recensement, 102

Groupes ethniques (Ethnic groups)

- Voir : Origine ethnique

H

Histoire (History), 7

Autodénombrement, 10
Colonie, 7
Date du recensement, 9
Échantillonnage, 11
Jean Talon, 7
Terminologie, 13
- Voir aussi : Agriculture

I

Immigration (Immigration), 67, 103

Âge à l'immigration, 104
Année d'immigration, 67, 104
Question sur l', 67
Résidents non permanents, 67, 104
Statut d'immigrant reçu, 67, 104
Variables du recensement, 103
- Voir aussi : Citoyenneté, Lieu de naissance

Imputation (Imputation)

- Voir : Contrôle et imputation

Incapacité (Disability)

- Voir : Limitations d'activité

Indien de l'Amérique du Nord (North American Indian)

- Voir : Peuples autochtones

Industrie (Industry)

- Voir : Activités sur le marché du travail

Information sur nos produits et services (Information on our Products and Services)

- Voir : Accès aux données

Internet (Internet)

- Voir : Accès aux données, Diffusion

Inuit (Inuit)

- Voir : Peuples autochtones

J

Jeu-questionnaire (Quiz)

- Voir : Évaluez vos connaissances

Jour du recensement (Census Day)

- Voir : Histoire, Recensement

Index des matières

L

Langue (Language), 63, 104

- Connaissance des langues non officielles, 63, 105
- Connaissance des langues officielles, 63, 104
- Connaissance du français et de l'anglais, 63, 104
- Connaissance d'une langue autre que le français et l'anglais, 63, 105
- Langue parlée à la maison, 64, 104
- Première langue apprise dans l'enfance, 64, 104
- Questions sur la, 63
- Variables du recensement, 104

Lien avec la Personne 1 (Relationship to Person 1)

- Voir : Données de base sur la population, Familles, Ménages

Lieu de naissance (Place of birth), 65, 103

- Voir aussi : Citoyenneté, Immigration

Lieu de résidence (Place of residence)

- Voir : Collecte des données, Mobilité

Limitations d'activité (Activity limitations), 14, 62, 128

- Enquête postcensitaire sur la santé et les, 128
- Incapacité, 62, 128
- Incapacité ou handicap de longue durée, 62, 128
- Questions sur les, 62
- Variables du recensement, 128

Logement (Housing, Dwelling), 14, 88, 124

- Classification des, 125
- Coûts d'habitation, 92
- Établissements institutionnels et autres logements collectifs, 126
- Logements collectifs, 126
- Logements collectifs institutionnels, 126
- Logements collectifs non institutionnels, 126
- Mode d'occupation, 14, 90, 124
- Nombre de pièces, 14, 90, 125
- Paiements annuels, 92
- Période de construction, 91, 125
- privé occupé, 126
- Questions sur le, 88
- Réparations nécessaires, 91
- Soutien du ménage, 15, 16, 89, 124
- Type de, 14, 55
- Variables du recensement, 124

Lois (Legislation), 8, 9, 22, 39, 219

- Acte de l'Amérique du Nord britannique*, 8, 9, 16, 183
- Chambre des communes, 16

- Charte canadienne des droits et libertés*, 63, 68, 104
- Loi sur la citoyenneté*, 103
- Loi sur la statistique*, 13, 16, 18, 22, 39
- Loi sur le multiculturalisme*, 68
- Loi sur l'équité en matière d'emploi*, 70
- Loi sur les Indiens*, 70, 106
- nécessitant les données du recensement, 219
- Voir aussi : Confidentialité

M

Ménages (Households), 25, 118, 121, 124

- Familles et, 121
- Soutien du ménage, 15, 16, 89
- Variables du recensement, 121
- Voir aussi : Données de base sur la population, Familles, Revenu

Minorités visibles (Visible minorities)

- Voir : Groupe de population

Mobilité (Mobility), 16, 70, 100

- cinq ans auparavant, 71, 100
- Lieu de résidence, 97, 100
- Migrants, 100
- Non-migrants, 100
- Personnes ayant déménagé, 100
- Personnes n'ayant pas déménagé, 100
- Questions sur la, 70
- un an auparavant, 71, 100
- Variables du recensement, 100

Mode de transport (Mode of transportation)

- Voir : Activités sur le marché du travail

N

Navettage (Commuting)

- Voir : Activités sur le marché du travail

Nom (Name)

- Voir : Confidentialité, Données de base sur la population

Nouveautés

- Voir : Diffusion, Recensement

Index des matières

O

Origine ethnique (Ethnic origin), 16, 68, 101

- Catégories de réponses, 68, 101
- Groupes ethniques, 101
- Question sur l', 68
- Variables du recensement, 101

P

Peuples autochtones (Aboriginal peoples), 15, 68, 70, 105

- Autodéclaration de l'ascendance autochtone, 68, 105
- Bande indienne, 70, 106
- Enquête postcensitaire auprès des, 105
- Indien de l'Amérique du Nord, 68, 105
- Indien des traités, 70, 106
- Indien inscrit, 70, 106
- Inuit, 68, 105
- Métis, 68, 105
- Première nation, 70, 106
- Questions sur les, 68, 70
- Variables du recensement, 105
- Voir aussi : Collecte, Lois, Questionnaires

Population (Population), 25, 96

- Voir aussi : Citoyenneté, Données de base sur la population, Immigration, Lieu de naissance, Résidents non permanents

Population active (Labour force)

- Voir : Activités sur le marché du travail

Production des questionnaires (Questionnaire production)

- Voir : Questionnaires

Produits agricoles (Agricultural products)

- Voir : Agriculture

Produits et services (Products and services)

- Voir : Agriculture, Diffusion

Profession (Occupation)

- Voir : Activités sur le marché du travail

Q

Qualité des données (Data quality), 34, 143

- Certification, 148
- Contre-vérification des dossiers, 147
- Diffusion de l'information sur la, 148
- Erreurs dans les données, 144
- Étude sur le surdénombrement, 147
- Évaluation de la, 143, 147
- Problèmes sur la, 148
- Sources d'erreurs, 144
- Sous-dénombrement brut, 147
- Surdénombrement brut, 147

Questionnaires (Questionnaires), 22

- Abrégé, 23, 43
- Complet, 23, 44
- Dossier des logements collectifs, 46
- du Nord et des réserves indiennes, 24
- Formule 1A, 46
- Formule 2A, 23, 43
- Formule 2B, 23, 44
- Formule 2C, 24
- Formule 2D, 24
- Formule 3, 24
- Guide 9B, 53
- individuels, 24
- Population en dehors du Canada, 24
- Production des, 22
- Registre des visites, 46
- Voir aussi : Collecte des données

Questions du recensement (Census questions), 43

- Voir aussi : Activités à la maison, Activités sur le marché du travail, Citoyenneté, Données de base sur la population, Groupe de population, Immigration, Langue, Lieu de naissance, Limitations d'activités, Logement, Mobilité, Origine ethnique, Peuples autochtones, Revenu, Scolarité

R

Ranch (Ranch)

- Voir : Agriculture

Recensement (Census), 9, 19

- Changements apportés depuis 1991, 15
- Cycle du, 19
- décennal, 13

Index des matières

du Nord, 26
Étendue du, 13
Jour du, 9, 10, 25
quinquennal, 13
- Voir aussi : Agriculture, Assimilation des données,
Collecte, Contrôle et imputation, Détermination
du contenu, Diffusion, Étapes, Géographie,
Histoire, Lois, Qualité des données,
Questionnaires, Questions du recensement,
Variables du recensement

Religion (Religion)

- Voir : Données de base sur la population

Résidents non permanents (Non-permanent residents), 98

- Voir aussi : Immigration

Résidents temporaires (Temporary residents), 15

Revenu (Income), 86, 118

des particuliers, des familles et des ménages, 118
Question sur le, 86
Revenu en 1995, 86
Variables du recensement, 118

S

Scolarité (Education), 16, 72, 107

Années de scolarité (autres), 73
Années de scolarité (université), 72
Domaine de spécialisation, 75
Fréquentation scolaire, 73
Grades, études et diplômes, 74
Niveau de scolarité, 107
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou
secondaire, 72
Questions sur la, 72
Variables du recensement, 107

Sexe (Sex)

- Voir : Données de base sur la population

Sous-dénombrement (Undercoverage)

- Voir : Qualité des données

Suppression de données (Data suppression)

- Voir : Confidentialité

Surdénombrement (Overcoverage)

- Voir : Qualité des données

T

Test du recensement national (National Census Test)

- Voir : Détermination du contenu

Traitement des données (Data Processing)

- Voir : Assimilation des données

Transport (Transportation)

- Voir : Activités sur le marché du travail

Travail (Work)

- Voir : Activités sur le marché du travail

Travail non rémunéré (Unpaid work)

- Voir : Activités à la maison

U

Union libre (Common-law status)

- Voir : Données de base sur la population

Univers du recensement (Census universes), 96

Utilisation des données (Applications of census data), 167

Exemples, 168, 171
Principaux utilisateurs, 167

V

Variables du recensement (Census variables), 95

Catégories, 95
dérivées, 95
directes, 95
- Voir aussi : Activités à la maison, Activités sur le
marché du travail, Citoyenneté, Données de base
sur la population, Familles, Groupe de population,
Immigration, Langue, Lieu de naissance,
Limitations d'activités, Logement, Ménages,
Mobilité, Origine ethnique, Peuples autochtones,
Revenu, Scolarité

Vie privée (Privacy)

- Voir : Confidentialité

